



Le
Folklore
Brabançon

REWISIQUE
Archives

16

N^o 149

Le
Folklore
Brabançon

MARS 1961

N° 149

Notre couverture :

BRUXELLES

Le Bantmolen au milieu du XIX^e siècle,

d'après Putaert

(A.V.B. fonds iconographique, n° G 4064)

Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques
et Folkloriques de la Province
de Brabant

RUE ST-JEAN, 4 — Tél. 13.07.50
BRUXELLES

SOMMAIRE

<i>Introduction à l'étude des moulins à eau de Bruxelles.</i>	
par Mina MARTENS	5
<i>Esquisse d'une monographie de la com- mune d'Evere,</i>	
par Maurice DESSART	55
<i>Le donjon de Terbeyden à Rotselaer.</i>	
par Louis RONKARD	119

MARS 1961

N° 149

PRIX : 35 FR.

Le Service de Recherches
Historiques et Folkloriques du Brabant
publie également une Revue en néerlandais

« DE BRABANTSE FOLKLORE »

*Au sommaire du n° 149
du premier trimestre de 1961 :*

« De Dreef naar de Oude Abdij Affligem »,
par Remi De Schrijver.

« Het Water in de Volkstaal »,
par J. P. Claes.

« De Patroonheilige »,
par Archangelus Houbaert o.f.m.

« De Folklore en haar Invloed op de Literatuur
in de V.S. », par Frans Weemaels.

« Schrift en Schrijfmateriaal »,
par A. Vanderstichel.

« De Commanderie van Walsbergen te
Wommersom », par L. Tulkens.

« Gesichten van Gezondheid »,
par R. De Roock.

Introduction à l'étude des moulins à eau de Bruxelles^()*

Les moulins de Bruxelles semblent chose bien connue grâce aux paragraphes que Henne et Wauters leur consacraient dans leur histoire de la ville de Bruxelles. Cette histoire, écrite il y a plus de cent ans, pourrait donner satisfaction en matière de localisation et de bref historique (1).

Répond-elle cependant encore à tout ce que l'on peut attendre d'elle ?

Nombre de précisions y manquent, nous aurons l'occasion de le montrer. Mais il est une lacune qu'on ne peut imputer à ces auteurs et qui provient du manque d'information sur la technique proprement dite, dont on ignorait, partiellement du moins à l'époque, les possibilités.

Il peut donc être utile de tenter de compléter Henne et Wauters sur les points où les exigences de leur temps ne les incitaient pas à donner des précisions qui nous semblent indispensables aujourd'hui.

En effet, les problèmes de technique des moulins ont été soulevés par Marc Bloch (2) il y a quelque trente ans dans une étude, qui aura été plus qu'une voie nouvelle, qui aura marqué un nouvel état d'esprit, puisque de jeunes adeptes se chargeront bientôt d'étendre sa pensée et son œuvre à d'autres aspects techniques.

(*) Monsieur Duwaerts qui s'efforce de sauver de la démolition ou tout au moins de l'oubli les vieux moulins à eau et à vent du Brabant, avec un dévouement auquel nous tenons à rendre hommage, nous a demandé ce que nous savions des moulins bruxellois. C'est pour répondre à son vœu que cette petite étude fut écrite. Cela nous a permis d'essayer d'attirer l'attention sur certains aspects peu connus de cette histoire.

(1) A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, Bruxelles, 1845, 3 volumes, spécialement au tome 3, aux pages citées chaque fois qu'il sera question d'un des moulins bruxellois.

(2) *Avènement et conquêtes du moulin à eau*, « Annales d'histoire économique et sociale », 7^e année, n° 36, 1935, pp. 538-563, et bibliographie annexée *in fine*.

Le Service de Recherches
Historiques et Folkloriques du Brabant
publie également une Revue en néerlandais
« DE BRABANTSE FOLKLORE »

*Au sommaire du n° 149
du premier trimestre de 1961 :*

« De Dreef naar de Oude Abdij Affligem »,
par Remi De Schrijver.

« Het Water in de Volkstaal »,
par J. P. Claes.

« De Patroonheilige »,
par Archangelus Houbaert o.f.m.

« De Folklore en haar Invloed op de Literatuur
in de V.S. », par Frans Weemaels.

« Schrift en Schrijfmateriaal »,
par A. Vanderstichel.

« De Commanderie van Walsbergen te
Wommersom », par L. Tulkens.

« Geschieden van Gezondheid »,
par R. De Roeck.

Introduction à l'étude des moulins à eau de Bruxelles^()*

Les moulins de Bruxelles semblent chose bien connue grâce aux paragraphes que Henne et Wauters leur consacraient dans leur histoire de la ville de Bruxelles. Cette histoire, écrite il y a plus de cent ans, pourrait donner satisfaction en matière de localisation et de bref historique (1).

Répond-elle cependant encore à tout ce que l'on peut attendre d'elle ?

Nombre de précisions y manquent, nous aurons l'occasion de le montrer. Mais il est une lacune qu'on ne peut imputer à ces auteurs et qui provient du manque d'information sur la technique proprement dite, dont on ignorait, partiellement du moins à l'époque, les possibilités.

Il peut donc être utile de tenter de compléter Henne et Wauters sur les points où les exigences de leur temps ne les incitaient pas à donner des précisions qui nous semblent indispensables aujourd'hui.

En effet, les problèmes de technique des moulins ont été soulevés par Marc Bloch (2) il y a quelque trente ans dans une étude, qui aura été plus qu'une voie nouvelle, qui aura marqué un nouvel état d'esprit, puisque de jeunes adeptes se chargeront bientôt d'étendre sa pensée et son œuvre à d'autres aspects techniques.

(*) Monsieur Duwaerts qui s'efforce de sauver de la démolition ou tout au moins de l'oubli les vieux moulins à eau et à vent du Brabant, avec un dévouement auquel nous tenons à rendre hommage, nous a demandé ce que nous savions des moulins bruxellois. C'est pour répondre à son vœu que cette petite étude fut écrite. Cela nous a permis d'essayer d'attirer l'attention sur certains aspects peu connus de cette histoire.

(1) A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, Bruxelles, 1845, 3 volumes, spécialement au tome 3, aux pages citées chaque fois qu'il sera question d'un des moulins bruxellois.

(2) *Avènement et conquêtes du moulin à eau*. * *Annales d'histoire économique et sociale* », 7^e année, n° 36, 1935, pp. 538-563, et bibliographie annexée *in fine*.



Fig. 1.
Fragment du plan des cours de la Seine et de ses moulins, à Bruxelles en 1854
(A.V.B. plan n° 517).

L'admiration des générations nouvelles, leur émerveillement même pour le machinisme actuel, n'est pas sans avoir exercé son emprise sur les formes vieilles du passé, grandissant singulièrement le présent.

Regard nouveau jeté sur le passé dont les conséquences ne laissent pas d'être troublantes. Ne vont-elles pas jusqu'à renouveler des sources que nous croyions, sinon avoir été épuisées, tout au moins avoir été largement utilisées.

Nous voudrions le montrer uniquement en ce qui a trait aux moulins.

Ces hroyeurs mus par la force motrice de l'eau ont été remarquablement étudiés par M. Gille (3); quelques études ont paru en Belgique (4) révélant de louables efforts; quant aux moulins à vent, ils ont été moins étudiés (5).

(3) *Les développements technologiques en Europe de 1100 à 1400*. « Cahiers d'histoire mondiale », t. III-I, 1956, p. 63 à 108, spécialement aux pp. 67 à 70 avec des indications iconographiques, bibliographie et renvoi à son étude sur « Le moulin à eau, une révolution technique médiévale » dans « Techniques et Civilisations », t. III, 1954, p. 1-15 complétée d'une riche information technique grâce à des reproductions d'œuvre d'art et d'une précieuse bibliographie.

(4) Une heureuse initiative fut prise au pays de Namur peu avant la guerre de 1914-1918 par Paul et Lucien MARECHAL qui tentèrent de recueillir, auprès des vieux meuniers, tous les termes techniques wallons se rapportant à leur métier, afin de retrouver ce vocabulaire, si difficile et si mal connu encore; de plus, ils tentèrent de l'appliquer aux moulins mêmes, en passant au stade de la description (cf. *La meunerie au pays de Namur*, dans « Bulletin de la société de littérature wallonne », Liège, 1912, p. 153-198, accompagné de figures). Plus tard le Hainaut fut doté d'une excellente monographie des moulins divers de la région grâce aux recherches de Jules DEWERT, *Les moulins du Hainaut*, dont le tome I comprend des généralités (cf. « Province de Hainaut. Comité des correspondants de la Commission royale des monuments et des sites », 1930); toutefois, l'ouvrage ne fut pas écrit avec un véritable souci de la technique. On pourrait citer maintes études telle celle de P. CNOPS, *Wind- en watermolens te Evere en Schaarbeek*, dans « Eigen Schoon en de Brahan-der », t. XLIII, 1960, p. 344-354, signalant des moulins, donnant de précieuses indications topographiques ou historiques mais qui sont sans incidence immédiate sur notre étude en cours; encore celle de H. HERDIES, *De papiermalen te Vorst-Brussel, zijn voorgaande korenmolen, en enkele voormalige toestanden van de papiernijverheid in Brabant*, *ib.*, p. 224-236.

(5) Cf. B. GILLE, *op. cit.* dans « Cahiers d'histoire mondiale », 1956, p. 68, avec quelques indications bibliographiques et iconographiques précieuses. En outre, différentes indications sur les moulins de drainage en Hollande peuvent être relevées dans « Techniques et civilisations », t. II, 1952, pp. 133 et suiv.; 142 et t. III, 1954, pp. 16 et suiv. et 39 et suiv.



Fig. 2.
Fragment du plan de Martin de Tilly, de 1640.



Fig. 3
Fragment du plan de Braun et Hogenberg, vers 1572

Mais les études techniques générales ne renseignent évidemment jamais sur l'état de progrès ou de retard d'une région donnée. En ce sens, une étude régionale apporte une contribution à un problème économique général important. En outre, indépendamment du conditionnement spécial propre à l'outillage d'une région donnée, nombre de points n'ont pas été développés jusqu'ici. Je ne donnerai comme exemple que les indications économiques générales susceptibles d'être utilisées en matière de volume d'une production locale. Nous aurons l'occasion de le montrer dans le courant de cet essai.

Celui-ci aura donc essentiellement pour objet d'élargir nos informations sur la localisation précise des moulins bruxellois et sur les conséquences qui peuvent découler de cette localisation même; dans la mesure des possibilités, l'étude de l'aspect technique de ces mêmes moulins sera abordée jusqu'en ses formes conjecturales; enfin, il sera tiré profit des résultats acquis en ce qu'ils révèlent d'usages économiques nouveaux.

A. — LES MOULINS A EAU BRUXELLOIS, LEUR NOM, LEUR LOCALISATION

Il semble, au premier abord, qu'on soit assez bien informé en matière de localisation des moulins de Bruxelles. Des plans de 1851 sont, en effet, dessinés avec une rigoureuse méthode, donnant la situation des moulins sur le cours même de la Senne, et, ce qui est plus rare et plus précieux encore, le graphique des barrages des respectives machines hydrauliques avec les hauteurs des vannes de décharge, des vannes de coursier et des vannes de retenue (6).

Il subsiste à ce moment-là à Bruxelles 6 moulins : le Bandmolen et le Rustmolen dans l'île Saint-Géry, le moulin des Barhiers et le moulin de Bon-Secours dans l'île d'Overmolen, le

(6) Archives de la ville de Bruxelles, cartes et plans, n° 517 qui, daté du 12 septembre 1851, est un extrait du plan dressé par la province de Brabant, Ponts et Chaussées, du cours de la Senne entre Lembeek et la ville, extrait qui se rapporte exclusivement au territoire de la ville. Un extrait du plan cadastral de Bruxelles dessiné par Craon et donnant le cours de la Senne et l'indication des moulins qui s'y trouvent encore figure au même dépôt sous le n° 523; mais il n'a pas les moulins comme centre d'intérêt. (Cf. fig. 1.)

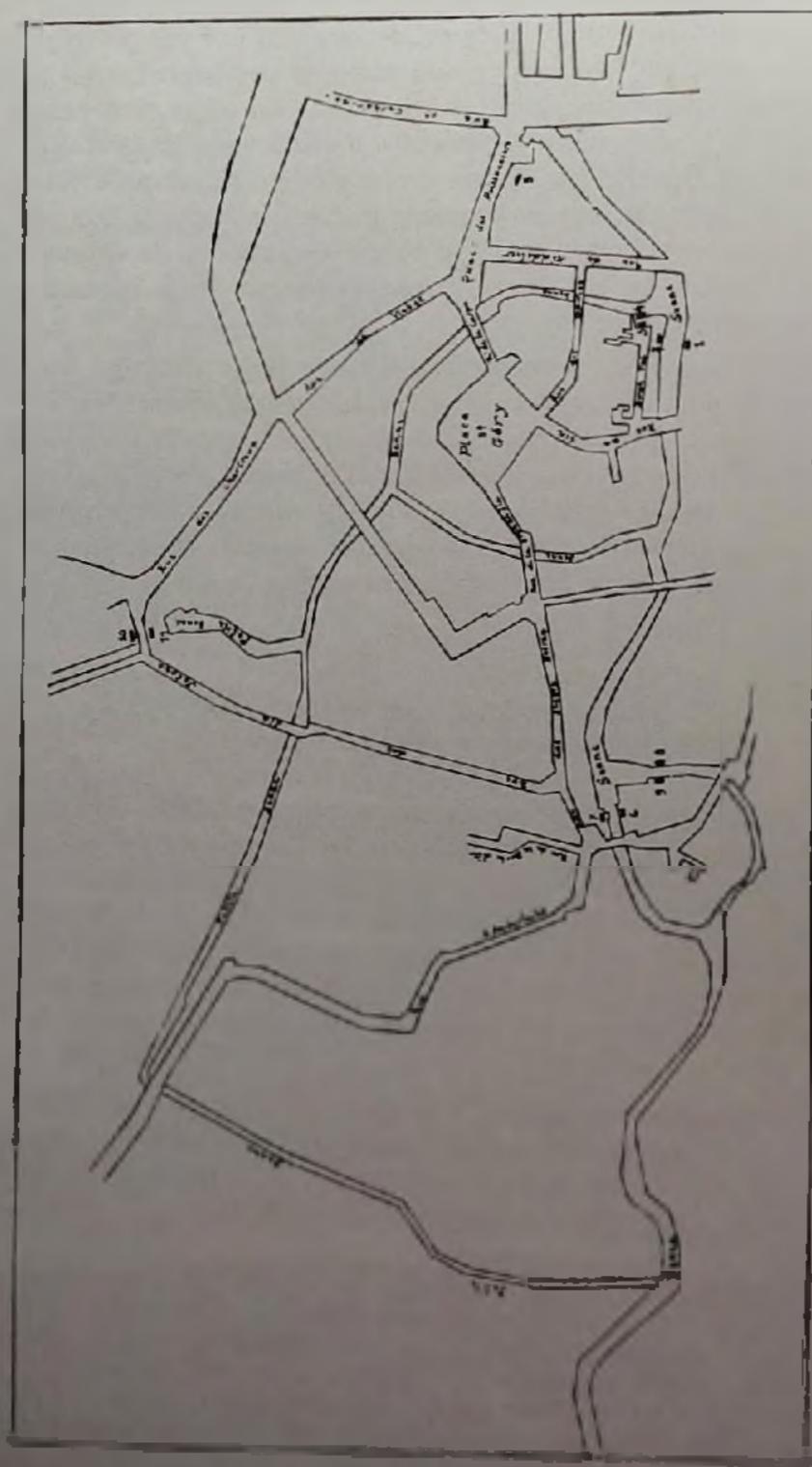


Fig. 4

Les moulins de Bruxelles à la fin du moyen âge sur le schéma du plan n° 1, soit : 1) Moutmolen; 2) Vorstemolen; 3) Puntmolen; 4) Achterste molen; 5) Serrewerremolen; 6) Clapschelle; 7) Condermolen; 8) Ezelmolen; 9) Zwaenmolen; 10-11) Driesmolen.

Papiermolen, tous moulins du moyen âge, outre le Slijpmolen édifié au XVI^e siècle.

Or, mis à part ce dernier, on s'aperçoit qu'avant le XVII^e siècle, au lieu de cinq moulins, il y en avait en réalité dix. Il faut entendre que deux moulins vis-à-vis, sur les rives opposées de la Senne, ont dû, à un moment donné, que nous aurons à déterminer, être fusionnés en une seule machine. Or, si Wauters s'était déjà aperçu de cette transformation (7), ce n'était qu'accidentellement que les anciens plans de la ville de Bruxelles peuvent avoir éveillé son attention.

Le plus célèbre d'entre eux, le plan de Martin de Tailly (8) n'individualise pas les moulins sur le tracé de la Senne; de la lecture du plan, il semble résulter que seule une roue y est reproduite; beaucoup d'autres plans ne sont guère plus utiles (9); le plan de Braun et Hogenberg, de 1572 (10) fait heureusement exception, bien qu'à l'examen on découvre effectivement deux roues vis-à-vis, sans qu'on puisse supposer de ce fait qu'il s'agit de deux moulins différents.

Seul le dépouillement des archives peut donc éveiller l'attention et conduire à la constatation curieuse de la dualité d'origine des moulins subsistant à Bruxelles au XIX^e siècle.

Il ne fut pas tiré profit cependant de ces remarques, faute d'une systématization des résultats acquis. Pour pallier cette déficience, il était utile de reprendre l'historique de chaque moulin.

Notre propos se limitant à indiquer les voies d'une étude plus large sur le problème de la meunerie à Bruxelles, nous nous

(7) Cf. ci-après lorsqu'il sera question des différents moulins qui viennent d'être énumérés.

(8) Aussi bien la première édition de 1640, que la deuxième de 1718 est décevante à ce sujet; on n'aperçoit généralement qu'une roue visible, l'autre pouvant être dissimulée dans la petite construction en bois qui la recouvrait au XIX^e siècle (cf. fig. 2), ou ne plus exister (cf. p. 51).

(9) Selon l'examen des plans conservés aux archives de la ville (cf. PERGAMENI, *Les archives historiques de la ville de Bruxelles*, Bruxelles, 1943, p. 476 et suiv.). En fait, on en revient toujours au même problème : du manque de noms de moulins sur les plans, il devient périlleux d'identifier les roues qui figurent sur certains plans. C'est le cas du plan figurant dans le *guide des voyageurs de Bruxelles* ou dictionnaire topographique, de Marchal, Bruxelles, 1827, qui précise mieux que d'autres les noms de moulins sur la Senne.

(10) *Ib.*, n° 2. Au sujet de ce plan cf. L. DANCKAERT, *Images de Bruxelles, cartes et plans*, Bruxelles, 1958, n° 3, p. 8. (Cf. pl. 3)

contenterons de préciser les points essentiels se rapportant à l'histoire de chaque moulin; entendant par là qu'il n'a pas été procédé à un dépouillement systématique de toutes les sources d'archives et que certains détails peuvent ainsi ne pas être relevés ici.

Les précisions essentielles porteront, en effet, sur l'époque d'apparition des moulins; sur la personne qui en a assumé la construction et sur ceux qui s'en sont, dans la suite, portés acquéreurs; sur l'indication de l'emplacement, le plus précis possible, qu'ils ont occupé sur la rivière; enfin, sur les noms différents dont ils ont été revêtus. Ceci requiert donc une série de monographies.

I. — *Le Bantmolen.*

Le *Bantmolen* ou *Banal* se trouvait au XIX^e siècle, sur la « branche droite de la Senne, au Borgval, à environ 50 m. en avant du pont sous la rue Middelcer » (11). Son plan est alors bien connu (12). Il fut démoli en 1866-1867 (13). L'ensemble des installations résultait de deux moulins : le *Moutmolen* et le *Vorstemolen* (14).

a. *Le Moutmolen.*

Ce n'est pas sans grande difficulté qu'il a été possible de préciser la situation du *Moutmolen*, quoique dans le petit plan annexé au t. I de leur ouvrage, Henne et Wauters l'aient situé sur la rive de la Senne opposée au *Vorstemolen* (15), mais sans apporter aucun texte significatif.

(11) Le procès-verbal de vérification, extrêmement précis et détaillé, de 1857 précise en plus que le *Bantmolen* se trouvait « à environ 330 m. en aval du pont de la Barbe d'Or, 315 m. en aval du moulin des Barbiers...; à 44 m. du pont du Miroir ». (Archives de la ville de Bruxelles, Travaux Publics, 33402, procès-verbal du 2 décembre.) Pour la localisation des moulins bruxellois au moyen âge, voir fig. 4.

(12) Un excellent plan est conservé dans les dossiers des Travaux Publics (ib.), n° 8068, démontrant en 1853 l'ensemble des locaux du moulin, roue, pont et Senne ainsi que les dépendances, habitations du meunier par ex. Ce plan prouve à évidence que le *Bantmolen* s'étend sur les deux rives de la Senne. (Cf. fig. 5.)

(13) L'expropriation du moulin pour cause d'assainissement de la Senne fut commencée en 1866 (A.V.B., Propriétés communales, n° 10193).

(14) HENNE et WAUTERS, *op. cit.* III, p. 179.

(15) *Op. cit.*, t. I, carte en tête de l'ouvrage.

La découverte d'un acte, situant en termes précis le *Vorstemolen* (16) sur le *Borchwal* (17), face au *Moutmolen*, allait lever les doutes qui nous assaillaient en raison d'une mention, dans le censier ducal de 1346 (18), d'un *Moutmolen* près d'un lieudit *Hergoedshof*. Or, le censier de 1321 situait près de ce lieudit un moulin à huile (19), dit plus tard *Slachmolen*, son équivalent flamand (20). Fallait-il en l'occurrence identifier le *Moutmolen* et le *Slachmolen*? La chose ne semblait pas inadmissible au premier abord, les deux noms pouvant se rapporter au même type d'activité (21). Fait plus troublant, la même mention de cens dû au domaine — soit la somme élevée de 35 sous — était inscrite en 1321 comme en 1346.

L'individualité respective du *Moutmolen*, qui nous intéresse ici, et du *Slachmolen* fut levée dès que la localisation précise du lieudit *Hergoedshof* fut certaine; en 1396 (22), il était précisé que le *Hergoedshof* (23) était situé près du moulin ducal dit *Achtermolen* (24), soit dans l'île Saint-Géry elle-même (25).

(16) Cf. ci-après p. 20.

(17) Enceinte du château ducal de l'île Saint-Géry, cf. P. BONENFANT, *Les premiers remparts de Bruxelles*, dans « Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles », t. XL, 1936, p. 20.

(18) « *De smoutmolen op Hergoedshof op den voorseiden tijd*, XXXV s. » (A.G.R., CC, 44825, f° 1).

(19) M. MARTENS, *Le censier ducal pour l'ammortissement de Bruxelles de 1321*, Commission royale d'histoire, Bruxelles 1959, in-8°, p. 45.

(20) Cf. VERWIJS et VERDAM, *Middelnederlandsch Woordenboek*, t. VII, La Haye, 1912, p. 1194 où *slachmolen* et *oliemolen* sont mis sur le même plan.

(21) Un texte — tardif il est vrai — de la coutume d'Anvers précise en effet « *dat men gheene smoutmalene oft slachmoolne, daer men smout in staet, sellen en sal moghen nach maken* » (VERWIJS et VERDAM, loc. cit.).

(22) A.V.B., chartes de Bruxelles du 7 septembre.

(23) Sur le sens à donner à ce mot, cf. M. MARTENS, *Bruxelles en 1321* dans « *Cahiers Bruxellois* », t. IV, fasc. III, 1959, p. 229-230. Les archives de la ville possèdent différentes chartes relatives à ce moulin dont nous tiendrons compte dans une étude prochaine.

(24) « *...malendinum nuncupatur est de Slachmole op Hergoedshof situm inter malendinum domine ducisse dictum de Achtermolen et bona domine Marie de Wilre* (A.V.B. charte datée du 7 septembre 1396). Sur l'identification de *Hergoedshof* et *Hergoedshof* cf. M. MARTENS, loc. cit. Sur la situation du moulin dit *Achtermolen* cf. ci-après, p. 24.

(25) La situation au sein même de l'île exclu évidemment toute localisation sur la rive opposée de la Senne, exclu par ce fait même le *Moutmolen*.

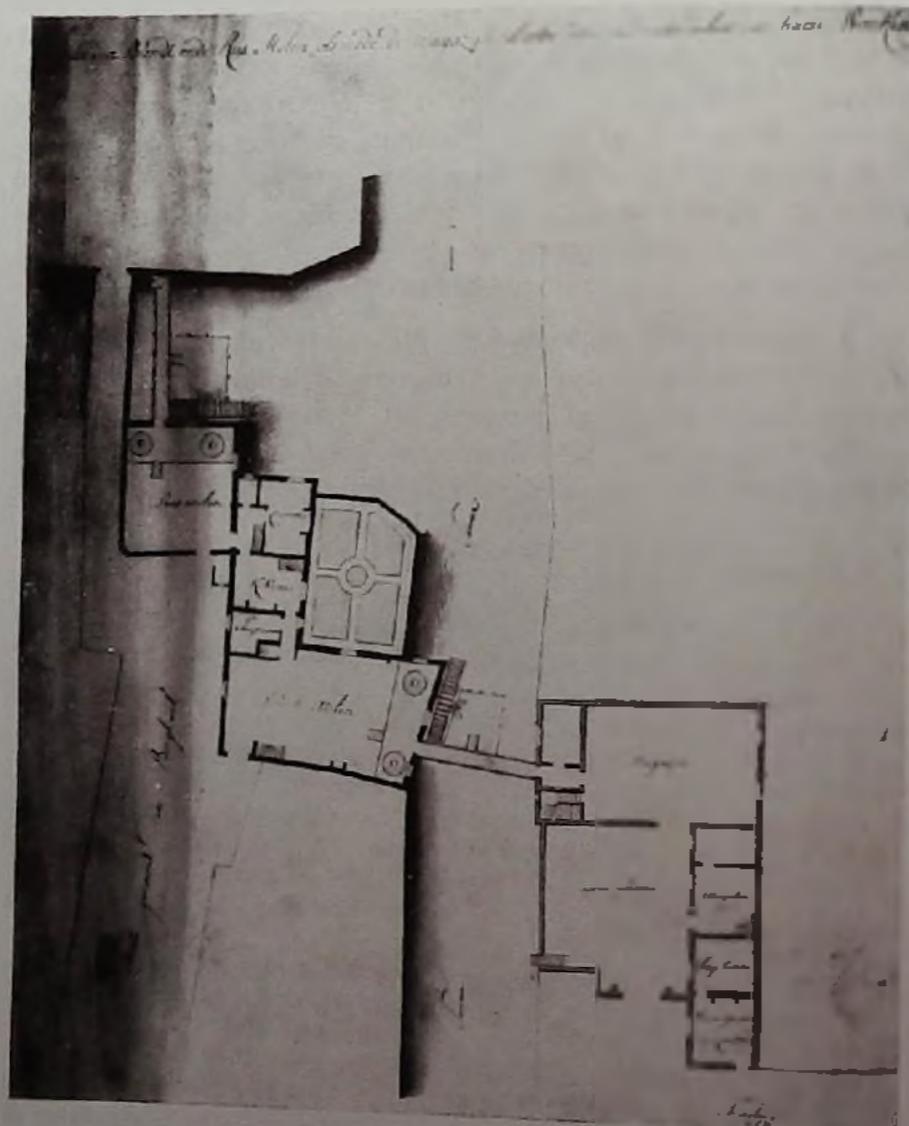


Fig. 5.
Plan des Bond et Rusmolen, aux environs de 1800
(A.V.B. plan n° 914, s. d.).

Ainsi donc, le terme de *Moutmolen* appliqué exceptionnellement au *Slachmolen* en 1346 pourrait s'expliquer de trois façons différentes : ou bien il serait dû à l'emploi simultané de ces deux termes appliqués à la mouture du brai; ou bien il résulterait d'une mise en usage nouvelle du *Slachmolen*, la mouture du brai s'étant substituée à celle de l'huile, ou bien encore parce que le même moulin aurait servi aux deux moutures (26). Quoi qu'il en soit, le nom de *Slachmolen* resta d'usage jusqu'au XV^e siècle, moment où l'on perd la trace de ce moulin (27); probablement ne concernait-il qu'un moulin à bras (28), ou à force motrice animale (29), plutôt qu'un moulin à eau (30).

Le *Moutmolen*, servant à la mouture du brai (31), appartenait au domaine ducal qui l'affermait pour un terme d'un an renouvelable (32) et supportant les charges afférant des nombreuses réparations à y faire (33).

(26) Cf. ci-avant, p. 15.

(27) Le dernier acte le concernant remonte, en effet, à 1400 environ (cf. censier de la collégiale des SS.-Michel et Gudule, A.E.S.G. cartulaire 1814, f° 199), mention dont nous devons la connaissance au chanoine Pl. Lelèvre que nous remercions de sa grande amabilité.

(28) Sur ceux-ci cf. A.T. NOLTENDUIS, *Les moulins à main au moyen âge*, dans « Techniques et Civilisations », t. IV, 1955, p. 149 à 152 illustré de représentations intéressantes et d'une bibliographie utile.

(29) B. GILLE, *Les développements technologiques*, p. 67. Cf. notamment la représentation d'un moulin à manège dans G. HANOTAUX, *Histoire de la nation française*, t. X, *Histoire économique et financière*, par G. MARTIN, Paris, 1927, p. 198.

(30) Il est très difficile de se prononcer sur la nature de ce moulin; seule une étude plus approfondie, que nous nous proposons de faire sur le domaine ducal dans l'île Saint-Géry, permettra de mieux préciser la topographie en cet endroit.

(31) Le nom latin du moulin est *Motendinum Brasii* (A.G.R., CC 2350, f° 314, de la recette de Brabant, réparations aux moulins), soit moulin à brai (cf. DU CANGE, *Glossarium mediae et hujusmodi latinitatis*, t. I, Paris, 1840, p. 753).

(32) A.G.R., CC 4162, f° 8, compte de la recette de Bruxelles et les comptes suivants où des mentions analogues peuvent être relevées.

(33) A.G.R., CC 2350, f° 314 et comptes des années suivantes, soit postérieures à 1363; CC 4162, f° 39 v°, compte de 1403-1404 et comptes suivants des années ultérieures.

Faut-il l'identifier à l'un des quatre moulins à malt cités dans un acte du duc Godefroid daté des environs de 1173 (34), comme l'assurent Henne et Wauters (35) ? La chose est d'autant plus probable qu'il s'agit d'un moulin banal (36); mais tous les moyens d'investigations nous manquent pour le prouver.

En effet, c'est à notre connaissance en 1325 que le moulin est cité pour la première fois, dans le livre féodal du Brabant le signalant tenu en fief par Béatrice de Brabant (37); en 1355 la rente possédée par celle-ci est tenue en fief par Marie, fille de Giselbert Teye et femme de Francon Swaefs (38); et, peu après, les comptes de la recette du domaine de Brabant le mentionnent annuellement aux rubriques relatives au domaine de Bruxelles, sous la mention d'affermages, de travaux ou de recettes en grains par exemple (39).

Dès le XV^e siècle, il semble être seul autorisé à moudre le brai dans la ville, à l'exclusion de tous les autres moulins (40). Il est quelquefois « capital », que le duc engage.

(34) Cet acte sera publié par M. BONENFANT, dans les *actes des princes belges de la maison de Brabant*; en attendant cette publication, nous nous contenterons de renvoyer à WILLEMS, *Brabantsche Yeeften*, t. I, p. 607, dans « Collection des Chroniques belges inédites », Bruxelles, 1839-1869. Cet acte mentionne effectivement que le duc de Brabant possède cinq moulins dont « *quatuor molendina inferiora molunt malt* »; le nom de ces moulins à eau (*molendina aquis superfluent*) n'est pas indiqué. Nous remercions vivement M. Bonenfant qui a bien voulu nous donner une indication chronologique sur cet acte, dont la datation doit être reportée aux environs de 1173.

(35) HENNE et WAUTERS, *op. cit.*, p. 179.

(36) C'est le nom que le moulin portera plus tard (cf. p. 19); de plus, il appartient au domaine ducal dès le moment où nous possédons les premiers documents permettant de préciser la nature de celui-ci.

(37) L. GALESLOOT, *Le livre des feudataires de Jean III, duc de Brabant*, Bruxelles, 1865, p. 26 (Commission royale d'Histoire, coll. 8^o).

(38) A.G.R., Cour féodale de Brabant, n^o 2, f^o 13.

(39) Cf. ci-dessus notes 31, 32, 33.

(40) Dans le compte de Bruxelles de 1445-1446 (A.G.R. CC 4175, f^o 7), le receveur spécifie que c'est le seul moulin où l'on moud du malt : *van der Moutmolen in Brussel in de welk men bringen ende malen moet allec dmoudt van der stat van Brussel...*

Une première engagère, à la ville, s'opère en 1453 (41); l'année suivante le moulin est affermé avec les autres moulins pour un terme de six ans par la ville, en faveur de Guillaume Gorijs et de Van Yseren (42). En 1469, il fait retour au duc (43). Différentes mentions d'affermages du moulin se retrouvent au XVI^e siècle (44). En 1599, apparaît pour la première fois le nom de Banunolen (45); toujours dès 1650 (46). Après avoir été

(41) Le 9 juillet de cette année, en raison des charges énormes qui l'écrasent, Philippe le Bon engage différents biens à la ville dont « *onser Moutmoelen binne onzer vals. stat van Brussel metten huisen, gronde, molengerecke, met enen cleynen huyskenen daeracn staende, metten plaetsen voer ende achter dair toebehorende, met allen den rechte van den molachter van der selver onser moutmoelen* » (A.V.B., registre des biens de la ville, n^o XXIV, f^o 58 v^o). L'original se trouve aux A.G.R. Chartes de Brabant, *ad. dat.*. Cet acte est signalé par HENNE et WAUTERS, *op. cit.*, t. III, p. 179.

(42) A.V.B., cartulaire n^o IX, f^o 154.

(43) Le 30 septembre, les bourgmestres, échevins et conseillers de Bruxelles, d'accord avec le large conseil des jurés et des métiers et avec les centeniers rendent gratuitement à Charles le Téméraire les moulins, cens et rentes que leur avait vendus Philippe le Bon (A.G.R., Charles de Brabant, 30 septembre).

(44) A.G.R., Chambre des Tonlieux de Bruxelles, n^o 58; on y relève des affermages le 28 avril 1584, en mars 1591, par ex.

(45) Dans le censier ducal une pièce de terre est dite tenue près du « *Moutmolen gheueten den Bantmolen* » (A.G.R. CC 44834, f^o 37 v^o, *idem* comptes suivants); ce nom ne semble pas limité aux documents du domaine; on le retrouve dans des documents émanant d'autres organismes, telle que la Chambre des Tonlieux de Bruxelles (*ib.* n^o 79, lors d'un mesurage du moulin, le 25 janvier 1630, cf. note suivante). En fait, le nom de *Bantmolen* s'étendait à tous les moulins banaux, comme le prouvent diverses ordonnances relatives aux *bantmoutmolen* (voir par exemple 16 mai 1650, A.V.B., liasse 677, *ad. dat.*; 9 septembre 1650, *ib.* liasse 676; 21 décembre 1650, *ib.* chartes de Bruxelles *ad. dat.*, etc.). Mais le nom de *Bantmolen* sera réservé uniquement à l'ancien *Moutmolen* (cf. par ex. A.V.B., 1114, 29 juin 1681; 1711, *ib.* liasse 677, taxation du dit moulin) sans oublier le nom qui le désignait au XIX^e siècle (cf. ci-dessus p. 14).

(46) En effet, si le *Vorstmolen* est encore textuellement cité dans l'acte du 16 mai 1650 (*loc. cit.*), le livre des taxations des moulins de Bruxelles (*ib.* 1114) de 1672 ne relève que le *Bantmolen op ten Borchfan* (*sic*) le 29 juin 1681. De plus, des évaluations de moulins en 1711 ne signalent plus que le *Bantmolen* (*ib.* liasse 677). Enfin, d'après le plan du XIX^e siècle, (voir ci-dessus p. 14 n. 11) on voit que le moulin occupait les deux rives de la rivière et les procès-verbaux de visite ne signalent plus que le seul *Bantmolen*.

cédé à la ville (47) ce moulin ne formait plus qu'une seule usine avec le moulin de la rive opposée, c'est-à-dire le *Vorstemolen* (48).

b. Le *Vorstemolen*.

Le *Vorstemolen* ou moulin de devant (49) était situé vis-à-vis du *Moutmolen* (50), sur le *Borchwal* (51). Il appartenait au domaine ducal depuis longtemps (52). Cité en 1338 (53), sous son nom flamand, à propos de l'accensement d'un waréchaix voisin, il est, le 31 janvier 1352 (54), l'objet d'une cession par Henri van den Haute à Godefroid Denys, lequel achète l'année suivante (55) une maison contiguë au moulin.

Ce moulin à grains, chaque année réparé par les soins d'hommes de métiers payés par le receveur de Bruxelles (56), fut engagé à la ville par le duc en même temps que le *Moutmolen*, en 1453 (57); il suivit les destinées de ce moulin en 1454 (58),

(47) A.V.B., liasse 677, 16 mai.

(48) Cf. ci-dessus 21.

(49) *Anterior Molendinum*, comme le désigne le compte latin du receveur de Brabant en 1363 (A.V.B., CC, 2350, f° 341).

(50) « *molendinum dictum de Vorstemolen situm supra Borchwal ab opposita molendini dicti Moutmolen* » (A.G.R., chartes de Brabant, n° 844, 31 janvier 1352 n.s.).

(51) Cf. note ci-dessus, alors que le *Moutmolen* n'est jamais dit situé sur le *Borchwal*, sinon quand il portera le nom de *Bantmolen* (cf. ci-dessus n. 46).

(52) HENNE et WAUTERS (*op. cit.*, p. 179) le rangent parmi les cinq moulins signalés dans un acte d'environ 1173; dont on ne peut davantage que d'en suggérer la possibilité (cf. ci-dessus, p. 18). Au XIV^e siècle, il apparaît régulièrement dans les comptes de receveur de Bruxelles (cf. ci-dessous, n. 56).

(53) A.G.R., chartes de Brabant, n° 464, 25 février 1338 s.n.

(54) Cf. ci-dessus, n. 50.

(55) Ib. chartes de Brabant, n° 855, 2 août 1353.

(56) Ib. CC 2350, f° 314, compte de 1363, extrait de la recette de Brabant; CC 4162, f° 60 v^o et comptes suivants où l'on retrouve chaque année des frais pour de nouvelles réparations.

(57) « *te wifene omme twee molenen opten Borchwal, alse die Vorste ende die Achterste* » (A.V.B., XXIV, f° 58).

(58) Ib. IX, f° 154.

lorsqu'il fut engagé par la ville pour un terme de six ans. Comme lui, enfin, il revint au duc en 1469 (59) et fit l'objet d'affermages (60) ou d'experrises (61). Le 16 mai 1650 (62) il fut cédé à la ville et c'est peu après cette date que son nom n'apparaît plus et qu'il doit s'être intégré au *Moutmolen* (63).

II — *Ruismolen, Ruyschemolen ou Rustmolen*.

Ce moulin était situé au XIX^e siècle sur la branche gauche de la petite Senne, dite Sale Senne, à environ 33 m. en aval du pont situé rue Saint-Géry (64). Lors des mesures d'expropriation qui le frappèrent en 1866 (65), au moment de l'assainissement du quartier, l'ensemble des installations comprenait une maison avec étages et greniers, cour et jardin ainsi qu'un moulin à roue, qui représentait ce qui avait constitué autrefois deux moulins : le *Ruismolen* proprement dit et l'*Achterstemolen*.

c. Le *Ruismolen*.

Peu de noms de moulins ont été aussi souvent mal interprétés que celui du *Ruismolen*. Les interprétations différentes qu'offre le mot flamand, pouvant aller du bruit de l'eau agitée

(59) A.G.R., chartes de Brabant, 30 septembre.

(60) En mars 1591 (A.G.R., Chambre des Tonlicux de Bruxelles, n° 58), par ex.

(61) Le 25 juin 1630 une expertise ou *schattinge* du *Vorstemolen* a lieu (ib. 79).

(62) Il est expressément désigné dans l'acte de cession par le duc à la ville : « *te wifene de Vorste en Middelste meulen op den Borchwal* » (A.V.B., liasse 677).

(63) Cf. ci-dessus p. 20.

(64) Le procès-verbal du 28 décembre 1857 (A.V.B., Travaux Publics n° 33402) consignait l'expertise du *Rustmolen*, le déclare « situé sur la branche gauche de la petite Senne ou Sale Senne, qui alimente le moulin dit *Slyp-molen* repris sous le n° 20 bis du plan et à environ 416 m. du dit moulin situé en avant ou à environ 247 m. en aval du confluent du bras qui réunit la petite Senne à la branche droite de cette rivière ou enfin à environ 33 m. en avant du pont situé sous la rue des Dames ou rue St-Géry et à 15 m. en amont de l'embouchure de la petite Senne dans la branche droite de la Senne sur laquelle est située le *Bantmolen* représenté sous le n° 21 du plan et situé au *Borchwal* près de celui-ci ».

(65) A.V.B., Propriétés communales, 10193, 29 août.

par la roue (66), jusqu'à l'aspect extérieur de la construction (67), devait amener beaucoup plus tard des difficultés que le mot latin lui-même *Rusca* (68) n'écarterait pas (69). Aussi ne serait-on pas étonné qu'à la période française le moulin ait pris la forme de Rosmolen ou moulin à cheval (70), simple déformation étymologique, et non changement dans l'usage de la force motrice. Au XIX^e siècle, quoique la forme ancienne subsiste, certains actes administratifs — reflet ou non d'habitudes populaires — le désignent sous la forme Rustmolen (71). Enfin, fait plus curieux, le moulin fut désigné du nom de *Middelstemolen* aux environs de 1478 (72), en raison de sa situation par rapport aux autres moulins au Borchwal sans doute, et ne réapparaîtra, sous sa forme première — encore altérée en Reesmolen — que deux siècles plus tard (73).

Ce moulin ducal (74), sur la Senne du Borchwal (75), très

(66) Le mot *ruuschen* et ses variantes orthographiques pouvant signifier toutes les formes douces ou violentes qu'implique le verbe bruire (cf. VERWIJS et VERDAM, *op. cit.*, t. VI, 1907, col. 1733 suiv.).

(67) L'adjectif *rusch* signifiant rude, grossier, voir même poilu (*ib.*) et pouvant s'appliquer à l'aspect extérieur du moulin.

(68) Le mot pouvant aussi bien signifier ruche, sous-entendant le bruit des abeilles, que le mot écorce, soit quelque chose de rude (cf. DU CANGE, *op. cit.*, t. V, 1845, p. 829).

(69) Il est évidemment extrêmement dangereux de vouloir trancher l'étymologie d'un mot tel que celui-ci, s'appuyant à un moulin fort ancien, alors que tant d'innombrables de son histoire subsistent, notamment quant à son aspect par exemple.

(70) A.V.B., Travaux Publics, n° 33402, lettre du préfet de la Dyle adressée au maire de Bruxelles en 1806, autorisant ce dernier à faire les réparations nécessaires notamment au moulin du Cheval.

(71) *ib.* Travaux Publics, n° 33402. Des actes de peu postérieurs prouvent cependant que le mot *Ruscmolen* subsiste (*ib.* Propriétés communales, 10193, 29 août 1866).

(72) On cite, dans le livre de la recette de Bruxelles, les travaux « *van der Middelste of Ruyschmolen opten Borchwal* » (A.G.R., CC 4184, f° 15 v°), qui se retrouvent ultérieurement (cf. en 1520, *ib.* CC 4209, f° X111).

(73) En 1710 (*ib.* Greffes scabinaux de Bruxelles, 9757), en 1724 (A.V.B., liasse 676).

(74) Il est cité dès les premiers comptes que l'on possède de la recette de Bruxelles, conservés dans ceux de la recette de Brabant de 1363 (A.G.R., CC 2350), et de 1403 (*ib.* 4162, f° 60 v°) et années ultérieures.

(75) Il est presque toujours dit : *Ruysche opten Borchwal* (cf. par ex. CC 4162, loc. cit.).

probablement antérieur au XIII^e siècle (76), outre sa destination de moulin des grains moyennant des redevances versées au trésor ducal (77) et les frais qu'entraînait sa remise en état fréquente (78), servit à diverses reprises les desseins des ducs de Brabant; soit que ceux-ci désiraient accorder une rente — celle donnée par Henri III à l'hôpital Saint-Jean en 1224 (79) — soit aussi lorsqu'à cours d'argent, le trésor devait faire des emprunts à une ville et le concéder en échange d'importants revenus, comme la nécessité s'en fit sentir en 1453 (80).

Rentré sans doute comme les autres moulins dans le domaine ducal en 1469 (81), il fait, sous le nom de *Middelstemolen* (82), l'objet d'affermages et, après être passé dans le domaine de la ville (83), il ne semble s'être réuni au moulin, qui lui fait face sur la rive opposée, qu'après 1650 (84), sous le nom de *Reesmolen* (85).

(76) HENNE et WAUTERS le rangent parmi les moulins signalés dans l'acte de la 2^e moitié du XII^e siècle (*op. cit.*, p. 179), voir à sujet, ci-dessus p. 18.

(77) Cf. parmi d'autres mentions analogues CC 4162, f° 60 v° : revenus en seigle.

(78) *ib.*

(79) P. BONENFANT, *Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles*, Bruxelles, 1953, n° 24, 1 février 1225 (Commission royale d'Histoire, coll. in-4°).

(80) Acte déjà cité à propos des moulins précédents et dont la copie se trouve dans le cartulaire de la ville, n° XXIV, f° 58.

(81) Cf. ci-avant, p. 19, n. 43.

(82) Notamment en mars 1591 (A.G.R., Chambre des Tonlieux de Bruxelles, 58).

(83) Le 16 mai 1650 (A.V.B. 677).

(84) Le nom de *Middelstemolen* disparaît ainsi que le nom d'*Achterstemolen* pour ne laisser place qu'au *Reesmolen*, ceci semble bien être un indice permettant de supposer que c'est après le passage dans le patrimoine urbain que les deux moulins ont été réunis en un seul (à ce sujet, cf. ci-après p. 25).

(85) On relève le nom de *Reesmolen* le 28 juin 1672 (A.V.B. 1114, mémoire sur la taxation des moulins); en 1711 (*ib.* liasse 677) lorsqu'on fait une évaluation respective des moulins, on ne voit plus subsister que le *Bontmolen* à côté du *Reesmolen*, ce qui est étonnant, sinon les *Vorstmolen* et *Achterstemolen* se trouveraient également cités.

d. *Achterstemolen*.

L'*Achterstemolen* ou *Echterstemolen* (86) rarement *Achtermolen* (87) ou moulin de Derrière (88), était situé sur le Borchval (89), probablement vis-à-vis du *Ruismolen* (90). Il suivit le sort des trois moulins voisins depuis un temps ancien (91) : affermé (92) et entretenu (93) par le domaine ducal, il passe dans le patrimoine foncier de la ville en 1453 (94) ; revient au domaine en 1469 (95) en assurant au receveur de Bruxelles différents revenus (96). D'après un texte cité par Henne et Wauters (97), texte que nous n'avons pas retrouvé, le moulin aurait déjà été détruit en 1628 et le terrain, sur lequel il se trouvait, acheté par les Récollets. Cependant, il est encore l'objet d'une

(86) La graphie *Echterstemolen* est peut-être plus usitée que la forme voisine, grammaticalement plus correcte (voir les ex. cités aux notes ci-dessous).

(87) Cf. A.V.B. Charte de Bruxelles, 7 septembre 1396.

(88) Les textes latins le transcrivent sous la forme de *Posterior Molendinum* (A.G.R., CC 2350, f^o 314 et 341, compte de la recette de Brabant de 1363).

(89) Par ex. *Echterstemolen opten Borchwal* (ib. CC 4162, f^o 42 v^o).

(90) Le plan de Braun et Hogenberg, des environs de 1572, relève, sur le retranchement appelé Borchval, deux roues l'une à côté de l'autre et à chacune desquelles est accolée une petite maison. (Cf. fig. 3.)

(91) Il serait compris d'après HENNE et WAUTERS (*op. cit.* p. 179), parmi les quatre moulins cités dans l'acte des environs de 1173 (cf. ci-dessus, p. 18).

(92) Il en est différentes traces; je cite entre autres : en 1591 (A.G.R., Chambre des Tonlieux de Bruxelles, 58).

(93) Il réapparaît annuellement dans les comptes du receveur de Bruxelles (voir entre autres en 1403; ib. CC 4162, f^o 39 v^o et compte de 1406, f^o 1; compte de 1450, ib. 4176, f^o 36 v^o, etc.).

(94) A.V.B., f^o 58, acte cité plusieurs fois.

(95) Ib., IV, f^o 184.

(96) En 1454, le 12 novembre (ib. IX, f^o 154), il avait été engagé par la ville pour un terme de six ans, ainsi que les autres moulins; rentré dans le domaine ducal, il est de nouveau l'objet d'affermage, tel celui de 1591 (cité note 92).

(97) *Op. cit.*, p. 179, signalent un acte du 10 mai 1628, dont est reproduit l'extrait (sans aucune référence) indiquant qu'une maison contiguë à l'*Achterstemolen* « ayant par ci-devant servi de moulin à eau, depuis, rompu et démolie ». Nos recherches pour découvrir cet acte sont restées infructueuses tant dans les rares documents de la ville échappés au bombardement, que dans ceux des Récollets, aussi peu fournis.

expertise en 1630 (98); ce qui ferait douter, tout au moins, de la transcription de la date donnée par Wauters; néanmoins, il semble bien avoir disparu en 1650, quand le domaine ducal vend à la ville ses moulins (99).

III. — *Le Serreuerremolen*.

Le moulin *Serreuerre* ou *Cerreuerre* (100) ou encore *Scherreuerre* (101) dont le nom évoque l'idée du bouillonnement des eaux (102), était situé également sur la Senne, aux alentours de l'île Saint-Géry, exactement autrefois rue des Poissonniers, au croisement du pont des Bateaux (103). Les plus anciens textes connus signalent le *Serreuerremolen* comme appartenant aux deux tiers à l'abbaye de Sainte-Gertrude de Nivelles, le dernier tiers étant aux mains du duc de Brabant (104).

Ses revenus en blés servaient à l'assignation de rentes que le duc accordait pour des raisons diverses (105), notamment en 1255, dans la première mention qui en est faite; quoiqu'il fut objet de charge pour le domaine (106), ce dernier ne s'en des-

(98) A.G.R., Chambre des Tonlieux de Bruxelles, 79.

(99) Il n'est pas cité dans l'acte (A.V.B., liasse 677).

(100) A.G.R. Chartes de Brabant, 10 janvier 1255, n^o 60.

(101) Ib. CC 44836, f^o 98 par ex. citation de 1655.

(102) On y trouve, en effet, des formes verbales notamment *Serren*, signifiant *irritare* et *incessare* (cf. VERWIJS et VERDAM, *op. cit.*, t. 7, p. 998) et *werren*, signifiant entre autre *turbare* (ib. t. IX, p. 2303) ; de là à évoquer le bruit de l'eau fait par la roue en tournant, il n'y a pas loin.

(103) Cf. le plan donné par HENNE et WAUTERS, *op. cit.*, t. 1, en tête de l'ouvrage; le plan de BRAUN et HOGENBERG où le moulin est nettement visible, proche de la bifurcation des deux bras de la Senne vers le quai ou *Scipburg*; il ne s'aperçoit pas sur le plan de MARTIN DE TAILLY, tout simplement peut-être en raison d'une mise en page différente. (Cf. fig. 2 et 3.)

(104) HENNE et WAUTERS, *op. cit.*, t. III, p. 181-182; DES MAREZ, *La seigneurie de Sainte-Gertrude de Nivelles à Bruxelles*, p. 88, dans « Études inédites » publiées par un groupe de ses anciens élèves, Bruxelles, 1936.

(105) La première mention du moulin en 1255 (Chartes de Brabant, n^o 60) concerne 6 muids de froment levés sur le moulin par le duc Henri III en faveur de Gauthier Egglui de Bruxelles, après cession de bien par ce dernier.

(106) Chaque année il doit être réparé (cf. A.G.R., CC 2350, f^o 341, en 1363; CC 4162, compte de 1406, etc.). Des actes de Jeanne de Brabant et de Philippe le Bon en témoignent (A.V.B. XXIII, f^o 158 du 10 août 1452).

saisit qu'en 1626 au profit de la ville (107), alors que le chapitre en avait fait remise à l'administration en 1452 (108), après en avoir usé, elle aussi, en maintes occasions comme en font foi plusieurs actes des échevins de Sainte-Geترude de Nivelles (109).

Au XVIII^e siècle, la productivité du moulin ayant sérieusement baissé, en raison des guerres mais aussi de la construction des chaussées qui permettraient de faire moudre le grain en dehors de Bruxelles, il fut décidé le 8 juillet 1771 (110) que le moulin serait détruit. Le 16 novembre 1771 le magistrat prenait note du décret impérial, du 14 courant, l'autorisant à démolir le moulin et à élargir la rue des Poissonniers (111). Le 14 décembre 1772 le moulin était bel et bien démoli (112) et quelques années plus tard on n'en conservait plus que le souvenir (113).

IV. — *Le Baertmolen ou Moulin dit de la Barbe, dit aussi des Barbiers.*

Le *Baertmolen* se trouvait autrefois sur l'ancien pont de la Barbe, rue de la Grille, sur la Senne (114) dans le quartier d'Overmolen et disparut aux environs de 1862 (115), lors des travaux d'assainissement de la Senne. Il était formé de deux moulins qui gardèrent longtemps leur individualité : le *Clapschette* et le *Cantermolen*.

(107) HENNE et WAUTERS, *loc. cit.*, p. 182.

(108) Cf. deux actes du 28 septembre (A.V.B. XXIII, f^o 159 v^o et 160).

(109) Des actes du 16 août 1396 (ib. p. 156, 156 v^o, 157), du 18 février 1400 n.s., ib. f^o 154 v^o, 156), du 21 février 1400 n.s. (f^o 155), de 1402 (ib. f^o 157 v^o et 160), signalé par DES MAREZ, *op. cit.*, p. 88, n.1.

(110) A.V.B. 999 f^o 96 v^o et suiv. Dès le 25 février la ville s'était inquiétée du rétrécissement de la Senne rue des Poissonniers (A.V.B. 1746 *ad. dat.*).

(111) A.V.B. 1746, *ad. dat.* et décret ib. 999, f^o 211 v^o.

(112) A.V.B., liasse 677 : *ucnden afgebroken molen genoempt Scheirrewerremolen*.

(113) Dans le livre des résolutions de 1780 (A.V.B. 1750, *in fine* de la séance du 4 février) on signale un bien où s'est trouvé le dit moulin.

(114) A.V.B., Propriétés communales 9064, acte de vente du moulin en 1818. Le procès-verbal de 1837 (ib. Travaux Publics 33405) précise que cette « usine est située sur la Senne à environ 1.920 m. en aval de l'origine à la branche droite, de la branche d'équilibre, située à droite, qui alimente le moulin de Bon Secours, ou, enfin, à 20 m. en amont du confluent des deux branches... »

(115) Cf. A.V.B., Travaux Publics 33405.

e. *Le Clapschette ou Slapscheetmolen.*

Le nom réservé au moulin situé sur la Senne, dans la partie intérieure de l'île circonscrite par la rue de la Petite Ile (116), ne porta que tardivement le nom de Clapschette (117), qui s'orthographiera de différentes manières (118) avant de passer à la forme Slapscheetmolen ou ses variantes (119); il fut d'abord désigné sous le simple nom de moulin à eau dans un acte de 1312 (120) où il est déclaré comme fief tenu par Arnould Rex ou Coninc (121) du duc de Brabant. Les successeurs des Rex en

(116) Voir la fig. n^o 4. Il est en général très difficile de situer avec certitude ces moulins à Bruxelles, d'autant plus qu'on est généralement en présence de deux moulins qui se font face (cf. ci-après p. 51) et que les textes sont généralement peu précis quant aux données topographiques. La localisation du moulin duac à l'intérieur de l'île peut être prouvée en fonction de différents éléments. Tout d'abord, le moulin qui lui fait face, le *Cantermolen*, est situé contre une brasserie dite *Den Baert*, dont la localisation près de la rue de la Barbe d'Or, soit en dehors de l'île, est assurée (cf. note 132). En outre, notre moulin est, lui, situé près du *Moetensteen* voisin de la *Hooghehuis* (Cf. par ex. A.A.P.B. cartulaire de St-Jacques, H. 436, octobre 1358), situés l'un et l'autre dans la rue de la Petite Ile (Cf. HENNE et WAUTERS, *op. cit.*, p. 484) autrement dite « *Ultra-Ambos Pontes* » (cf. A.A.P.B., chartier de Saint-Pierre, le 13 octobre 1348, rente assignée sur « *tertiam partem molendinis sitis apud Overmolen ab opposito mansionis dicte Hoegchuis ultra Ambos Pontes* », où s'est trouvée plus tard l'impasse de la Haute Porte (HENNE et WAUTERS, *loc. cit.*), c'est-à-dire bien à l'intérieur de l'île. Plusieurs mentions du *Clapschette* près de ce bien se trouvent (voir entre autre : van *pachlingen van der molen tegenover l'Hooghehuis geheeten de Clapschette*, A.G.R., CC 30913, f^o 5, de 1498, voir notes suiv.). Je remercie vivement Mme Bonenfant, archiviste de la Commission d'Assistance publique de Bruxelles qui a eu l'obligeance de me signaler plusieurs actes intéressants après avoir fait de longues recherches.

(117) C'est aux environs de 1432 (A.G.R. Cour féodale de Brabant, n^o 11, f^o 39 v^o) que le nom de *Clapschette* apparaît.

(118) On trouve *Clapscheite* en 1500-1515 (ib. n^o 18, f^o 4), *Clapschette* en 1536, (ib. 4545, 20 novembre).

(119) En 1675, *Slapscheetmolen* (A.V.B., 1114), en 1711, *Slapschylmolen* (ib. liasse 677), HENNE et WAUTERS relèvent *Slapscheere* (*loc. cit.* p. 484; cf. A.G.R., greffes scabinaux de Bruxelles 4246, f^o 1, 1669).

(120) GALESLOOT, *Livre des feudataires...*, p. 18 : « *Arnoldus Rex, de Bruxelles, molendinum aquatile, situm extra portam, in Bruxello, que vocatur Overmolenpoort* ».

(121) Sur cette famille voir notamment P. BONENFANT, *cartulaire de l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles*, à la table.

font relief (122), lors même que la ville de Bruxelles, après Pierre vander Eycken (123), en ait fait l'achat en 1442 (124) et en signale la possession à différentes reprises (125). C'est aux environs de 1757 (126) que ce moulin se confondit avec le *Cantermolen* (127).

f. *Cantermolen* dit plus tard *Baertmolen*.

Situé vis-à-vis du *Clapschette* (128) sur la rive opposée de la Senne, le moulin qui lui fait face est tout d'abord dénommé en raison de son voisinage avec une brasserie dite *Den Baert* citée

(122) Vers 1370 Arnould Rex détient « *ven watermolen luten de Overmolenpoorte te Brussel* » (A.G.R. Cour féodale de Brabant, n° 2, f° 12 v°); en 1432, il est aux mains de Nicolas de Saint-Géry (ib. n° 11, f° 30 v°) dont un membre de la même famille et du même prénom le détient toujours vers 1500 (ib. n° 18, f° 4) « *Her Claes van Sinte Goerix houdt een watermoelen gelegen binnen der stat van Brussel ter stat geheiten ter Overmoelen comende mitter ceure zijden tegen de riviere vander Zennen ende de moelen geheiten den Baert der stadt toebehoerende, mitter undere zijden comende vore ter straten ende steynen brugge aldaer ende tegenover die comme geheiten thoochhuys, welke voirs. watermoelen geheiten is de Clapschette*; cf. mention analogue, mais antérieure (ib. 24, f° 4).

(123) « *Peter vander Eycken hij coepe tegen her Clase van Sinte Goerix gedaen XIIIc XLII hout ene watermoelen luten der Overmoelenpoorte tot Brussel gelegen geheiten die Clapschette* » (ib. 11, f° 30 v°).

(124) Le 8 septembre 1453 Philippe le Bon investit la ville de Bruxelles d'un moulin à eau situé hors de la porte d'Overmolen, moulin que vend à celle-ci Pierre van der Eycken (ib. 121, f° 258, analysé par GALESLOOT, *Inventaire de la cour féodale de Brabant*, t. I, p. 150). Le nom de Pierre vander Eycken qui a acheté le *Clapschette* en 1442 (cf. note précédente), ne laisse aucun doute sur l'identification du moulin. Il s'agit donc bien d'un arrière-fief tenu par la ville, le moulin du duc étant relevé par la famille de Saint-Géry.

(125) Le 20 novembre 1536 « déclaration de la ville de Bruxelles pour ses fiefs en ville consistant en deux moulins à eau, dont « *een molen gehouden tot vreen vollen leene van myn genadigen heere den hertoge van Brabant geheiten de Clapschette gelegen tegenover thoochhuys* » (ib. 4535, analysé par GALESLOOT, *op cit.*, t. II, p. 234). Différents affermages de ce moulin se retrouvent, en 1506 (A.V.B., 304, f° 36), avant 1622 (ib. 305, f° 32), en 1622 (ib. 306, f° 39 v°).

(126) A.V.B., liasse 676 (généralités, mai 1757).

(127) En effet, l'acte signale une demande relative au remplacement de l'*Aettermolen* du *Baertmolen* en *Croupelmolen* (cf. ci-après n. 128).

(128) « *Den Slapscheetmolen achter den Baertmolen* » (A.V.B., 1114, 1675). En fait on le désigne sous le nom de moulin de devant par opposition au moulin tenu par les Saint-Géry (cf. ci-avant p. 27) « *para molendini nuncupati de Vorstemolen sita apud Overmoelen ultra Ambos Pontes ibidem existente*

au XIV^e siècle (129), proche de l'ancienne rue de la Barbe d'Or (130). Le nom de *Cantermolen* ou moulin du Coin, qui apparaît au XV^e siècle (131), subsistera jusqu'au moment où le nom de la brasserie voisine finira par servir à la désignation du moulin lui-même, soit le *Baertmolen* (132).

Au début du XV^e siècle, le *Cantermolen* était fief du châtelain de Bruxelles (133); un tiers passa en 1487 (134) à la ville de Bruxelles qui tiendra plus tard les deux autres tiers du châtelain de Bruxelles (135) et l'inféodera à son tour à diverses repri-

in opposito molendini domini Nicholai de Sancta Gaugerico militis supra Zennam contigue vico ibidem » (A.A.P.B., titres divers de l'hôpital Saint-Jacques 1435, 24 juillet 1433), tandis que le moulin des Saint-Géry se verra parfois appliquer le nom de moulin de derrière (A.V.B., liasse 676, généralités en 1757).

(129) Cette brasserie est citée notamment le 5 juillet 1381 (A.A.P.B., B 665, Pauvres de Saint-Géry), le 27 février 1391 n.s. (A.V.B. Charles de Bruxelles).

(130) Cette rue était appelée autrefois du Chant d'Oiseau, Derrière la Barbe ou Petite Grille (cf. HENNE et WAUTERS, *op. cit.*, 491). En 1765 (A.V.B., liasse 676, à la date du 28 janvier) un acte signale que le moulin est situé « *over de brouwerij den Baert in de stroete om te gaen naer de Sespenninckstraete offte Svertssusters* ».

(131) Le nom apparaît tout d'abord dans l'analyse du cartulaire des Pauvres de Saint-Géry (A.A.P.B., B 665, n° 65), 21 juin 1413 (cf. n. 133), mais n'est pas cité dans l'acte proprement dit. Le nom se retrouve régulièrement inscrit dans les actes de la pratique notamment en 1487 (cf. note 134). Cf. aussi HENNE et WAUTERS, *op. cit.*, p. 484.

(132) Voir notamment en 1654 (A.V.B., 1114) et ci-après n. 135.

(133) Le 21 juin 1413, en présence de la cour féodale du châtelain de Bruxelles, Daniel de Bouchout, s'opère la cession d'une rente d'avoine « *op ven watermoelen gelegen te Brussel over boyde de bruggen ter Overmoelen tegenover eenen huysc geheten den Baert* » (A.A.P.B., B 665, n° 65).

(134) A la date du 16 juin (A.V.B., XXIII, f° 187 v° et 188), la ville reçoit « *derderdeel van eenen molen . . . geheiten is Cantersmolen gelegen ter Overmolen over de brugge aldaer tegenover thuys geheiten den Baert* » (cf. même mention dans deux actes de cette date).

(135) Cf. HENNE et WAUTERS, *op. cit.*, p. 484. Différentes preuves de cette dépendance féodale se retrouvent dans les textes — le 20 novembre 1536 (A.G.R. Cour féodale de Brabant, 4535) où il est reconnu « *item noch eenen molen geheiten sCantersmoelen dairaf de twee deelen leen zijn gehouden van den horchgreven van Brussel ende tderdendeel es eygen goet* ». Le 20 septembre 1669 (ib. Greffes scabinaux de l'arrondissement de Bruxelles, 4246, p. 1), même déclaration : *tert die stadt van Brussel daeroff sterfman is Joos van Yssche sone Stevens, hout tot een volle leen van den heere erfborghgrave der stadt van Brussel ibe twee deelen van eenen molen gelegen inde selve*

ses (136), ou même l'afferméra (137). C'est aux environs de 1757 (138) que ce moulin fut réuni au *Clapschette* sans qu'on aperçoive les raisons de cette modification.

V. — Le Moulin de Bon Secours.

Le moulin de Bon Secours était situé autrefois à 40 m. en aval de la tête de pont de Bon Secours (139). Lorsqu'il fut racheté par la ville de Bruxelles en 1862 (140) pour être bientôt démoli en vue des travaux d'assainissement de la Senne, il n'était plus représenté que par un seul moulin, alors qu'il en comptait deux autrefois. Au XVIII^e siècle, ces deux moulins s'appelaient le *Ezelmolen* ou moulin de l'Ane et le *Zwaenmolen* ou moulin du Cygne. Avant cette époque, il est très difficile de refaire l'historique de ces deux moulins, vu la rareté des mentions les concernant. De plus, Henne et Wauters émettent l'hypothèse que le moulin appelé, au XIX^e siècle, Bon Secours, serait le moulin qui

stadt, ter plaats en geheelen ter Overmolen den welcken by oude tyden geheeten was Sandersmolen (sic) met twee hofsteden ende huysen daeraen gelegen, ende alle andere sijne toebehoorten gelogen over beyde die brugghen nu ter tijt geheeten den molen voor den Baert, op welke goeden nu ter tydt staende ofte hangende syn twee molens, daeroff den eenen geheeten is den Baertmolen, commende aende goeden Jans de Kempener ende den anderen molen liggende over die andere zijde van de riviere, is geheeten de Slapschere ende is liggende tegens den smoutmolen competerende Jan van Cutsem.

(136) Le 20 septembre 1669, c'est Henri de Reest qui reçoit les biens en fief au profit de la ville (ib. f^o 1, cf. également A.V.B., 1261, 14 février 1669 et 13 septembre); le 30 mars 1678, c'est Jacques (Servranex (ib., f^o 1 v^o).

(137) On peut citer entre autres : en 1596 (A.V.B., 304, f^o 35 v^o), en 1648 (ib., 785, f^o 306), en mai 1666 (ib., 1259, f^o 127 v^o), le 28 janvier 1765 (ib., classe 676).

(138) Nous avons cité l'acte par lequel le moulin de derrière (*achtermolen*) est déclaré devoir être changé en *creupelmolen* (cf. ci-avant n. 127). En 1785 le *Baertmolen* est seul signalé comme moulin à eau et on ne cite plus le *Clapschette* (ib. 1013, f^o 440). Enfin, en 1818 seul le moulin de la Barbe est cédé par la ville (ib. Propriétés communales 9064), comme il fait seul l'objet d'expertise en 1857 (ib. Travaux Publics, 33-105).

(139) A.V.B., Travaux Publics, 33403, procès-verbal de 1857 donnant d'ailleurs plus de précision : « cette usine est située sur la Senne à environ 1,974 m. en aval du Nieuwmolen, 160 m. en aval de l'origine de la branche d'équilibre sur laquelle le moulin est établi, ou à environ (texte cité ci-dessus) ...ou enfin, à environ 30 m. en amont du confluent de cette branche et de la branche droite où est établi le moulin des Barbiers ».

(140) Ib. Travaux Publics 32698.

aurait donné son nom au quartier d'Overmolen (141), quoique ce dernier nom ne soit jamais accolé à celui d'un moulin dans les textes (142). Enfin, le nom de Bon Secours appliqué au moulin doit dater du début du XIX^e siècle (143).

g. *Ezelmolen* ou moulin de l'Ane.

Il est fait mention, dès 1346, dans les registres de cens du duc de Brabant à Bruxelles d'un moulin situé « *buten den Overmolenpoorte bi der statmure van Brucele* » (144). En 1347 (145), 31 tanneurs de Bruxelles prennent à cens du duc un moulin également localisé là (146).

Si les moyens d'identification sont minces d'après ces textes, par contre le plan de Braun et Hogenberg présente deux roues de moulins dont l'une touche à une maison accolée aux murs de la première enceinte de la ville (147). Il ne semble donc pas trop hasardeux de localiser le moulin, loué par les tanneurs au duc en 1347, avec celui des deux moulins le plus voisin du mur d'enceinte, celui que notre acte situe près des murs.

Ce moulin, comme son vis-à-vis, a dû rester longtemps entre les mains des tanneurs; en 1695 (148), ceux-ci étaient toujours en possession des deux usines proches de Notre-Dame de Bon

(141) *Op. cit.*, p. 483-484 avec renvoi à l'acte déjà cité de la seconde moitié du XII^e siècle.

(142) Sans doute, le nom lui-même évoque-t-il celui d'un moulin. Toutefois, je n'ai jusqu'ici relevé aucune fois le vocable appliqué à un moulin, mais bien à tout le quartier de la porte Saint-Jacques dite Overmolen (HENNE et WAUTERS, *op. cit.*, p. 163).

(143) Il est signalé dans un acte de 1808 (A.V.B., Actes administratifs, vol. 6, f^o 83) à propos d'une pétition relative à un changement du Passage du Meunier près de ce moulin (cf. encore la même affaire, f^o 93).

(144) A.G.R. CC 44825, f^o 66 v^o, formule qu'on retrouve avec quelques variantes, telle que « *bi der molen bi den mure buten der Overmolenpoorte* » (ib., f^o 9 v^o) cf. aussi 44826, f^o 15 v^o; 44827, f^o 1-1 v^o etc.).

(145) Ib. CC 44825, f^o 66 v^o, du 23 mars 1347 n.s.

(146) L'acte a été signalé par HENNE et WAUTERS, *op. cit.*, t. II, p. 162 et sans référence par DES MAREZ, *Organisation du travail à Bruxelles au XV^e siècle*, Bruxelles, 1906, p. 19.

(147) Cf. fig. n^o 3.

(148) A.G.R. Corps des métiers et serments, tanneurs, 928, acte du 31 décembre.

Secours (149); en 1741, le mérier des tanneurs enregistre (150) la location de deux moulins voisins de l'hôpital Saint-Jacques (151), dont l'Ezelmolen (152). Or, depuis la fin du XVI^e siècle (153), une brasserie dite l'Ane (154), existait près des remparts (155).

Il ne semble donc pas hasardeux d'identifier le premier moulin proche des remparts, relevant du domaine ducal, avec le Ezelmolen, déjà lui-même situé par rapport à Bon Secours (156). De plus, ne faut-il pas l'identifier aussi avec un *Scorsmolen* dont on trouve des mentions entre 1374 et 1498 (157), dont la localisation est peu précise (158), mais dont le nom, moulin à écorces (159), rappelle une utilisation par les tanneurs ? (160).

(149) Le texte spécifie : « *twce molens gelegen binnen deser stadt bij capelle van Onse Lieve Vrouwe van Bijstant* » (ib.).

(150) Ib. 27 janvier.

(151) Sur celui-ci cf. P. BONENFANT, *cartulaire Saint-Jean*, p. VII.

(152) « *Eselmolen ende Swaemolen bij Sente Jacobs gasthuys* » (loc. cit.).

(153) A.G.R., CC 44834, f^o 35, 1599; cf. aussi CC 44836, f^o 198.

(154) « *naest de brouwerij geheeten den Ezelen* » (ib.).

(155) HENNE et WAUTERS (*op. cit.*, p. 483) signalent qu'en 1358 la ville fit l'achat d'un bien proche de l'Overmolen et des remparts où s'établit plus tard la brasserie dite l'Ane.

(156) Cf. n. 150.

(157) Le 20 mars 1374 (A.V.B. chartes de Bruxelles *ad dat.*) un bien situé « *extra portam dictam der Overmolen ante molendinum dictam de Scorsmolen et vadum ibidem* », en 1403 (A.G.R., CC 4162, f^o 14 v^o) le receveur ducal de Bruxelles inscrit dans son livre « *vanden ambacht van de hudevetters die gecocht ende verlinght hebben van haren pachte vander Scorsmolen* », moulin pour lequel les tanneurs payent un cens héréditaire (ib. f^o 62 v^o, mention que l'on retrouve les années postérieures, voir par ex. CC 4165, CC 44830, f^o 20 ; CC 4175, compte de 1446; CC 4188, f^o 93 compte de 1489, etc.). Des biens sont situés dans son voisinage (voir par ex. A.A.P.B., B 666, n^o 64, 6 février 1433 n.s. et B 669, f^o 50 v^o). Cf. note suivante.

(158) On le situe simplement dans le quartier d'Overmolen, proche du gué : *vadum* en 1374 (cf. n. 157), *waterschap* en 1446 (A.V.B., XXIII, f^o 71) mot qui s'appliquerait peut-être à une partie du moulin proche du Clapslette ? Sur *waterschap* (cf. VERWIJS et VERDAM, t. IX, p. 1.830), sur *vadum* (cf. DU CANGE, *op. cit.*, t. VI, p. 723).

(159) Le *Scorsmolen* est, en effet, un moulin où l'on fait moudre les écorces nécessaires aux tanneurs pour apprêter les peaux (cf. VERWIJS et VERDAM, *op. cit.*, t. VII, p. 670).

(160) La mention d'arrentement du moulin par les tanneurs ayant eu lieu en 1347 (cf. ci-dessus n. 157), il ne serait pas étonnant que le nom du moulin ait été transformé en raison de son nouvel usage. Enfin, rappelons que ce sont encore les tanneurs qui disposent du Ezelmolen (cf. n. 152).

h. Le Zwaemolen ou moulin du Cygne.

Le moulin opposé au Ezelmolen se trouve à l'intérieur de la petite île (161) et cité tout d'abord sous le nom de *Timmermansmolen* en 1346 (162). Si l'on sait que c'est aux environs de 1432 (163) que les tanneurs en firent usage, ce n'est qu'en 1669 (164) qu'on s'aperçoit qu'il s'agit d'un fief de la châtellenie de Bruxelles (165). Or, au XV^e siècle, il porte toujours son nom de *Timmermansmolen*, alors qu'on le situe au XVII^e siècle en rapport avec la brasserie dite le Cygne (166), dont il prendra le nom plus tard (167). Il est néanmoins probable que ces deux noms s'appliquent au même moulin, avec localisation identique dans le quartier Overmolen, et situation similaire vis-à-vis du Ezelmolen.

VI. — Le Driesmolen ou Papiermolen.

Lors de sa démolition en 1867 (168), le moulin qui se trouvait sur la Senne, rue des Six Jetons (169), portait le nom

(161) Cf. fig. n. 4 et voir aussi n. 166.

(162) Un bien est situé « *buten der Overmolenpoorte tuschen Timmermansmolen ende de brugge* » (A.G.R., CC 44825, f^o 9 v^o et mentions analogues, en 1382, CC 44826, f^o 15 v^o, CC 44827, f^o 14 v^o et suiv.).

(163) « *tusschen Timmermansmolen die nu de hudevettersen houden ende brugge* » (ib. CC 44830 f^o 20 v^o).

(164) A.G.R. Greffes scabinaux, arrondissement de Bruxelles, 4246, p. 4 : *het huysvettersambacht deser stadt Brussele heeft op den 22 februarii 1669... tot eenen vollen leene ontjaen eenen molen gelegen ter Overmolen binnen deser stadt, tegens die stadmuieren die wetke alsnu sijn staende beneffens die huysingen van Ser Jacobs ende oock aende huysingen toebehoort hebbende Peeter Huybrechts ende alsnu den heere advocaet Kerrenbroeck in d'een zijde, ende metter andere sijder aen seker gemeynstraetken den voorschreven ambachte ende die brouwerij die Swane genoempt aenguede, commende oock aende selve brouwerij geheeten de Swaene...*

(165) Cf. HENNE et WAUTERS, *op. cit.* 483 et WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, Bruxelles 1855, p. 326-327.

(166) Cf. mention citée n. 164. Le nom de cette brasserie s'est conservé dans celui de l'allée du Cygne donnant dans la rue de la Petite Ile (cf. *plan de la ville de Bruxelles de 1812* de Jacowik, où sous le n^o 39 se trouve figurée cette allée). Elle est aussi reproduite sur le plan de Bruxelles dû à d'Archambault (A.V.B., plan grand format n^o 2, plan parcellaire).

(167) *Swaemolen* en 1741 (A.G.R. Corps des métiers et serments, tanneurs, 928).

(168) C'est le 3 septembre de cette année que la ville l'achète à Victor van Keerbergen (A.V.B., Propriétés communales 992).

(169) Cf. fig. n. 4.

de Papiermolen depuis 1737 (170). Si l'usage de la fabrication du papier auquel on l'adapta répondit à des besoins nouveaux, au moment où on le démontait en 1867, il comportait encore un moulin à moudre le grain (171), qui rappelait le premier usage qui en avait été fait. C'est sous le nom de Driesmolen qu'on le trouve signalé pour la première fois en 1272 (172). Il est délicat de préciser quel était le propriétaire réel du moulin, le fonds pouvant être distinct du moulin proprement dit. De sérieux indices militent en faveur de la collégiale des saints Michel et Gudule et tout particulièrement de l'office du chantre (173), alors que jusqu'ici, en suivant Henne et Wauters, on pouvait le considérer comme appartenant à la famille Loze (174). Il est, de fait, que différents partages familiaux désignent le Driesmolen aux mains des Loze (175), tout particulièrement le partage de ses biens entre ses six filles par Godefroid Loze en 1365 (176)

(170) A.V.B., liasse 676, accord concédé à Pierre Jean Bauwens, le 17 juin, par la ville de faire servir le « *watermolen genoemt Sinte Andriesmolen gelegen binnen dese stadt op de riviere de Zenne ontrent het clooster der eerw. paters Chartroisen* », la maison dite *Moddermeyershuyts* et les réservoirs du moulin, pour fabriquer uniquement du papier. Le 26 octobre 1754, la veuve Bauwens obtient certains droits (ib.).

(171) A.V.B., Propriétés communales 992.

(172) A.E.S.G., cartulaire 1800, f° 58 v° et cartulaire 1814, f° 298, rangé parmi les biens communs aux diverses prébendes. Je dois la connaissance de cet acte, ainsi que d'autres actes reposant aux archives de Sainte Gudule, à l'obligeance du chanoine Lefèvre à qui nous adressons ici l'expression de notre vive gratitude pour le soin mis à nous documenter.

(173) L'acte cité (cf. n. 172), de 1272, du 31 décembre, consigne une transaction sur une rente de seigle assise « *ad molendinum de Drieschmolen* », réalisée par le chantre, agissant au nom du chapitre, et en présence des mansionnaires du chapitre qui ont été assistés par les échevins de l'église de Molenebeek-Saint-Jean comme témoins (Cf. également ci-après p. 35).

(174) Op. cit., t. III, p. 184-185, où se trouve consignés quelques précieux renseignements sur l'histoire du moulin.

(175) On a différents témoignages de biens des Loze près du Driesmolen; 9 décembre 1335 (A.A.P.B., Hôpital Saint-Pierre 29) Godefroid Loze est propriétaire de fonds d'une grande maison voisine du moulin; 3 février 1345 (ib.) il en a « *prope Drieschmolen supra locum dictum de Wiel* »; 25 mai 1345 et 30 novembre 1346 (ib.), mentions analogues à la précédente avec addition « *juxta molendinum Godefridi Loze* »; quant aux partages cf. notes suiv.

(176) A.V.B., XXII, f° 163 : « *inden iersten beyde de molene ter Driesmolen ghelyc dat sy aldaer ghelegghen syn navigende de comen die justitievijelez uter molen geet* » à la date du 6 février 1365.

qui attribue les deux moulins du Driesmolen à sa fille Anne. Au XV^e siècle cependant, c'est le chantre de Sainte-Gudule qui assiste, en qualité de seigneur de fonds, à l'accensement du moulin en faveur de Francon Peuwens en 1421 (177), de Hugues Thony en 1423 (178), tout comme il préside à la cession du moulin faite à la ville de Bruxelles en 1452 (179). Ainsi donc, il semble certain que c'est le chantre de Sainte-Gudule qui ait eu le maximum de droit sur le Driesmolen.

Ce moulin dont le nom lui vient du voisinage d'un pré plutôt que du prénom, André (180), servit longtemps à la mouture du grain (181); au XVIII^e siècle, il fut question de le transformer en moulin à fouler (182) au moment où l'on essayait de redresser l'économie drapière de la ville : mais les efforts paraissent

(177) 24 juillet (ib. f° 164) : transfert de « *molendina dicta de Drieschmolen* ».

(178) 5 février 1423 n.s. (ib. f° 164 v°). Bien entendu, d'autres actes juridiques concernent le moulin sans requérir l'intervention du chapitre. C'est le cas d'une saisie pour non paiement de cens le 16 octobre 1428 (ib. f° 165) par les échevins de Bruxelles contre Jean Coppens et lors de la remise en possession après paiement (ib. f° 165 v°).

(179) Ib. f° 166, à la date du 22 juin, Hugues Thony, fils naturel d'Antoine, cède à la ville « *molendina dicta de Drieschmolen cum suis iudis ac domibus superstantibus prout sita sunt apud Drieschmolen* ». Le 3 janvier 1453 n.s. des rentes sont encore vendues à la ville (ib. f° 167).

(180) La forme « *driech* » pré (cf. STALLAERT, *Glossarium van verouderde rechtstermen, kunstwoorden en andere uitdrukkingen*, Leiden, p. 376) est vraisemblablement celle qui a dû s'appliquer au moulin, construit dans une région encore peu bâtie (cf. par ex. un acte du 19 septembre 1329, A.A.P.B. Hôpital Saint-Pierre, 29) où « *quosdam piscarias sive aquas et colombarium sitas apud Drieschmolen cum magno pomerio ibidem sito videlicet in illo latere versus molendinum ibidem situm* », plutôt que celle appliquée au moulin tardivement lorsqu'on interprète la forme flamande, Driesmolen — moulin Saint-André (cf. p. 34, n. 170). Les mentions du lieu-dit sont nombreuses (cf. A.G.R. A.E. carton 289, n° 70, 2 janvier 1291 n.s.; 10 avril 1294, n° 80; 6 juillet 1295, n° 97 et 99; 28 janvier 1298, n° 120; 25 juin 1329, n° 264; A.V.B. Hôpital Saint-Pierre, 29 à la date du 14 juin 1345, 10 octobre 1363, 27 mars 1418-19, 9 août 1423, 15 mai 1468; A.V.B. XXIII, f° 73 et suiv. différents actes).

(181) La première mention du moulin cite une rente de seigle (cf. n. 173).

(182) Le 26 octobre 1713 (A.V.B. liasse 676) il est rappelé qu'il était question depuis juillet de l'année (ib. 1761, f° 13) de transformer le *gracemolen* en *voilmolen*.

avoir été vains (183) et il reprit son activité ancienne jusqu'au moment où il servit à la préparation du papier (184). Quoique le Driesmolen ait été, nous l'avons vu, constitué de deux moulins, comme tant d'autres machines à eau à Bruxelles, il ne paraît pas que chacune des deux roues aient été entre les mains de propriétaires ou même simplement d'usagers différents (185).

VII. — *Le Slijpmolen ou Slijpmoleken.*

Le moulin que Gilles Ottermans fut autorisé à construire en 1512 (186) pour aiguiser le fer (187) se trouvait rue des Six Jetons, à 110 m. du Driesmolen sur la Senne dite Sale Senne (188). Il fut acheté par le domaine ducal en 1535 (189) et engagé à la ville en 1650 (190). En 1833 il se trouvait aux mains de la famille Servaes (191); la ville en fit l'acquisition en 1862 (192) en vue de sa démolition prévue pour le voûtement de la Senne.

VIII. — *Le Moulin du Béguinage.*

Le 13 juin 1271 (193), le duc de Brabant, Jean I^{er}, concédait au béguinage « *illum locum molendini qui est situs infra*

(183) *Ib.*, généralité, acte du roi rappelant au magistrat qu'il n'a pas encore fait approprier le moulin « pour le rétablissement des manufactures de laines ».

(184) En 1716 le moulin resservit à moudre le grain (*ib.*, 154, p. 139 et cf. ci-dessus n. 171).

(185) Il est question à diverses reprises du *Grate* et du *Cleyne Driesmolen* (A.V.B. 788, f^o 186, 1677-1683; 790, f^o 6, 1712-1717, et liasse 676, acte de 1737). L'affermage ne semble porter que sur un seul moulin (*ib.* 304, f^o 410 v^o, vers 1586).

(186) Cf. HENNE et WAUTERS, *op. cit.*, p. 493.

(187) *Ib.*

(188) A.V.B. Travaux Publics, 33401; cf. fig. n^o 1.

(189) HENNE et WAUTERS, *loc. cit.*

(190) *Ib.* et A.V.B., liasse 677, 16 mai : « *den meulen genoemt den Slijpmolen gestaen op het Clyn Stanneken aenden de Sespenninckstraeke...* ». On retrouve trace de plusieurs affermages : en 1672-1681 (A.V.B. 1114, f^o 25) en 1705 (*ib.* 786, f^o 188).

(191) *Ib.*

(192) A.V.B., Propriétés communales 1003.

(193) L'original est conservé dans le chartrier de l'Infirmierie du Béguinage (A.A.P.B., II 263), HENNE et WAUTERS n'en ont connu (*op. cit.*, p. 535) qu'une mention tardive (probablement celle des archives de la ville, 1217, n^o 118).



Fig. 6 et 7.
Barrage du moulin des Barbiers en 1851 (en haut, à gauche)
Barrage des moulins de Bruxelles, d'après le plan du cours de la Senne, en 1851
(A.V.B. plan n^o 517).
(A.V.B. plan n^o 517).

septa sive ambitu clausure curie begginarum », sans que l'acte précise autrement la localisation de ce moulin. Situé dans l'enceinte du béguinage sans qu'il soit possible de donner plus de précision (194), ce moulin donne des preuves de son activité à différentes reprises (195). Des contestations s'élevèrent au milieu du XVI^e siècle sur l'usage par le béguinage de l'eau nécessaire au moulin (196); au cours des tractations l'institution hospitalière fut autorisée à rester en possession de ses moulins. Le moulin dut être démoli aux environs de 1574-1578 (197), lors des travaux effectués en relation avec de nouvelles fortifications ? Toujours est-il qu'il avait disparu en 1599 (198).

B. — INDICATIONS SUR LE RÔLE DES MOULINS
DANS L'ÉCONOMIE URBAINE.

Bruxelles possédait donc au moyen âge 13 moulins à eau dont une partie subsistait jusqu'au milieu du XIX^e siècle, s'intégrant parfaitement dans le paysage urbain, alors que le moulin à vent est généralement exclu ou rejeté à la périphérie, c'est-à-dire sur les remparts. Ces 13 moulins n'en constituaient plus cependant, dans le courant du XVII^e siècle, qu'un nombre moins grand du fait, qu'à cette époque, certains s'étaient en quelque sorte jumelés.

(194) Madame Bonenfant, archiviste de la Commission d'Assistance, a mis toute son obligeance et toute sa remarquable connaissance de son dépôt à nous aider à retrouver une mention permettant une localisation plus précise que celle de la rue de Laeken donnée par HENNE et WAUTERS (*loc. cit.*); mais tous les efforts sont restés vains jusqu'ici. Nous la remercions vivement de son aide précieuse.

(195) On peut citer notamment : le 12 août 1321, acte où Mathias de Beerte, receveur du duc à Bruxelles, cède une partie de terrain vague « *retro molendini ipsorum begginarum* » (A.A.P.B., H 263, chartes de l'Infirmierie); 30 septembre 1400 « *totter molen van den Wijngaerde voirscreven loepende doere der stad vesten van Brussel* » (ib.), 14 juin 1456 (ib.). En outre différentes mentions dans les registres aux cens des ducs de Brabant (A.G.R. CC 44825, f^o 13, en 1346; 44826, f^o 2, etc.).

(196) A.A.P.B., H 263, chartes de l'Infirmierie.

(197) Ib. actes de 1574 et 1578.

(198) Le registre censal de cette année (A.G.R. CC 44834, f^o 43) inscrit en effet « *van cene hofstad tegenover daer de beghynemolen plachte staen* ».



Fig. 8.

Le Bantmolen au milieu du XIX^e siècle, d'après Puttaert
(A.V.B. Jands iconographique, n^o G 4064).

A peu d'exceptions près — citons le cas du Driesmolen transformé en moulin à papier — leur destination reste essentiellement constante : la plupart étant appelés à moudre les grains, froment, seigle, avoine, destinés à la fabrication du pain; c'est le cas d'un grand nombre de moulins appartenant au duc de Brabant : le Ruismolen (199), l'Achterstemolen, le Vorstemolen, le Serrewerremolen, le Clapschette, c'est le cas aussi du moulin du châtelain de Bruxelles, le Cantermolen et de celui du chapitre de Sainte-Gudule, le Driesmolen. Quelques autres servent à la mouture des écorces pour les tanneurs; tel le moulin ducal dit Scorsmolen ou Ezelmolen et le moulin du châtelain dit Timmermansmolen ou Zwaenmolen. Enfin, seul un moulin ducal était autorisé à moudre le brai destiné à la fabrication de la hière : le Moutmolen, à partir du XIV^e siècle certainement.

Les noms donnés aux moulins dans les textes présentent une certaine constante, surtout en ce qui concerne les moulins ducaux. Ils doivent leur nom soit à leur situation : Achterste ou Vorstemolen, Cantermolen, Driesmolen; soit encore à l'usage auquel on les destine : Moutmolen ou Scorsmolen, Slijpmolen; soit aussi à l'un ou l'autre de leurs caractères, c'est le cas peut-être pour le Serrewerre- et le Ruismolen; enfin, il en est d'autres qui durent au voisinage d'une brasserie d'en prendre le nom, c'est le cas du Baert-, Ezel- et Zwaenmolen.

Néanmoins, l'une des difficultés et non des moindres, qu'il faut aplanir pour faire l'historique d'un moulin, tient essentiellement au vocable dont les textes l'affublent et, dans la plupart des cas, au manque de précisions topographiques. C'est ainsi par exemple qu'un moulin peut tirer son nom de celui qui en est le possesseur, c'est sans doute le cas pour le Timmermansmolen; c'est aussi le cas pour le moulin dit de Godefroid Loze, alors qu'il s'agit du Driesmolen.

Ainsi qu'on le constate, quoique réservant des difficultés, le nom du moulin est révélateur de bien des choses de son passé.

Ce nom et celui du propriétaire ou des possesseurs sont cependant des notions bien insuffisantes pour déterminer le rôle des moulins dans l'économie urbaine.

Ni le type du moulin, ni éventuellement les transformations qui peuvent lui être apportées ne nous sont transmis de la sorte.

(199) Pour tous les moulins cités ci-dessous, se reporter aux paragraphes précédents qui leur ont été consacrés. Remarquons qu'au XII^e s., ces moulins servaient cependant à la mouture du malt (cf. p. 34).

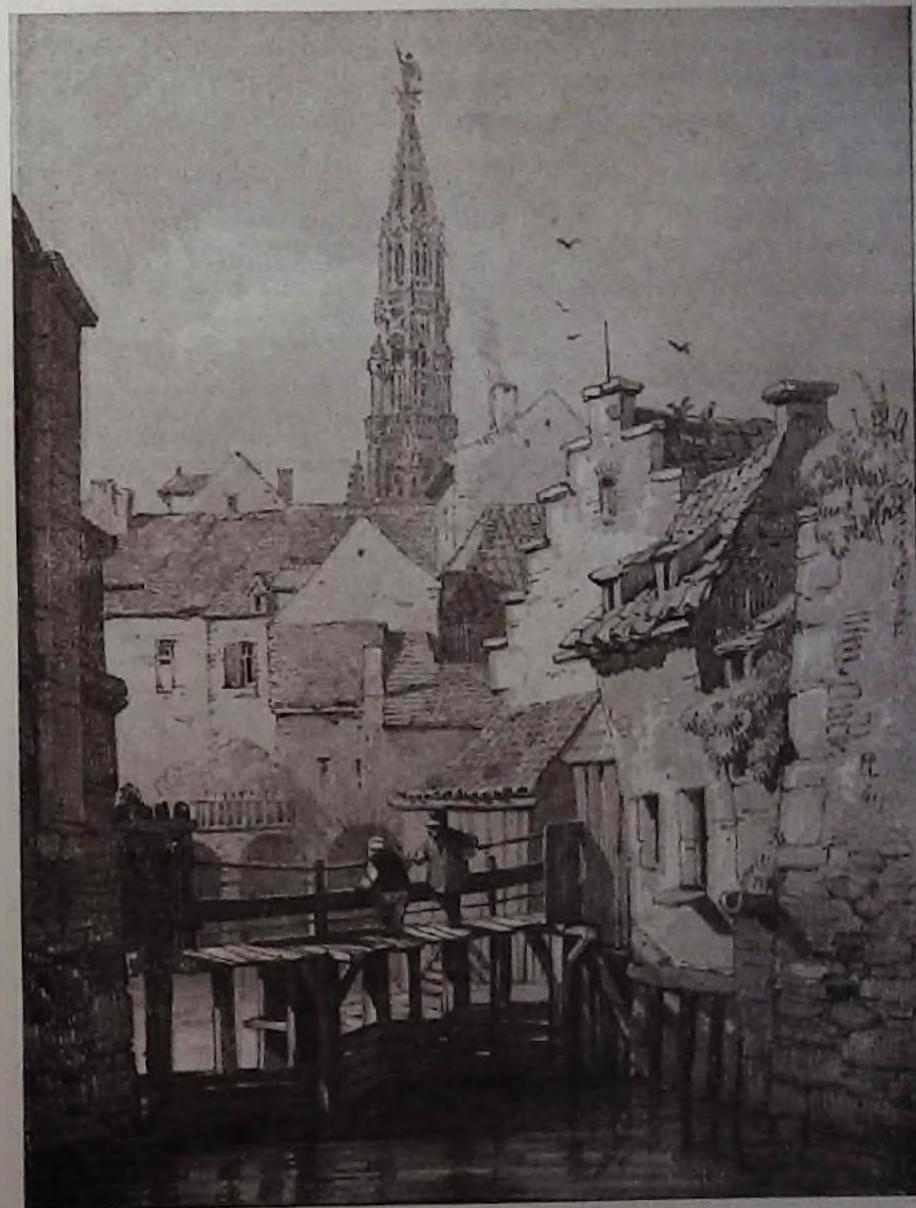


Fig. 9.

Le Bandmolen au XIX^e siècle
(A.V.B. fonds iconographique, n^o G 4068).

Non plus d'ailleurs que le volume des matières qu'il pouvait moulin et dont la connaissance est indispensable à qui veut étudier certains aspects économiques et commerciaux d'une ville; telle la population que les moulins à grains pouvaient entretenir, telle aussi la production que des moulins à brai ou à tan pouvaient assurer à certaines branches de l'activité commerciale, la bière ou le tannage, par exemple.

Il ne nous appartient pas ici de nous pencher longuement sur ces questions. Tout au plus, voudrions-nous marquer quelques voies qui peuvent être suivies pour apporter des données nouvelles sur l'économie bruxelloise.

Rappelons, tout d'abord, à la suite de M. Gille (200) et de M. Siccard (201), entre autres, l'importance qu'il y a à connaître la structure du moulin et les modifications techniques qui peuvent lui avoir été apportées dans le cours des temps.

Si l'on connaît assez bien, grâce aux procès-verbaux de vérification et, partiellement aussi, grâce aux documents iconographiques, le type des moulins bruxellois du XIX^e siècle, on ne sait pratiquement rien de l'aspect des moulins du moyen âge.

Au XIX^e siècle, les roues sont généralement à palettes (202). L'eau est amenée à la roue par la construction d'un barrage comprenant une vanne d'abée et plusieurs vannes de décharge (203), dont les montants sont en pierre de taille (204). Les biez sont

(200) *Le moulin à eau, une révolution technique médiévale*, « Techniques et civilisations », 1954, n° 1, p. 1 et suiv.

(201) *Aux origines des sociétés anonymes, les moulins de Toulouse au moyen âge*, Paris, 1953, p. 37 à 40 notamment.

(202) Roues à palettes précises au Ruismolen (A.V.B., Travaux Publics, 33402), large de 0,90 m. et de 5,82 m. de diamètre; au moulin de Bon Secours, large de 1,07 m. et 6,03 de diamètre; au Slypmolen (ib. 33401) large de 0,65 m. et de 5,85 m. de diamètre; non précisée au Bantmolen (ib. 33402), de 1,10 m. de largeur et de 5,73 de diamètre; au moulin de la Barbe (ib. 33405) large de 1,04 m. et de 5,88 de diamètre.

(203) Le Bantmolen (ib.) à quatre vannes de décharge, le Ruismolen (ib.) en cinq, le moulin de Bon Secours, trois (ib.), le moulin de la Barbe trois également, ainsi que le Slypmolen.

(204) C'est le cas du Bantmolen, avec chapeau en bois (ib.), de Bon Secours (ib.) de la Barbe (ib.) et du Slypmolen (ib.), ces trois derniers avec chapeau en pierre de taille.

parfois indiqués comme formés par un mur (205), le barrage est longé par un plancher pour le support du tourillon de la roue motrice (206). Le pont de service, donnant accès au moulin (207), ainsi que la roue sont abrités par un hangar en bois recouvert d'un toit, hangar qui peut s'étendre ou non à toute la rivière (208). Enfin, une cage en bois servait à empêcher les débris d'encombrer la roue motrice (209).

De l'ensemble de ces indications et de l'examen du plan de 1851 (210), donnant le profil du coursier de nos différents moulins, il semble se dégager comme sûr que ces moulins correspondent au type de moulin à roues de côté, roues à palettes

(205) Au moulin de Bon Secours « La roue motrice est fixée en aval de la vanne d'abée, son axe fixé sur le mur construit dans la rivière en aval et contre le montant de gauche de la vanne d'abée » (ib. 33403); au moulin de la Barbe « l'axe est fixé sur un mur large de 0,50 m. construit dans la rivière », « vis-à-vis et joignant le montant intermédiaire de droite du barrage et en aval de celui-ci un mur épais de 0,50 m construit dans la rivière, divisé le biez de décharge sur la largeur » (ib. 33405).

(206) Au Bantmolen (ib. 33402), « entre la palée d'appui de la roue et la dernière vanne de gauche, la rivière en aval du barrage est couverte d'un plancher long de 5 m. épais de 0,50 m. et large de 2,70 m. deux files de trois pilots battus dans la rivière porte le plancher d'aval de la roue »; au Ruismolen (ib.), « le plancher, contre le barrage, établi sur trois rangs de trois pilots battus en aval dans le bief inférieur dans la rivière en aval du barrage et formant palée à droite pour supporter le tourillon de la roue motrice ».

(207) Au Bantmolen (*loc. cit.*) il est large de 1,25 m. et épais de 0,28 m.; au moulin de la Barbe (ib.) il est de la même largeur et de 0,38 m. d'épaisseur; quant aux autres moulins les procès-verbaux ne font que le signaler.

(208) Au Ruismolen (*loc. cit.*), il recouvre la roue hydraulique et la partie du pont de service en regard; au moulin de Bon Secours (ib.) il abrite le pont de service, la ventillerie et la roue sur toute la largeur de la rivière; au moulin de la Barbe (ib.) la roue et le pont; au Bantmolen (ib.), « un hangar en planche jusqu'à la palée d'appui du tourillon de la roue comprenant le pont de service vis-à-vis de cette roue et vis-à-vis des deux premières vannes ».

(209) Une cage ou râteau en bois à claire voie, destinée à arrêter les corps flottants et à empêcher leur entrée dans la roue motrice existe aux Bantmolen, Ruismolen, Bon Secours, la Barbe et Slypmolen.

(210) Plan déjà cité reposant aux A.V.B. cf. ici même fig. 6 et 7. On y voit, en effet, distinctement le profil incliné de chacun des coursiers où se trouve la roue entre les différentes vannes.

contenues dans un coursier circulaire (211). Ce type est celui des rivières à faible débit (212).

En était-il de même des moulins au moyen âge et comment arriver à en être informé ?

L'acte, déjà cité, des environs de 1173 (213), précise que « ista molendina superfluant aquis », indication qui serait de nature à faire croire ou bien que les moulins étaient au fil de l'eau (214) si le débit de la rivière était abondant et constant (215); ou bien qu'il s'agissait de moulin sur nef correspondant, on le sait, à une forme plus simple (216), avant que les moulins ne soient devenus fixes sur chaussées et construits sur pieux et pilots (217).

Cette mention isolée ne peut évidemment être retenue qu'à titre d'exemple. C'est seulement dès la fin du XIV^e siècle qu'on possède, d'une façon continue, grâce aux livres de compte des receveurs de Brabant ou des receveurs de Bruxelles, des indications qui permettent de se figurer, plus ou moins approximativement, comment se présentaient les moulins bruxellois à la fin du moyen âge.

Encore, faudrait-il procéder à un dépouillement minutieux, d'année en année, pour glaner, dans le cours des travaux, les élé-

(211) Pour retrouver le type de ces moulins, on peut se reporter aux graphiques que leur ont consacrés soit M. LABOULAYE, *Dictionnaire des arts et manufactures et de l'agriculture*, Paris, 1881, t. 2, fig. 1215, sous l'article hydraulique, soit encore à LAROUSSE, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, 1875, p. 1420, fig. 14 qui, mieux que le *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, de DIDEROT et d'ALEMBERT (recueil de planches, t. 1, Genève, 1774) permettent de se rendre compte de la façon dont est construite la roue et le barrage.

(212) Cf. GILLE, *op. cit.*, p. 3. Voir des gravures représentant le Bandmolen et le Ruismolen (fig. nos 8 à 10).

(213) Cf. ci-avant p. 18.

(214) Le sens du verbe « superflua » - être porté par l'eau, flotter, surager semble bien indiquer que la roue est au-dessus de l'eau et non pas profondément engagée dans celle-ci. Ceci supposerait donc qu'il n'y avait pas de barrage construit.

(215) Cf. GILLE, *loc. cit.*

(216) Cf. SICCARD, *op. cit.*, p. 38; ici-même, fig. 11.

(217) *Ib. loc. cit.*; ici-même, fig. 12.

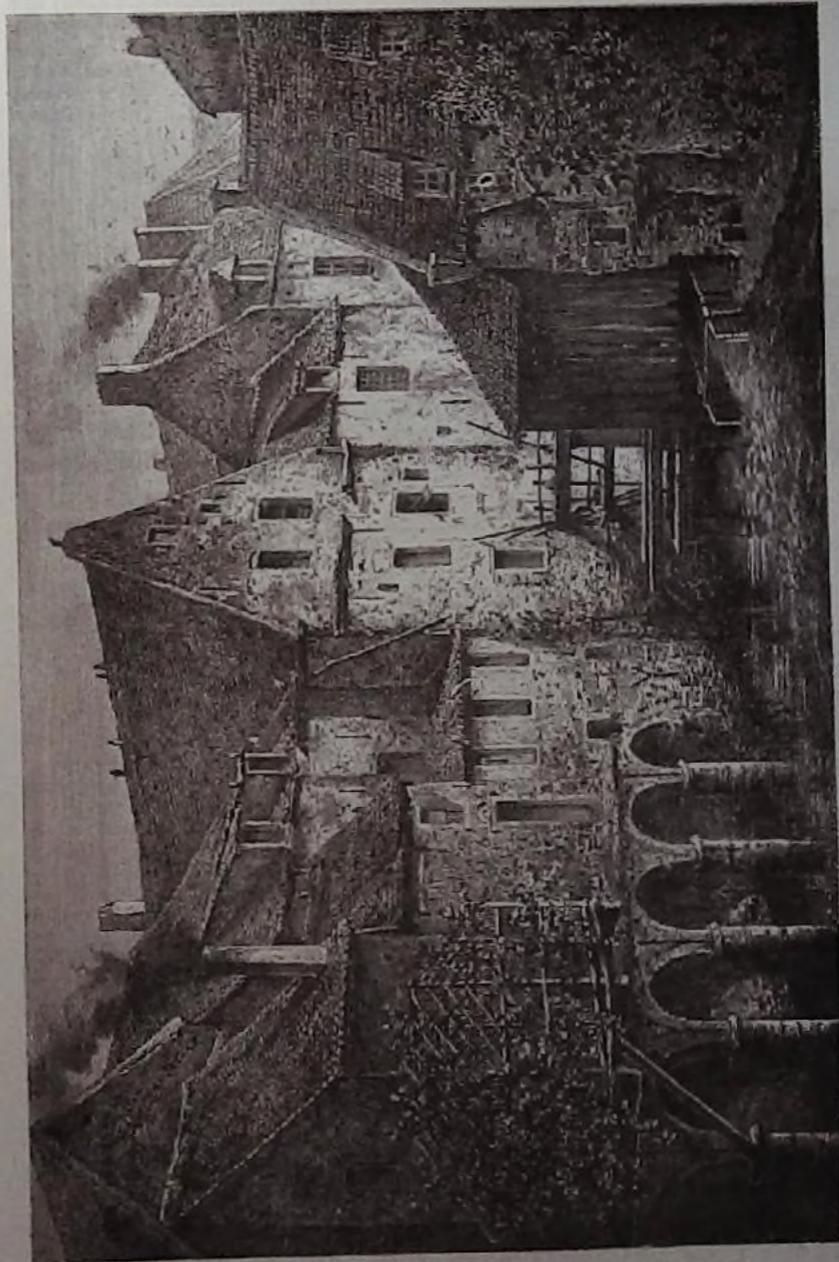


Fig. 10.
Le Ruismolen, d'après Puffaert, au XIX^e siècle
(A.V.B. fonds iconographique, n° G 2582)



Fig. 11.

Moulins à nef ou sur bateau, d'après une miniature du début du XIV^e s. (d'après Hanotaux, p. 134).

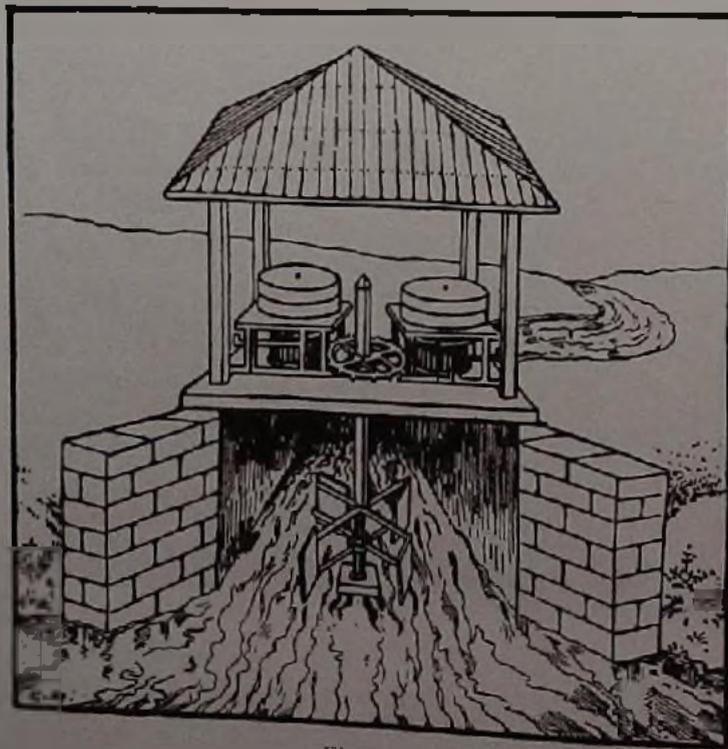


Fig. 12.

Moulin terrier à palettes (d'après Hanotaux, p. 90).



Fig. 13.

L'intérieur d'un moulin, d'après un vitrail de l'église Saint-Sulpice de Diest, reproduit dans *Familia Nostra*, t. 1, p. 241, et datant de 1503.

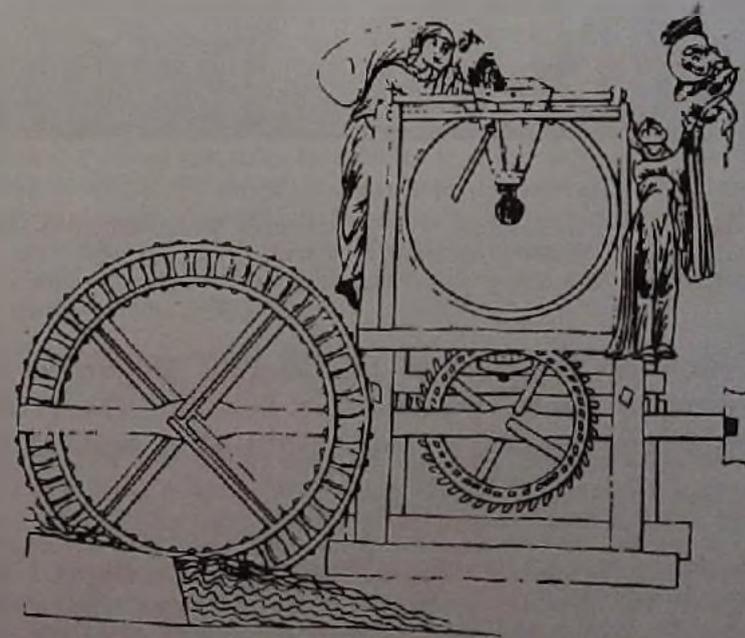


Fig. 14.

Dispositif intérieur d'un moulin (moulin mystique, d'après une miniature d'Herrade de Landsberg, XII^e siècle, reproduit dans *Techniques et Civilisations*, 1954, n° 13, p. 2).

ments susceptibles de nous éclairer sur toutes les parties de la construction d'un moulin.

S'il ne nous appartient pas, ici, de nous livrer à ce travail approfondi, tout au moins voudrions-nous donner quelques exemples suggestifs.

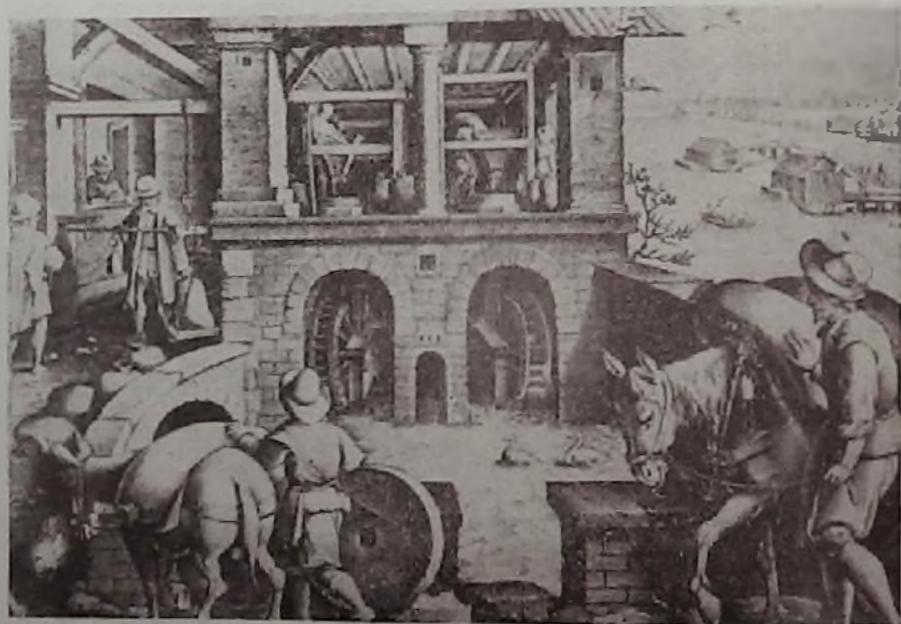


Fig. 15.

Différents aspects de moulins, d'après Johannes Stradanus, 1523-1605 (d'après Histoire générale du Travail, t. II, p. 304).

Il ressort des comptes que les roues du Moutmolen et de l'Achterstemolen étaient à palettes en bois de frêne (218); la roue proprement dite était en chêne (219) et, en bois, différents

(218) « van twee bucken te corttenen ende alpbloekte te verstaen ende te bestekenen alpen af te sijn den elken van III daghen... » (CC 4162, f° 30 v°); « ...van C ende III alpen te toghen ende te snyden vanden voirs. bucken ter voirs. molen inde tolzer Achterstemolen behoef » (CC 4264, f° 65 v°), pour ne citer que ces deux exemples.

(219) « Item om een nuwe buten rot mit synen ermen hoghen ende alderhande andere dien stoffe durtoe dienende stuteberders steertte ende paluwe af te maken inde voirs. molen III eycken » (CC 4164, f° 75).

montants (220) intérieurs; il en était de même de l'axe (221) et de bien d'autres pièces du moulin (222); quelques-uns de celles-ci étaient en fer (223). Le moulin était très vraisemblablement construit sur chaussée (224), avec mur adjoint à la roue (225) et pont proche (226); l'Achterstemolen était couvert (227), sans que l'on sache si la couverture portait sur la partie intérieure ou s'il s'agissait au contraire de l'extérieur du moulin, comme ce fut le cas au XIX^e siècle. Peu de précisions sur l'intérieur même du moulin, sinon que l'Achterstemolen possédait à la fois un moulin à froment (228) et un à seigle (229).

Dans l'ensemble, ces moulins devaient ressembler à ceux que nous offrent certaines miniatures des XIV^e et XV^e siècles (230).

(220) De nombreux montants sont en bois : « sulteberderen te maken » (CC 4163, f° 44 v°; ib. f° 45 d'autres mentions), « ...dat sy dat voirs. hout om studeberders ende plancken af te maken totter ercken ende pile voere geweer sarchden ende sneden... » (CC 4164, f° 73).

(221) « Eerst om eenen molenboem af te maken inde voirs. molen, een eycke » (CC 4162, f° 75).

(222) Tous les termes flamands relatifs aux différentes parties des moulins sont loin d'être connus et précisés; il y aurait un vocabulaire technique extrêmement intéressant à établir.

(223) Voir entre autres les comptes où les chapitres sont réservés à des travaux de ce genre (CC 4163, f° 40 v°).

(224) « Item om een nuwe steenbedde te maken mit synen grontplaten... » (CC 4162, f° 75); « dat men dat oude steenbedde untdeede ende steen aflede... dat nuwe steenbedde innesette ende een nuwe buten rad aensloegen ende de wand tegen dat buten rad stullen ende de steenwynde herstelden ende hermuetten ende de ruppe besloegen ende alderhande onder werc toedienende weder maecte » (ib. f° 74).

(225) « van 1/2 mudde calx, dat men in die Moutmolen aenden muer onder dat rat van der moelen jegen dat water gheoirbaert heeft » (CC 4163, f° 43).

(226) « ...de pile vander bruggen voere die Echterstemolen mede nederliete... » (CC 4162, f° 43); « de brugge voere die Echterstemolen af te werpen ende een ander nuwe brugge weder buten grande op te maken » (ib. f° 44).

(227) « ...dat hi die Echterstemolen ontdeete doe men se opscoerde ende die weder deete » (CC 4162, f° 44 v°). En 1674, on parle de la construction d'un « nieuw dack aenden Baertmolen » également (A.V.B., 307, 8 janvier).

(228) « Terive molen » (CC 4162, 35 et 35 v°).

(229) « Rogge molen » (ib.). Voir différents intérieurs de moulins; ici-même, fig. 13 à 15.

(230) Cf. fig. 16 à 19.

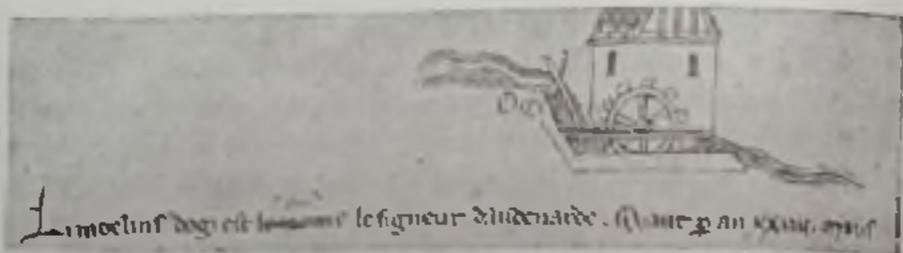


Fig. 16.

Type de moulin à roue de côté.
Miniature du *Vieil rentier d'Audenarde*, vers 1270
(d'après Verriest, *Le régime seigneurial*, p. 276).

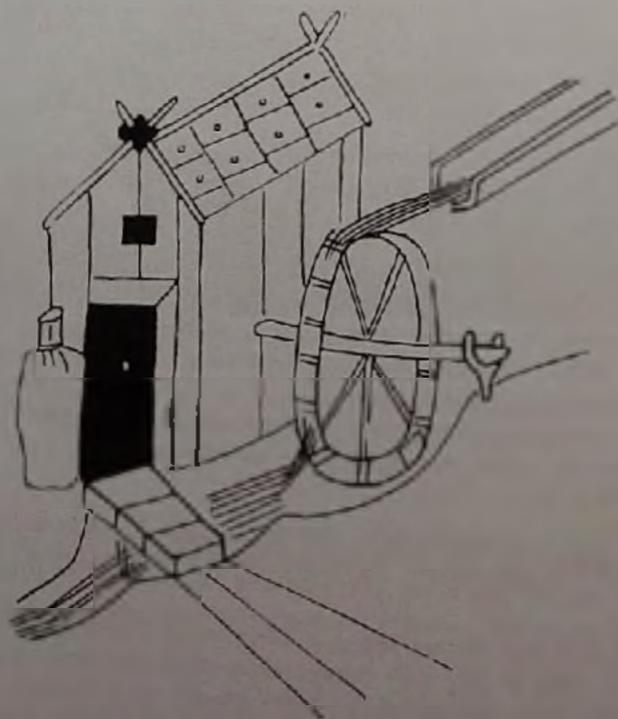


Fig. 17.

Type de moulin à roue en-dessous, d'après un
manuscrit de de Nizer, vers 1405 (d'après *Techniques et Civilisations*, 1954, n° 13, p. 5).

Mais seule une étude très approfondie serait susceptible de nous en assurer.

Encore qu'entre le XV^e et le XIX^e siècle, il reste bien des points à préciser : les types des moulins de ces deux périodes se présentant fort différemment. Un indice mérite, en effet, qu'on s'y arrête : l'apparition déjà signalée à diverses reprises de moulins se faisant face et n'en formant plus qu'un seul au milieu du XVII^e siècle. Cette fois, hélas, peu de textes nous seront d'un grand secours. Quand, à cette époque, la plupart des moulins passent du domaine ducal dans celui de la ville, ils cessent naturellement de figurer dans les comptes du receveur de Bruxelles, qui nous ont été d'une si grande aide. Or, à cette époque les documents de la ville sont presque entièrement détruits et la situation ne nous apparaît qu'à la fin du XVII^e siècle, quand l'étape est franchie.

Que s'est-il passé entre-temps ?

Faut-il invoquer une diminution de la quantité d'eau par suite de l'augmentation des matières sales dans la Senne (231) ou par sécheresse (232) ? Faut-il supposer que les moutures se faisant en dehors de la ville, la production des moulins urbains a baissé et que certains sont restés inactifs ? Cela est-il dû au fait que les moulins ont été affermés par la ville à un même locataire (233) ? Nombre de points qui demanderaient à être

(231) Les mentions de dragages de la Senne sont fréquentes déjà au moyen âge; voir notamment des mentions dans les comptes de moulins, par exemple « *primo Willem Bosljs den maldere van der voirs, molen ghegeven prima in julio van dat hi de Zenne dede ramen voere de molen die verlandt was dat water schiet en mochte* » (CC 4162, f° 31, 1406). Cette hypothèse ouvre évidemment un large problème qui devrait faire l'objet d'un examen approfondi.

(232) Parmi les cas, citons celui du 25 avril 1667 où Corneille Pauwels, fermier des *bantmoutmolens*, se plaint de la diminution de l'eau notamment (A.V.B., 1260, f° 94).

(233) Dans le cas des moulins de la Grande Ile qui se font face, on peut supposer, qu'à l'origine, la construction d'un seul barrage pour deux moulins aura été avantageuse, alors que la productivité des paires de meules pouvait être réduite. Dans le cas des moulins de la Petite Ile où le duc de Brabant et le châtelain de Bruxelles sont constructeurs d'un moulin face à face, il faudrait savoir si ce sont des considérations de facilités techniques qui ont déterminé la juxtaposition de deux moulins — soit construction d'un seul barrage — soit d'autres motifs qui sont à l'origine de cette situation. Il faudrait mieux connaître les conditions de construction des moulins, pour répondre à cette question.

tranchés et dont la réponse serait des plus utile. De plus, la politique de reprise de moulins par la ville, au XVII^e siècle, mériterait, elle aussi, qu'on s'y arrête.

Enfin, et nous terminerons par ce dernier problème, il serait indispensable de connaître en moyenne ce que chaque moulin pouvait moulin par jour. Ceci dépendait en partie de la grandeur et du rapprochement des pierres de meules tout au moins au XIX^e siècle (234). On comptait par exemple qu'un moulin ordinaire pouvait moulin, à cette époque, de 15 à 16 hectolitres de blé en 24 heures, soit 1.100 à 1.200 kilos par paire de meules (235).

Hélas, les plus anciens comptes n'indiquent jamais ni la dimension des meules, ni le nombre de kilos fournis par le moulin. Ils n'enregistrent que l'achat de pierres de meules (236); tout au plus indiquent-ils à combien sont estimés en monnaie les jours forcés de chômage (237). Un examen approfondi de tous les comptes révélerait peut-être une mention plus complète, nécessaire à notre connaissance; néanmoins, les comptes de la période de reprise des moulins par la ville, c'est-à-dire ceux du XVII^e siècle, ne sont guère plus prometteurs (238).

(234) LAROUSSE, *Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, 1874, p. 632.

(235) *Ib.*

(236) Chaque année il y a généralement des achats de *molensteen* pour chaque moulin (cf. CC 4162, f^o 27 v^o, 31 v^o, 41, etc.).

(237) En fin de chacune des dépenses faites pour chaque moulin figure la liste de tous les jours de chômage et des raisons pour lesquelles le moulin n'a pas tourné. En 1403, vingt jours représentent une dépense de X e. X s. de gr. de Flandre (CC 4162, f^o 41 v^o); en 1404, 18 jours représentent 8 l. 13 s. 3 d. de gros, chaque jour étant compte pour III « *onde scilde* » (ib.).

(238) Nous avions tout d'abord espéré trouver certains éléments dans le compte des dépenses des travaux de réparation aux moulins ducaux de 1608 conservé dans la Chambre des comptes, sous le n^o 50580; hélas, ce registre n'est plus en place depuis le recensement de 1958. On possède différents comptes du milieu du XVII^e siècle, l'un des années 1654-1655 (A.G.R. Corps de métiers et serments de Brabant, n^o 771, compte de Jean de Witte comme collecteur des *bautmoelens* de la ville de Bruxelles), un autre de 1665 (ib. n^o 764), qui n'inscrivent hélas que des mentions extrêmement brèves, difficilement exploitables sans d'autres données.

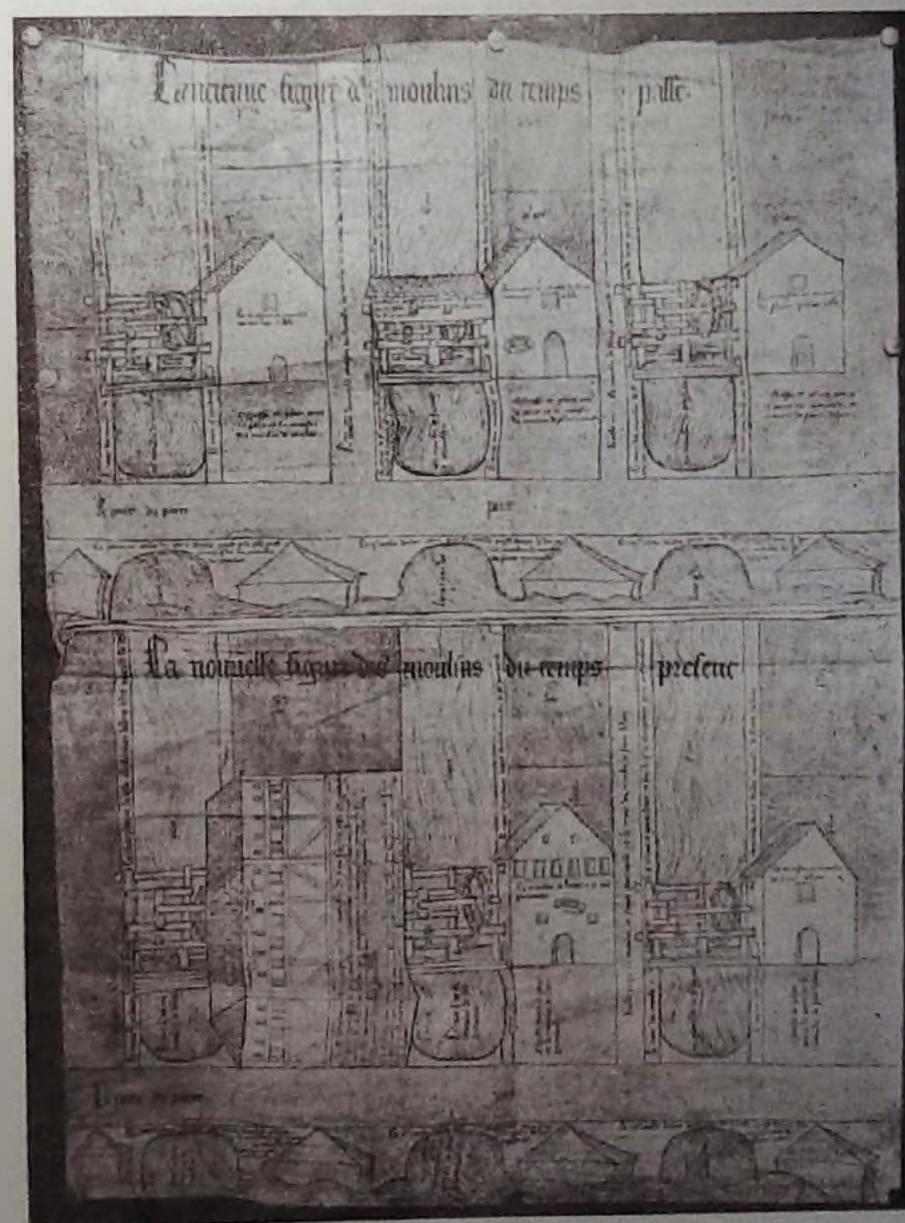


Fig. 18

Plan des moulins de Corbeil sous Louis XI
(d'après *Techniques et Civilisations*, 1954, n^o 13, p. 6)

Reste-t-il un espoir ?

Celui-ci peut encore venir d'une étude longue et minutieuse de tous les chiffres qu'on peut réunir sur chaque moulin : montants des affermages en grains (239), des diverses rentes qui le chargent, des bénéfices ou des déficits qu'il a réalisés, etc. De nouveaux textes peuvent apparaître (240).

Il ne semble pas impossible d'entreprendre cette enquête et de contribuer de la sorte à une meilleure connaissance des problèmes d'approvisionnement en grains de Bruxelles dans le passé.

Mina MARTENS.

(239) C'est ainsi que chaque année les receveurs inscrivent dans leurs comptes ce que chaque moulin doit verser de froment et de seigle par exemple aux termes requis de paiement (CC 4162, fo 60 v^o, en 1403, par ex.).

(240) Nous songeons notamment à des textes de procès qui pourraient donner des précisions en cas de contestations diverses, textes que nous n'avons pas rechercher systématiquement, sous peine d'élargir considérablement l'enquête, telle que nous nous l'étions proposée. De plus, Mme Tits-Dieuaide prépare une étude sur certains problèmes d'approvisionnement en grains du Brabant au XV^e siècle.



Fig. 19.

Type de moulin à roue de côté au XVIII^e siècle
(d'après Hanouloux, p. 246).

Esquisse d'une Monographie

de la

Commune d'EVERE (lez-Bruxelles)

Voir les derniers chapitres dans le n^o 145 du «Folklore Brabançon» mars 1960.

CHAPITRE XI

Miscellanées et période du XVII^e siècle à nos jours (1)

Le déroulement du X^e chapitre aura donné l'occasion au lecteur de parcourir une assez longue période de l'histoire d'Evere, aussi ne sera-t-il pas sans intérêt d'en reprendre certains points de façon détaillée.

Comme il a été de coutume pendant longtemps et en leur qualité de pionniers de la civilisation, diverses communautés religieuses ont eu une influence prépondérante sur la vie économique et sociale de la commune. Le fait n'a donc rien d'étonnant et remonte à la dynastie des Pépins à laquelle, au travers de la tradition et des plus anciens documents écrits connus, il faut faire remonter l'origine de la largesse des seigneurs vis-à-vis des représentants du culte. Evere n'a pas échappé à la règle et nous avons vu (fin du X^e chapitre) que les chanoines de Soignies et de Lierre (bien que ce dernier fait soit contesté), ainsi que l'abbaye de Forest (voir acte datant de 1185), y ont eu d'importantes possessions; l'église principale, St-Vincent, est d'ailleurs dédiée au fondateur de la ville de Soignies. On ne possède que des données assez imprécises concernant les origines les plus lointaines des biens appartenant à Evere au chapitre de Soignies. De documents datant du XI^e-XII^e siècle (ainsi que des archives de cette institution, dont l'écriture remonte aux XIII^e-XIV^e siècles) il s'ensuivrait que dépendaient du domaine de l'abbaye de St-Vincent (Soignies) à cette époque et en nos régions, Evere,

(1) Nous remercions M. A. Thonet-Dubois, d'Evere, ainsi que M. W. Van Billoen, de Wuluwe-St-Pierre, de diverses intéressantes communications qu'ils nous ont faites et qui sont reprises dans cette partie de notre travail.

Melsbroeck et Ransbeek-sous-Neder-Heembeek (partie de l'actuelle et ancienne commune de Neder-Over-Heembeek), fait qui paraît confirmé par diverses indications de nature locale. Le fils de St-Madelgaire (ou St-Vincent), y est appelé « l'apôtre de la contrée » sous le nom de St-Landry. Il est dit de ce dernier qu'il occupa le « Castrum Meltis » ou de Melsbroeck; les biens situés à cet endroit, à Evere et à Ransbeek, furent probablement cédés vers 670 à l'abbaye de Soignies; l'attribution de l'église d'Evere à l'abbaye ne date toutefois que de 1120 (voir début du chapitre X). Cette juridiction ecclésiastique ne se passa pas toujours sans heurts et nous voyons qu'en 1247 (samedi après l'Ascension) « pour terminer les contestations qui s'étaient élevées entre eux et le prêtre d'Evere », Etienne, le prévôt, le doyen et le chapitre de Soignies, lui cédèrent toutes les offrandes faites à l'autel de la paroisse et toutes les petites dîmes, savoir : celles des agneaux, des abeilles et des chairs, mais non celle du lin (on reconnaît ici à nouveau les activités de l'ancienne villa romaine ou franque d'Evere); Etienne, de son côté, s'engagea à ne jamais réclamer d'autre redevance (samedi après l'Ascension, 1247). Longtemps après, le 8 octobre 1700, en vertu d'une transaction conclue entre le secrétaire du chapitre, Gouttier, et le curé Aerts (2), on assigna à ce dernier un canton ou partie de la grande dîme, qui, en 1787, consistait en un quart; le curé prélevait en outre un sixième de la dîme de Haeren. Le Conseil de Brabant ayant autorisé, le 3 mars 1759, le chapitre de Soignies à faire lever à Evere la dîme des pommes de terre, le doyen de ce chapitre somma, le 27 juin suivant, les habitants du village de se soumettre à cette taxe ou de lui payer, en indemnité, une paythiende consistant en 10 florins par bonnier. De tous temps et en tous lieux de nos régions brabantonnaises, la perception de ces dîmes a provoqué des conflits nombreux et pittoresques qu'ont enregistrés les greffes scabinaux du Conseil de Brabant et autres. Pour ce qui concerne Evere, où la culture du navet a été jadis fort intensive, ce tubercule paraît avoir eu sa part de célébrité en ce domaine. On rapporte en effet un assez curieux épisode à ce sujet (3). Disons d'abord avant toute chose que ce

(2) Il sera donné plus loin des détails circonstanciés concernant le rôle éminent de ce prêtre dans la commune.

(3) D'après un article de M. P. Croys paru dans la revue de vulgarisation historique *Eigen Schoon en De Brabander*, 35^e année, nos 7-8.

légume, réservé à l'heure actuelle en grande partie à la nourriture du bétail, a joué un grand rôle dans l'alimentation humaine et que sa culture a été fort intensive sur le territoire d'Evere jusque peu avant 1940. Il faut y voir une résultante de la composition des terrains qui forment le territoire de la commune (voir chapitre Géologie) lorsque l'on sait que cette crucifère (*Brassica Napus*-Linné) se complait particulièrement dans la zone argilo-sablonneuse de notre pays (dans laquelle se trouve compris le Brabant). Les navets d'Evere furent renommés loin à la ronde et A. Wauters (*Hist. des Env. de Brux.*, t. III, p. 71), comme il se doit, n'a pas manqué de relever la chose, comme bien d'autres auteurs l'avaient fait avant lui, d'ailleurs. (*) Voici à ce propos (orthographe et style respectés) la citation que donne un chroniqueur, concernant le territoire de la commune d'Evere et datant d'avant la révolution de 1830 (elle vaut également par les considérations générales qu'elle reprend) :

Vade-Mecum ou Description de Bruxelles et les environs.

par le Capitaine D. K. à Bruxelles chez l'auteur, rue du Morais St^{on} No 5 - No 2 et chez C. J. De Mat.

Imprimeur, Grande Place.



Fig. 39.

La chaussée de Louvain passé les Deux-Maisons. Ces arbres seraient les derniers représentants de ceux plantés sous le règne des archiducs Albert et Isabelle (1604 ?).

(*) Au sujet de l'histoire de la culture de ce légume, consulter par A. Eenens : « Mémoire sur la fertilisation des landes de la Campine et des Dunes » — Bruxelles 1849 — (Mémoire couronné par l'A.R.B.).

EVER.

A une lieue de Bruxelles, sur un coteau dont le versant vient joindre de belles prairies qui s'étendent jusqu'à la Senne et au milieu desquelles se trouve l'endroit nommé la Plaine de Monplaisir. C'est là que les grandes courses aux chevaux ont lieu. Les deux principales routes qui mènent à cette arène sont, la première, en longeant depuis le pont de Laeken le chemin à droite du canal et l'autre, par la rue Verte, à gauche en sortant par la Porte de Schaerbeek. La population de cette commune est de 804 habitants, qui s'adonnent presque tous à l'agriculture; les légumes et les fruits s'y récoltent en abondance; les navets qui croissent sur son sol sont très recherchés pour la cuisine. Ce village est agréable par ses habitations entourées de jardins, clôturés de haies vives, etc...

Pour en revenir à la particularité sociologico-agricole qui concerne Evere, disons qu'il existe à la cure de l'église St-Vincent, la reproduction (datant de 1899, par Am. Stevens), à l'huile et sur toile, d'un tableau datant de 1648 (voir fig. 40) et qui paraît bien être une satire des mœurs du temps (3 bis). Il représente (traduction libre du texte flamand) : « La carte figurative des pays situés sous Evere, subdivisée en quatre parties et endroits soumis à la dime du Chapitre de Soignies »; en haut et vers le milieu du tableau figurent les armes du chapitre. Dans le coin supérieur droit, dans une sorte de valve, on peut lire (en français) :

« Copie : Le soussigné, Arpenteur juré, admis au Conseil de Brabant, Ingénieur de sa Maté. Catholique confesse avoir mesuré par ordre et en présence du Rév. Messire Laurent Othéin, père, Docteur ès Ste Canons, copieur de Ste... et Aumosnier de son Altèze de Lorraine, chanoine du très noble chapitre de Soigny par Iccelnuij député... d'Evere en Brabant à demy lieue de Bruxelles, entre le chemin de Louvain et Malines iceux appartenants à Messeigneurs du dt. Soingnij, que j'ai trouvé contenir

(3 bis) Nous remercions Monsieur l'Abbé Liekens, curé d'Evere, que rien de ce qui concerne sa paroisse ne laisse indifférent, de l'autorisation accordée en la circonstance.

quatre cens soisante et six bonniers quarante quatre verges mesuré avec la verge de dix-sept pieds un tierce, mesure du dt. Evere.

Fait à Bruxelles le vingt-quatriesme de septembre seize cens quarante huit (1648) et quod attestor et signé Mr De Block.

Accorde a son original quod attestor
S. Van den Eede Jb. Nots. »

Le coin inférieur gauche du tableau, laissé en blanc, devait contenir la légende. L'auteur qui s'est appliqué à décrire cette intéressante toile, a eu la bonne fortune de retrouver les éléments de cette légende dans les archives paroissiales. Ils reprennent le nom et la superficie (en bonniers, verges et pieds — voir également la liste des toponymes, chapitre IV) des parcelles représentées. Les voici :

littera	A	appelle Hoef ou bruynen dries	109	0	70
	B	nomme la Herse egge	15	3	40
	C	nomme treckners et kerckhofdelle	126	1	2
	D	nomme tontvelt	130	3	25
	E	entre le chemin d'Evere et dighem	19	3	79
	F	nomme de gastedelle	20	3	77
	G	entre le chemin de la grange	5	2	92
litterae	H, I, K, L, M,	cinq petites pièces	1	3	4
littera	N	nomme de doele	20	0	13
	O	nomme de krekendries	1	1	87
litterae	P, Q,	deux pièces	0	2	55

Ces grandes dimes étaient louées chaque année en leur totalité ou en 4 parties. La description de ces parties est parsemée d'indications pleines d'intérêt pour la topographie locale. Sont repris, notamment :

chemin de la grange de dismes (dénomination qui rappelle l'existence de la grange à la dime, à l'emplacement de l'actuelle Ecole No 1); chemin de St-Vincent (menant à la chapelle du même nom); heukenwegh; de lement straete; chemin de Bruxelles-Dieghem-Malines; chemin d'Haren; ens wegh; den ton wegh; wegh naer den katten poel; cen weij wegh; chemin de scharebeke à opheulen; chemin de Bruxelles à Louvain; wegh naer

de vier bunders, chemin de Bruxelles à opwoluwe; (chemin) a savelton.

La même carte reprend également l'église St-Vincent, entourée de son cimetière, lequel est clôturé par un petit mur (voir à ce propos la figure No 31); la ferme « Picardie », sur le chemin de Dieghem (actuelle chaussée de Haecht); la chapelle dédiée à St-Vincent, ombragée par deux beaux arbres; les deux lieux réservés à la justice, le long de la chaussée de Louvain (voir

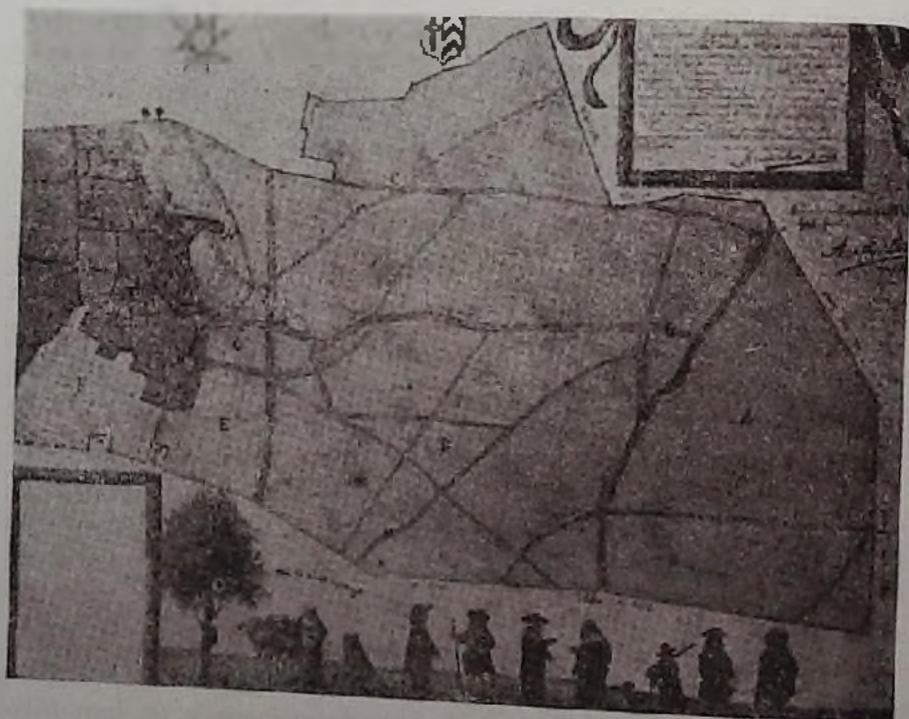


Fig. 40.
Le tableau intitulé « Het is al op rapen uyt »
qui se trouve à la cure d'Evere.

figure 35), dont l'un d'eux est nommé « Justice de la rouge verge ». La partie méridionale de la commune paraît seule être habitée, elle est limitée par les actuelles rues Stuckens et De Koster; on y compte 22 habitations. Le dessous du tableau n'en est certes pas la partie la moins intéressante. On y voit, appuyé sur un genou, un cultivateur qui arrache des navets et contemple sa compagne, laquelle chemine à côté d'un âne porteur de paniers bien remplis. Au-dessus de cette première fresque figure l'allé-

gorie : « Het is al op rapen uyt » que nous traduirons à peu près par « Tout dépend (ou, il s'agit toujours) de l'arrachage des navets ». Plus loin, le long du même champ, se trouvent trois groupes de personnages qui font partie de la seconde partie de la fresque. Le premier groupe se compose de deux personnes, dont la première, portant perruque, long manteau, culotte bouffante, paraît être un fonctionnaire. L'autre sera probablement un garde-champêtre (vorster), à en juger par sa tenue verte. L'entretien doit porter sur la culture, que le fonctionnaire désigne de la main. Plus loin, un ecclésiastique, vraisemblablement le représentant du chapitre (par ordre et en présence du Rév. Messire Laurent Othélin) est en conversation avec un moine d'un ordre mendiant (sac sur le dos), ils forment le second groupe. Le troisième groupe se compose de trois personnes et d'un chien; la personne de droite doit être l'arpenteur juré, Mr. de Block; il donne ses instructions à celle du milieu qui a en mains, la chaîne d'arpenteur et un document scellé de rouge. Deux interprétations peuvent être attribuées à ce tableau. La culture du navet aurait été fort en honneur à Evere au cours des siècles passés et ses produits, d'une saveur toute particulière, auraient été la source d'un certain bien être pour les habitants et de la renommée de la commune, ce que le peintre a voulu immortaliser. Autre interprétation, vu l'importance de cette activité et afin de maintenir ses revenus à un certain niveau, le Chapitre de Soignies songe à prendre sa part de cette prospérité. Et nous ajouterons notre interprétation personnelle; ne faut-il pas voir là, tout simplement, une allusion aux charges écrasantes qui étaient le lot d'une classe — parmi les plus humbles de la société — vis-à-vis des autres, à l'époque ? Quoi qu'il en soit, les multiples particularités qu'offrent ce tableau valaient d'être citées parce que reprenant de multiples domaines de l'investigation régionale d'Evere.

* * *

Comme cité plus avant, le premier seigneur d'Evere fut Henri de Boutersem (ou Boutersem), ceci au XIII^e siècle. Par quel concours de circonstances ce sire d'une tenure sise entre Louvain et Tirlemont (village immédiatement après Lovenjoul) vint-il en possession de ce territoire ? Aucune explication satisfaisante n'est donnée à ce sujet. Il est à noter que Boutersem fut dans le passé un village de certaine importance. Son seigneur était en même temps celui de Perck et d'Elewynt. Comme nombre de

localités brabançonnnes, Boutersem perdit de son importance avec la fin de la féodalité. L'ancienne importance des sires de Boutersem est attestée par diverses constatations; on voit en effet, et notamment, qu'en 1439 un autre seigneur très connu, Jean de



Fig. 41.
Vieille maison au hameau « Pirardie ».



Fig. 42.
Ancienne ferme, rue de la Marne.

Huldenberg, accompagne la bannière de l'un d'eux au tournoi de Bruxelles; on cite également un Jean Vandennieuwenhove (de Huldenberg), serviteur du seigneur de Boutersem, qui lègue à son frère Henri, une moitié de la seigneurie de Smeyersbergh

(relief de l'an 1379-1380). Il est probable que les premiers représentants de la lignée obtinrent la concession d'Evere des comtes ou des châtelains de Bruxelles. Nous avons donné par ailleurs la filiation de ceux qui les ont suivis. (3ter)

* * *

Dans l'avant-dernier paragraphe du X^e chapitre nous avons fait allusion à l'archiduchesse Marie-Elisabeth (gouvernante des Pays-Bas autrichiens, de 1725 à 1741) et à la maison de chasse qu'elle avait fait édifier au Terneyveld. Certains auteurs ont cru voir dans l'existence de cette maison de chasse, l'origine du lieu-dit et des bâtiments situés aux « Deux-Maisons ». En réalité il n'en est rien et il suffit de consulter la carte de Ferraris (fig. 35) pour constater que la « faisanderie » (maison de chasse ou jachthuis) était située nettement plus en contrebas de la chaussée de Louvain. Au même emplacement existait d'ailleurs de longue date (4) un pavillon et une garenne à usage des ducs de Brabant. Les indications décelables dans le fonds d'archives de la ville de Bruxelles, ainsi que les données fournies par l'ouvrage de Louis Galesloot (cité en note 4), jettent une lueur assez précise concernant cette ancienne activité des ducs de Brabant, la fauconnerie. Comme le territoire d'Evere (en partie, tout au moins) y est assez étroitement rattaché, il ne sera pas sans intérêt d'approfondir le sujet. L'usage de la fauconnerie nous vient indiscutablement de l'Orient, mais il est cependant fort antérieur aux Croisades et, notamment, les anciennes chroniques disent qu'une foule de Croisés partirent pour la Terre Sainte, le faucon au poing. Les fauconniers ont toujours habité près de la Porte de Louvain, à Bruxelles (XV^e-XVI^e siècle). C'était hors de cette porte, dans la plaine nommée « Thoerneyvelt » (orthographe respectée) qu'ils dressaient les faucons de la cour. Les premiers maîtres-fauconniers dont on trouve trace sont ceux de la famille Robbrechts. Des sceaux datant des ducs Henri III, Jean I^{er}, II et III, représentent ces princes à cheval, le faucon sur le poing. Le fait prouve que la fauconnerie était en honneur chez eux. Cet aspect de la chasse chez nos anciens

(3ter) A. Wauters, dans sa « Géographie et Histoire des communes belges » (arrondissement de Tirlemont) donne une généalogie assez complète des sires de Boutersem. Il n'apporte toutefois rien de saillant pour ce qui concerne Evere.

(4) Consulter à ce sujet L. GALESLOOT : *L'ancienne maison de chasse des ducs de Brabant*, 1854.

ducs, était placé sous la direction spéciale d'un maître-fauconnier qui avait à ses ordres plusieurs valets. Dans une ordonnance très curieuse datant de 1407, le duc Antoine de Bourgogne, cite trois fauconniers brabançons : Machefoin, Petit Bertram et Tostée. Ces noms paraissent dénoter une origine étrangère et il est probable que leurs possesseurs étaient originaires de parties plus méridionales de l'Europe. Ils étaient tenus, notamment, à un entraînement régulier des volatiles dont ils avaient la garde, et devaient



Fig. 43.
Le lieu-dit « Les Trois-Maisons »,
face à la rue Léon Grosjean, chaussée de Louvain
(voir liste des toponymes).

se rendre pour ce faire, au lieu nommé Thoerneyvelt sis sous Ever, par un chemin toujours pareil, celui de Louvain. Chacun de ces fauconniers avait un cheval et un valet. D'après un précieux ouvrage sur la chasse qui date de Philippe le Bon, ce dernier aurait eu attaché à sa cour, un maître-fauconnier, 24 fauconniers, 12 aides-fauconniers, 24 valets de fauconniers, 12 valets de faucon, 6 tondeurs d'oiseaux de proie, 12 valets de rivière (utiles lorsque l'oiseau, blessé ou chargé, combat à l'eau). Tel était le cas que l'on faisait au moyen âge de ces rapaces, qui, souvent, étaient offerts aux vainqueurs d'un tournoi. Ainsi Daniel, sire de Bouchout, vainqueur d'un tournoi qui eut lieu en 1441 à Anvers, reçut pour prix de sa victoire un faucon orné d'un rubis. La cour des Pays-Bas faisait porter des faucons à plusieurs cours étrangères, suite à leur renommée. Il s'agissait des faucons dits « à pieds bleus ». Charles de Lorraine entretenait encore un maître-

fauconnier, 5 fauconniers, 2 porteurs de cages. A la mort de ce dernier, cet art déclina rapidement. Notons à titre d'information générale, qu'un auteur (5) dit en 1854 en citant Arendonck (province d'Anvers), que cette contrée déserte sert d'asile aux oiseaux de proie et particulièrement aux faucons. L'usage d'appivoiser cette espèce, et de la faire servir à chasser, s'y conservait encore de son temps.

* * *

En parlant au début de ce chapitre des possessions de l'abbaye de Soignies, à Evere, nous avons cité incidemment le nom du curé Aerts, nous proposant (note 2) de développer un peu plus longuement le rôle éminent, et parfois pittoresque, qu'il a tenu, en son temps, dans la commune. Nous relevons à ce propos que Jean-Antoine Aerts, de Bruxelles, curé d'Evere pendant 51 ans, est décédé le 27 septembre 1750, à l'âge de 78 ans. C'est grâce à lui que les jeunes gens du village ont eu le droit d'être admis, ainsi que les parents du fondateur et les habitants de la paroisse St-Nicolas à Bruxelles, à jouir de bourses instituées pour l'étude de la rhétorique et des sciences supérieures. Les bourses de la fondation Aerts étaient à la collation des curés de Ste-Gudule et de St-Nicolas à Bruxelles, et de celui d'Evere; elles furent instituées en 1750. Le curé Aerts avait un goût très prononcé pour les procès. Il se querella longtemps avec le prince de Hornes, au sujet de la nomination des maîtres d'église et de la Table du St-Esprit, des maîtres des pauvres et de l'administration des biens de la fabrique d'église; un règlement du conseil de Brabant mit fin à ce différend (3 octobre 1718). Quelques temps après, il voulut défendre à la gilde de la paroisse de titer l'oiseau sur la tour de l'église paroissiale; ayant fait citer quelques-uns des habitants devant le même conseil, presque toute la commune lui devint hostile. Pour s'en venger, il demanda qu'on interdît à la gilde ses réunions et ses exercices, mais sans succès, le tribunal se borna de mettre à l'amende de 50 florins ceux qui l'insulteraient, lui, ses domestiques et ses amis (9 septembre 1721). Le curé Aerts est

(5) J.-C. HOUZEAU : *Essai d'une géographie physique de la Belgique*. D'après cet auteur la fauconnerie ne se serait introduite en Belgique qu'à la suite des Croisades et principalement à l'exemple de Frédéric I^{er}. Nous préférons toutefois l'opinion de L. Galesloot, mieux placé pour déchiffrer nos anciens manuscrits (il était chef de section aux archives du Royaume).

l'auteur d'un recueil « Kort begryp van verscheyde placarten » dans lequel il expose ces démêlés. Les titulaires des bourses instituées par lui étaient envoyés dans différents instituts spécialisés de Louvain. En 1833 le revenu net de la fondation

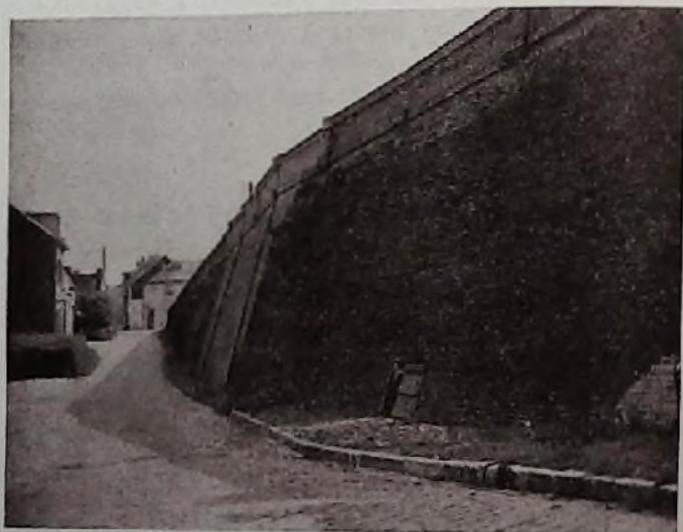


Fig. 44.
Le lieu-dit « Blauwenbak », la fontaine est encastrée dans le mur de droite (panneau ouvert). — Voir liste des toponymes.

était de 84,15 florins hollandais; il est probable qu'à l'heure actuelle l'institution sera tombée en désuétude et que ce qu'il en subsistait aura été rattaché aux fondations existantes. Les paroissiens d'Evere, des documents d'archives divers le prouvent, aimaient à se montrer assez indépendants et on relève à leur actif un procès qui leur fut intenté par le chapitre de Soignies vers le milieu du XVIII^e siècle, relativement à la dîme des pommes de terre. Il est probable que les décimateurs cherchaient à préserver leurs droits vis-à-vis d'une culture qui prenait de l'extension (6).

* * *

Une ancienne industrie brabançonne qui a été fort pratiquée jusque vers la fin du XIX^e siècle à Evere, est celle des carrières

(6) On attribue à François Vequemans, un habitant d'Over-Heembeek (Bruxelles 12 - à proximité d'Evere) l'introduction, en 1736, de cette culture dans les régions brabançonnnes.

à ciel ouvert. La nature du sous-sol lui était éminemment favorable (voir chapitre Géologie) et la toponymie (chapitre IV) prouve, ainsi que les données historiques d'ailleurs, qu'il a dû y avoir là un trafic fort intense à cette occasion. L'utilisation intensive de la brique, l'épuisement des couches, ont porté un coup fatal à cette antique activité qui ne se décèle plus qu'à l'examen de l'ornement des façades de certaines vieilles bâtisses (nous en avons parlé à l'occasion d'un chapitre précédent). Au moyen âge alors qu'il existait à Bruxelles plusieurs fours à chaux, on les alimentait de préférence avec des pierres d'Evere et de Dieghem, qui étaient regardées comme de beaucoup supérieures aux autres pour cet usage, aussi se vendaient-elles 20 escalins de plus, la charge (17 juin 1384). On procédait également à l'extraction du grès noduleux et les pierres d'Evere ont servi à l'édification de divers monuments brabançons. Le grès noduleux servait surtout à assenir les fondations des bâtisses, à élever des clôtures de jardins (c'est sous cet aspect qu'il est encore le plus aisément décelable dans la commune). Ces pierres ont alimenté jusqu'au milieu du XIX^e siècle un commerce considérable qui se faisait autrefois par la Senne, ensuite par le canal de Willebroeck. Elles ont fait l'objet d'importantes exportations vers les Pays-Bas pour la construction de digues. Les plus dures étaient employées à paver les routes. En 1887 existaient des carrières le long de la chaussée de Haecht (rue Van Boeckel, notamment), « on y débitait un grès compact et extrêmement dur, aplati, disposé en couches presque toujours horizontales, qui servait pour les constructions exigeant une grande solidité »; en 1898 ces carrières étaient encore en exploitation (7).

Au début de ce siècle et jusque peu avant 1940, l'industrie briquetière a connu un beau développement sur le territoire de la commune d'Evere. On peut dire que le fait a fortement influencé l'aspect général de la contrée, tout au moins sur une certaine étendue. Cette activité s'est déplacée par suite de divers motifs, dont notamment l'épuisement des couches argileuses. Vers 1925 de nombreux chantiers briquetiers étaient en pleine exploitation, notamment en contrebas du boulevard Gl Wabis, non loin de l'ancien lieu-dit Kattepoel (voir chapitres précédents). Il existait

(7) Consulter également à ce sujet : *Le sous-sol de Bruxelles et ses anciennes carrières*, par C. CAMERMAN, « Annales des Travaux Publics », 1955.

à cet endroit une profonde dépression qu'on s'est attaché à remblayer pendant de nombreuses années et qui constitue l'assise actuelle de l'avenue Léopold III. Il nous est toujours resté à la



Fig. 45.
Ancienne « demeure » de briquetiers, actuellement à usage de ferme (non-loin des Deux-Maisons).

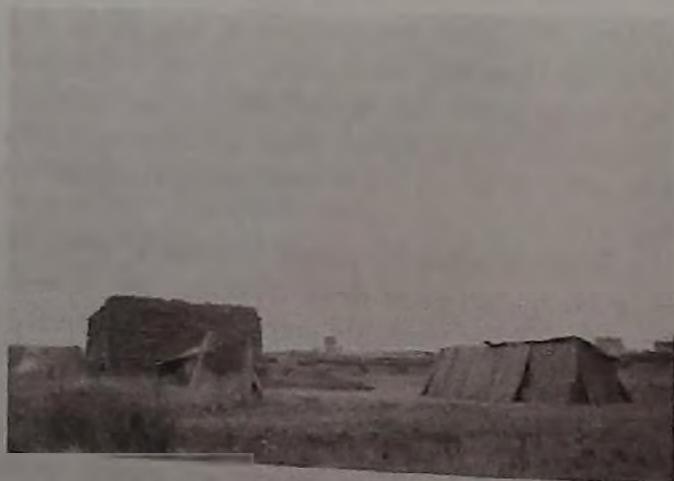


Fig. 46.
Briqueterie. — À droite séchage, à gauche, disposition pour mise à feu.

vue le pénible spectacle de ces travailleurs, maigres et efflanqués, s'affairant fébrilement, à mi-cuisses dans la glaise et revêtus des oripeaux bariolés qu'ils paraissaient affectionner, au façonnage

des briques. Il s'agissait d'ouvriers saisonniers, venant on ne sait au juste d'où (nombre d'entre eux étaient étrangers au pays, italiens, espagnols, etc.); grands buveurs (il faut dire que la « saison des briques » se situe pendant la période la plus chaude de l'année, ceci afin d'activer le séchage et de permettre le plus grand nombre de « mises à feu » possible) (8), ils étaient aussi extrêmement querelleurs et les habitants d'Evere, qui évitaient les rapports avec eux, avaient soin de recommander à leur progéni-



Fig. 47.
Aspect actuel d'une des plus vieilles fermes d'Evere (voir texte).

ture de ne pas trop s'en approcher. Ces ouvriers se construisaient de bizarres logements — la brique ne manquait pas — qui ne procédaient d'aucun style, si ce n'était celui de la hâte et du provisoire (ces abris étaient démolis au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux). La cuisine se faisait le soir, en plein air, et peu après, par les claires soirées d'été, l'on pouvait entendre un beau vacarme émanant de ces campements. Entre 1920 et 1930, la police communale fut maintes fois requise à l'effet de mettre de l'ordre en ces bacchanales nouvelle conception. Ce pittoresque spectacle ne peut plus guère être vu à l'heure actuelle, le mode d'exploitation a d'ailleurs évolué.

(8) Opération qui consiste à cuire les briques en allumant la houille qui sert à cet effet et placée au centre d'amoncellements de briques spécialement disposés pour la circonstance.

Camille Lemonnier, du style puissant et coloré qui lui est si particulier (9), a fort bien esquissé la caractéristique de la banlieue bruxelloise, telle qu'elle pouvait encore se voir il y a quelque vingt-cinq ans, du moins :

« ...Autour de la ville, dit-il, la campagne présente l'aspect d'un grand potager, où les cultures, pareilles aux cases d'un damier, alternent en carrés réguliers. Anderlecht, Schaerbeek, Jette, Evere, Laeken, Uccle, Forest et tous les villages environnants sont le jardin nourricier de l'agglomération bruxelloise; la terre, spongieuse et brune, fécondée par un travail régulier et nourrie d'engrais puissants, produit sans relâche. En tous sens, les banlieues disparaissent sous le déferlement continu des champs, formant aux maisons une ceinture d'un velours profond sur lequel se détachent les habitations rurales, disséminées dans ce vert universel, avec le rouge clair de leurs toits de tuiles, semblables à de grands coquelicots... »

Nulle citation ne pouvait mieux s'appliquer à Evere, que cette dernière; certes à l'heure actuelle les choses ont bien changé. De la culture maraîchère qui a fait autrefois la renommée de la commune, il ne subsiste que peu de vestiges. L'une des plus vieilles fermes et des plus vastes exploitations du genre (ce qui en reste se remarque encore à proximité du square Hoedemackers) était la propriété (1922) d'un personnage, très colérique, le type même du vrai « pachter » (gros fermier brabançon). Il faut dire que ses cultures étaient régulièrement pillées par les gamins d'Evere qui s'y éparpillaient en bandes nombreuses à l'époque des « grandes vacances » (nous y reviendrons au chapitre « Folklore »). Son patrimoine occupait une vaste étendue s'étirant depuis les bâtiments de la ferme jusque non loin de la rue de Genève (dont il n'était certes pas encore question); la voie ferrée n'était guère posée qu'en deçà du boulevard Général Wahis (territoire de Schaerbeek) et le projet de celui dénommé Léopold III ne devait voir le jour que quelque vingt-cinq ans plus tard. La contrée était essentiellement rurale pour la plus grande

(9) *La Belgique*, Bruxelles, 1905.

partie, les briqueteries n'occupant guère qu'un espace restreint de la partie sud de la commune; de nombreuses fermes d'importance y ont existé (voir chapitres précédents-passim). Peu avant 1900, la culture de la chicorée « witloof » prit le pas sur celles traditionnelles de la pomme de terre, des navets et des céréales. Elle ne tarda pas à acquérir une grande importance et les chicons (10) d'Evere se sont exportés dans de nombreux pays étrangers. On peut dire que c'est le trafic de ce légume qui a permis aux derniers agriculteurs de subsister pendant le demi-siècle qui vient de s'écouler (11). A l'heure actuelle, par suite de divers motifs, dont, notamment, le plan d'urbanisation de la commune (lequel était inévitable d'ailleurs et ne lui est pas particulier, pour les communes de l'agglomération bruxelloise), cette activité a émigré, dans sa quasi-totalité pourrait-on dire, plus ou nord, entre Crainem et Louvain. La bâtisse est venue occuper les terrains qui étaient livrés anciennement à l'agriculture et là où poussaient les produits d'une antique spécialité régionale, se voient de vastes complexes d'habitations, sources d'un autre genre de prospérité. Il a été d'usage pendant longtemps pour le corps enseignant de la commune d'Evere et des communes limitrophes, de mener la population studieuse de leurs établissements sur les lieux mêmes de culture. Cette leçon en pleine nature était toujours précédée d'un aperçu théorique au cours duquel étaient développées les modalités particulières de ce genre d'exploitation (12). La cul-

(10) Rappelons que ce terme est un belgicisme. Le légume que nous appelons chicon, chicorée (de Bruxelles) ou witloof, se nomme en français normal, endive. Celui que nous revêtons de cette dernière dénomination, s'appelle en réalité, chicorée scarole ou scarole tout court. Il est à relever que le terme scarole reste en usage dans quelques régions de la Wallonie.

(11) En effet, indépendamment de la vente des feuilles (blanches-jauâtres, bien connues) de la plante, celle des racines (cassettes) pour torréfaction et confection de la chicorée (que nombre de gens en nos régions additionnent au café), est également très rémunératrice.

(12) Ce mode de pédagogie est d'ailleurs recommandé par le Ministère de l'Instruction publique. Il laisse les impressions les plus durables et ceux qui en ont bénéficié en la circonstance se rappellent toujours la (ou les) visite effectuée, entre 1924 et 1928, par une brumeuse matinée de novembre, à une exploitation située non loin des Deux-Maisons et dont le propriétaire, légitimement fier, désignant les nombreuses petites cheminées fumantes, entraîna son monde à sa suite tout en improvisant un cours des plus intéressants.

ture maraîchère se réduit depuis quelques années à Evere à de rares exploitations, familiales pour la plupart. On remarque de vastes étendues en friche. La chose n'a pas manqué d'attirer l'attention de l'édilité communale qui a prévu un plan d'aménagement du vieil Evere, notamment. Il est à noter que l'aménagement du territoire de la commune a toujours été malaisé. Il fallut d'abord tenir compte d'une vaste étendue marécageuse située dans la partie septentrionale et contiguë à un bois dont



Fig. 48.
La bruyère au lieu-dit « Tompveld » (ou Tumth).
voir texte.

nous avons parlé au cours d'un chapitre précédent (r Bosch van Jan Tukken), ensuite de l'emplacement cédé à la gare de formation; la création de l'avenue Léopold III vint encore modifier la chose, mais actuellement le problème paraît résolu et, à considérer le rythme auquel s'élèvent les habitations (13), il est probable que d'ici quelque vingt ans, l'Evere rural, celui du vieil établissement « In 't Blokske », aura vécu.

Lors de l'annexion de nos provinces par la France, Evere fit partie du département de la Dyle (14) qui comprenait également St-Josse-ten-Noode, Diegem, Schaerbeek, Saventhem, Crai-nem, Sterrebeek, Wesembeek, les trois Woluwe, Etterbeek, Steen-ockerzcel et Nossegem. La période n'a pas laissé de trace saillante

(13) Voir notamment le développement de l'avenue Henri Conscience.
(14) Et plus spécialement du canton de Woluwe-St-Etienne.

dans les annales de la commune. Nos investigations personnelles nous ont toutefois révélé un fait assez curieux que nous relevons en faisant les réserves qui s'imposent. Peu avant 1930, le jardinier de la propriété Grosjean (voir chapitres précédents-passim), qui y habitait un pavillon, aurait été détenteur d'un tableau représentant l'oncle de la propriétaire du domaine. L'ayant montré à



Fig. 49.
Le vieux café « In 't Blokske » (Au petit Sahal), place de la Paix. L'intérieur en est complètement modernisé, mais on y voit, en dessins ou tableaux, la reproduction de nombreux coins du vieil Evere.

un connaisseur, ce dernier eut son attention attirée par le façonnage du châssis, notamment. Soumise à un examen approfondi, la toile se révéla avoir été surchargée et, après grattage de la première peinture, mit au jour un groupe composé de l'Empereur Napoléon, entouré de divers personnages de marque. On y reconnaissait également Monsieur de la-Tour-du-Pin, Baron d'Empire (préfet de la Dyle). Si le fait est exact, il donne du poids à une opinion qui a été émise concernant l'affectation des Deux-Maisons à cette époque (voir chapitre IV - Toponymie, lieux-dits, terme Twec-Huisen). Le service des travaux de la commune détient, de cette époque (1809), un remarquable atlas, détaillé et complet, dont nous donnons la reproduction du plan-général parcellaire.

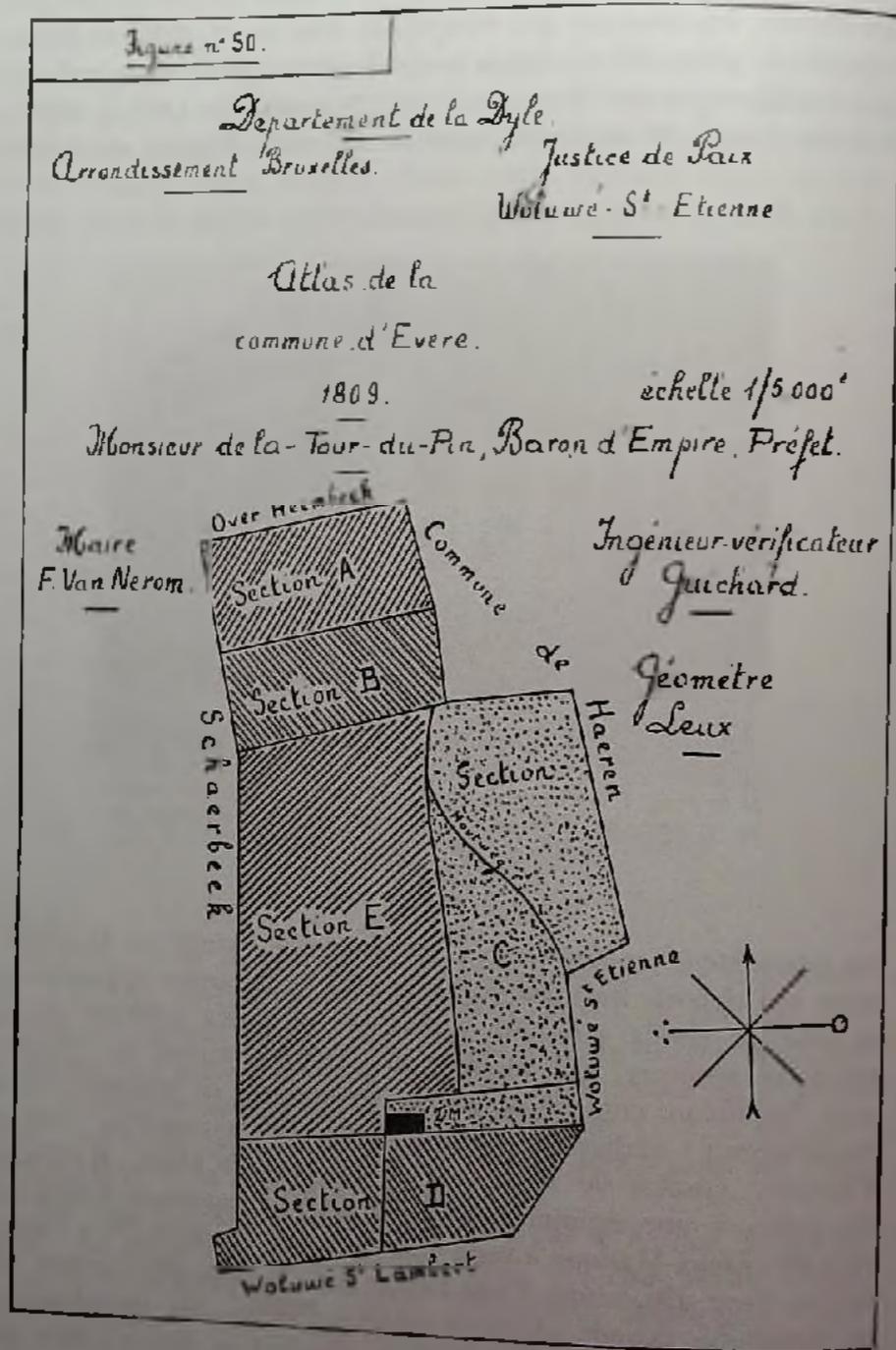


Fig. 50.
 Première feuille (plan général parcellaire) de l'Atlas de la commune,
 datant de 1809.

Le territoire d'Evere paraît avoir été très prisé à la période romantique. On relève à cette époque la présence de nombreuses habitations de plaisance, fait impurable à la salubrité de l'endroit.



Fig. 51.
 Station du chemin de croix de l'ancien
 asile d'aliénés (voir texte).

Il y a existé également une maison de santé (ancêtre de celle dont de hauts murs se voient encore à l'extrémité de la rue du Bon-Pasteur et dénommée par les habitants « 't zothuis » ou « 't gevangenis »). Cet établissement (dont il existe une fort belle lithographie au Cabinet des Estampes) fut fondé par P.-E. Denaeyer-Dupont et autorisé par autorisations royales des 31-5-1853 et 22-10-1858. Très spacieux, il était aménagé avec parc, étangs, fontaines, etc. De nos jours, des vestiges du chemin de Croix (que l'on faisait effectuer aux pensionnaires) se remarquent encore. A cette époque, la place de la Paix et la rue de Paris n'existaient pas encore, il s'y trouvait de nombreuses fer-

mes basses, reliées entre elles par un chemin pavé (15). Le quartier du « Blauwenbak » (14 bis) présentait le même aspect, mais, chose remarquable, paraissait plus habité, plus vivant, que l'endroit, plutôt désert, qui peut s'y voir actuellement. C'est un ancien quartier de maraîchers, de telle façon que le fait se conçoit : avec la source de prospérité auront disparus les habitants. Les lieux environnants d'ailleurs présentent encore de très vieilles bâtisses, dont un certain nombre abandonnées, d'autres affectées à des usages différents de ceux pour lesquels elles avaient été

(14 bis) Voir figure 44.

(15) Aspect qui peut encore se voir en certaines des bourgades de nos Flandres. Voir également à ce sujet le document répertorié S.V. 38968 -- topographie Belgique -- Evere 4^e, au Cabinet des Estampes.

conçues. Sur le territoire d'Evere peuvent encore se suivre pratiquement les diverses phases de l'évolution d'une commune rurale en commune urbaine. Pour ceux qui s'intéressent à cette question, la circonstance vaut d'être signalée. Divers quartiers d'Evere sont encore réellement caractéristiques à ce sujet. Le hameau Picardie, près Schaerbeek, présente encore quelques types de très vieilles habitations (15 bis) et au seuil de l'une d'entre elles il n'est pas rare, par les journées de beau temps, de voir un octogénaire,



Fig. 52.

Le moulin d'Evere — avant 1887 —
 D'après un tableau d'E. Van Leeuw (reproduction autorisée par Mme C. Rons).
 Construit en 1841, mécanisé une quinzaine d'années plus tard, il fut dépouillé de ses ailes en 1887, et désaffecté, en tant que moulin, en 1911.

commodément installé — le chef revêtu de l'ancienne casquette brabançonne de soie noire — et prenant le frais. Ce brave homme est intarissable lorsque l'on aborde le chapitre du vieil Evere et constitue une mine féconde pour l'historien régional et le folklo-

(15 bis) Voir figure 41.

riste. Derrière cet endroit se remarquent quelques petites cultures et non loin de là une ancienne propriété de campagne de certain caractère. Plus à l'ouest, la rue du Moulin à vent, où subsistent les vestiges du moulin d'Evere, englobés parmi les habitations. Le corps de bâtiment principal, qui a seul survécu, est actuellement à usage de dépôt industriel. Il a été érigé vers 1840 sur une légère surélévation de terrain, au centre d'une

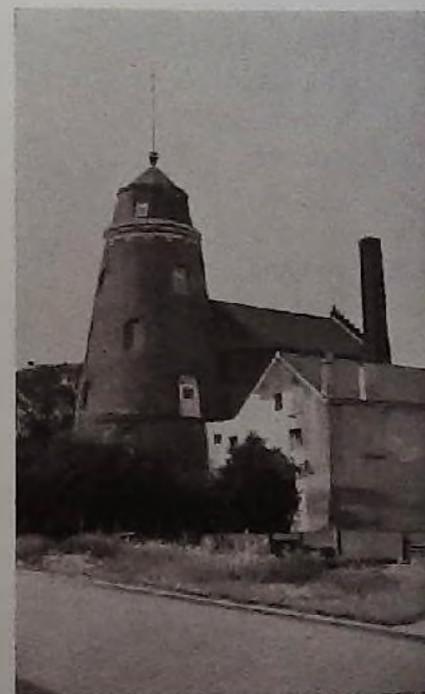


Fig. 52 bis

Ce qui subsiste du moulin à vent d'Evere (voir texte).

belle région de cultures. Cet endroit était encore très rural il n'y a guère qu'un demi-siècle. Le moulin fonctionna jusqu'en 1885, époque à laquelle les pièces principales en furent démontées et servirent à la reconstruction d'un engin du genre dans la région d'Anvers. — La chaussée de Haecht ne commença réellement à se border d'habitations que peu avant 1914; la photo que nous reproduisons ci-après date de 1897.

A cette époque la chapelle accolée à l'heure actuelle au café « In 't Oud Kappelleke » était située en bordure du chemin creux qui s'amorce à droite de la chaussée (et que l'on distingue très

bien sur la photo); d'antiques habitations peuvent encore se voir le long de cette voie. — La partie septentrionale de la commune (place St-Vincent et environs), de topographie tourmentée, était



Fig. 53.

Le vieil établissement « In 't Oud Kappelleke », chaussée de Haecht, vers 1897. La chapelle était située à cette époque vers le milieu du chemin creux qui s'amorce à droite. Ancien lieu de promenade pour les habitants des communes avoisinantes (encore jusque vers 1930).



Fig. 54.

« In 't Oud Kappelleke », aspect actuel. La chapelle (dédiée à St-Vincent) est encastrée dans le corps de bâtiment. Elle est partiellement masquée sur la gravure par une voiture.

parsemée de fermes (il en existe toujours une — de peu d'importance, il est vrai — nous en avons parlé à l'occasion d'un chapitre précédent) entourées de beaux champs et un « château » (selon la pittoresque expression des autochtones) s'y remarquait. Il



Fig. 55.

Habitation datant du XVIII^e siècle, chaussée de Haecht.

s'agissait de l'ancienne propriété Van Hamme (maison de campagne) dont les ruines ont été déblayées il y a peu d'années. Voilà pour ce qui concerne la période avant 1914 et l'aspect d'Evere à ces moments : commune d'agriculteurs, puisque, comme nous l'avons vu, 1.125 habitants exerçaient cette profession en 1900, 391 avaient des activités souvent en rapport avec elle (nombre total d'habitants : 3.892).

Vint la première grande tourmente, celle de 1914-1918. Le ravitaillement de la population, comparativement à celui de la ville, fut rela-

tivement aisé, fait dû principalement au caractère même de la commune; les Everois d'ailleurs, logés en dehors de la ville de Bruxelles, avaient toute facilité pour rayonner aux environs. Le tram vicinal à vapeur Louvain-Bruxelles (qui subsista jusque vers 1930; l'un des derniers du genre à pénétrer aussi profondément dans les faubourgs, son terminus se situant place Dailly, à Schaerbeek) fut souvent arrêté à hauteur des Deux-Maisons par la feld-gendarmerie qui traquait les « fraudeurs ». En ce temps-là, les Bruxellois venaient se ravitailler à Evere (ils remontaient d'ailleurs également plus haut, vers Louvain). L'après-guerre (entre 1920 et 1930) sembla marquée par une période transitoire et de stagnation dans l'évolution de la commune. Evere « se cherchait ». La culture maraîchère y était encore fort en honneur et les cultivateurs débarquaient tôt le matin du tram vicinal à vapeur, place Dailly, pour participer au marché; nombre d'habitants, toutefois, cherchaient déjà d'autres

débouchés; la période fut ingrate à l'agriculture. Seule était réellement rémunératrice la culture du « chicon », mais outre une spécialisation approfondie, elle réclamait des capitaux que beaucoup ne possédaient pas. De cette époque date le premier complexe social d'habitations qui se remarque non loin de l'église St-Joseph (cité Ieder zijn huis) et façon de procéder qui s'intégrait dans le cadre du programme de relèvement économique national du moment (crise — cette façon de faire est d'ailleurs toujours poursuivie...). En ces années débute la transformation radicale du caractère de la commune : la vieille race des Everois attachés à la terre s'éteint, le travailleur doit chercher à la ville, proche, les moyens de faire subsister sa famille; la culture se meurt, les grandes propriétés s'aliènent. Ceux qui ont vécu la période 1920-1940 à Evere en parlent comme si la commune était en état de léthargie. La prospérité factice et éphémère d'après 1918 n'avait pas atteint cette région aux moyens de production trop peu développés que pour pouvoir participer à un mouvement économique quelconque. C'est par le bombardement de la plaine d'aviation d'Evere que, très tôt dans la matinée du 10 mai 1940, l'Allemagne déclencha les hostilités envers notre pays. D'abord stupéfiée, le premier émoi passé, la population everoise fit tout son devoir et un important réseau de la Résistance a fonctionné en la commune, créant de nouveaux martyrs dont le souvenir est demeuré vivace. Le ravitaillement alimentaire s'avérant plus malaisé que durant la guerre précédente, l'on assista à un retour à la terre plus prononcé que dans d'autres contrées, l'habitant cédant en cela aux coutumes ancestrales et à l'attrait des vastes étendues cultivables. La culture de la pomme de terre fut portée au niveau de l'art et le fait a donné lieu à des phases amusantes de la vie everoise



Fig. 56.

Les « objectifs militaires » allemands du 10 mai 1940 (maison rue Van Obbergen).

80

A la Libération, et à l'impulsion des autorités communales, une vie nouvelle fut insufflée à la commune; abandonnant les anciennes méthodes, on a cherché à la mettre plus en valeur et il suffit de compter le nombre de médecins et de pharmaciens (procédé infallible...) qui se sont établis le long des avenues Notre-Dame

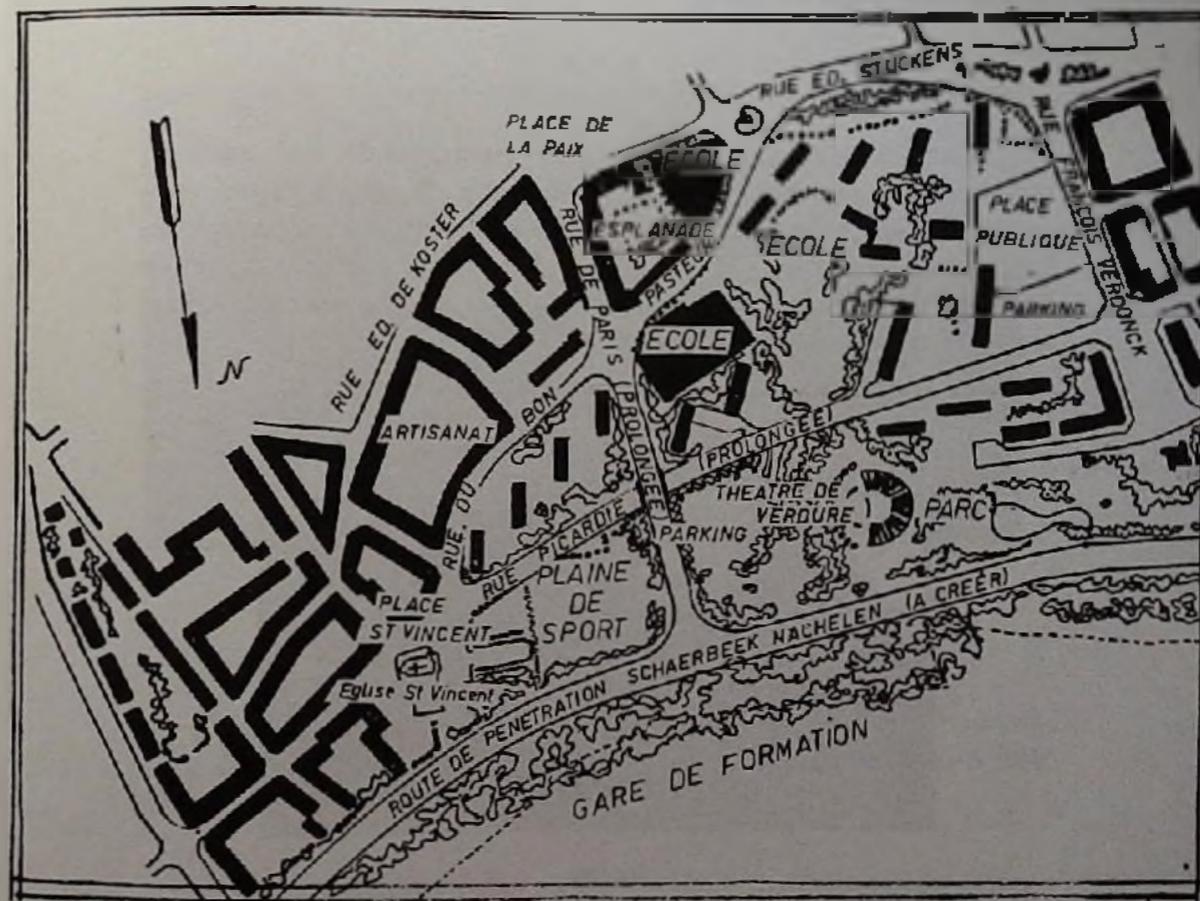


Fig. 56 bis.

Plan d'aménagement du vieux Evere.

et Henri Conscience (ainsi qu'aux environs immédiats) pour être assuré de la hausse constante d'un niveau économique qui ne fait que croître. Signalons enfin, entre d'autres belles réalisations terminées, les nouveaux complexes sociaux d'habitations qui s'élèvent de part et d'autre des Deux-Maisons, à l'emplacement de l'antique Tornooiveld et de celui des anciennes fourches patibulaires (Cité Germinal), véritables modèles du genre. La commune d'Evere paraît vouloir s'assurer parmi celles de l'agglomération bruxelloise, une place de choix et tout paraît démontrer qu'elle est en bonne voie pour ce faire.

* * *

Nous avons groupé dans les paragraphes qui suivent, certaines données qu'il nous a été possible de réunir et qui concerne le sujet de la présente étude. Ne donnant lieu qu'à un développement relativement restreint, elles provoqueront toutefois l'intérêt de ceux qui recherchent le détail anecdotique ou statistique en divers domaines.



Fig. 57.

L'ancienne maison communale d'Evere (coin de la rue Pepermans et de la rue Stackens). Désaffectée peu avant 1940, elle servit également à usage de bureau de poste.

Le 4 juin 1839, par suite d'un violent orage, six maisons en construction sont renversées, à Evere. La même perturbation atmosphérique dévasta toute la vallée de la Woluwe. A Diegem 150 moutons périrent noyés. Dans le bas de Schuerbeek les habitants eurent fort à faire pour sauver leurs bestiaux.

Jusqu'avant 1914 (et encore pour de vieux habitants) la rue Pepermans porta la dénomination populaire de « Tiensestraat », ou 10^e rue. Ce nom proviendrait de l'administration du cadastre ou des contributions. Au moyen âge les habitants d'Evere payaient leurs contributions en nature : grains, navets, fruits, etc. Il s'agissait d'1/10^e de la récolte totale. De là le nom « Tiensestraat » (15 ter). A la place où se trouve actuellement l'école N° 1, se trouvait une grange monumentale où les taxes devaient être acquittées, d'où le nom de « grange à la dime » (nous en avons déjà parlé).



Fig. 58.

L'école n° 1 en 1910. A remarquer l'aspect du tram 56 (de la collection de M. Deries).

D'après les données du Mémoire statistique du Département de la Dyle, An X, la population d'Evere s'élevait en 1786 à 341 habitants, en 1800 : 797.

* * *

Les Registres Paroissiaux d'Evere remontent tant pour les baptêmes, les mariages et les décès, à 1594. Les tables de ces mêmes registres peuvent être consultées au Greffe du Tribunal de 1^{re} Instance de Bruxelles (autorisation préalable à demander à Monsieur le Procureur du Roi).

(15 ter) Certains Everois prétendent également que cette rue s'est dénommée autrefois « rue de Tirlemont », d'où Tiensestraat.

En 1845, au point de vue postal, Evere fait partie avec Schaerbeek, Woluwe-St-Pierre et Woluwe-St-Lambert de la « troisième tournée » de l'arrondissement postal de Bruxelles. La distribution des lettres y est faite une fois par jour, le matin, à 8 heures.

* * *

Le tram 56 mène les voyageurs, en 1916, au terminus d'Evere pour 0,15 F.

* * *

Evere en 1877 :

Superficie : 559 ha.

Habitants : 1902.

Maisons : 329.

Hameaux :

Evere (village) : 1171 habitants — 255 maisons;

Hesstraat : 150 » — 27 »

Lovenschesteenweg : 50 » — 11 »

Lindeboomstraat : 166 » — 36 »

La répartition des 365 habitants manquants pour arriver au total général n'est pas donnée.

Evere en 1896 :

Population : 3.011 habitants.

Superficie : 550 ha 7 a.

Maisons : 474.

Sol accidenté, sablonneux, jolis cotreaux. Carrières de pierres à bâtir. La chicorée witloof y est l'objet d'une culture intensive.

Château avec vastes dépendances, actuellement orphelinat (16), avec 300 pensionnaires, dirigé par les Sœurs du Bon Pasteur d'Angers

Maison de santé pouvant enfermer 500 aliénés (nous en avons parlé) et Couvent de St-Joseph où l'on soigne les personnes âgées.

(16) Il existe toujours, mais sous un aspect complètement modifié.

Evere en 1955 :

Superficie : 510 ha dont :

93 ha de terres de culture (dont 35 de froment seigle et avoine);

1 ha de prés;

1 ha de vergers.

Habitants : 15.277.

Maisons : 3.013.

Chevaux : 102.

Au 31 décembre 1956, Evere comptait 19.527 habitants (20.149 au 31-12-57).

Evere est la 16^e commune en ordre d'importance derrière Watermael-Boitsfort et avant Koekelberg.

En matière d'enseignement (1956) 934 garçons et 905 filles ont été soumis à l'obligation de scolarité.

Le cadre de la police comportait 45 agents et officiers (notons qu'il existe toujours un garde-champêtre).

L'éclairage public était assuré par 1.280 points lumineux, dont 82 fonctionnant au gaz.

Sur les 509 ha (et quelque) que comporte le territoire de la commune, 67 ha sont bâtis et fournissent un revenu cadastral d'environ 20 millions de francs.

* * *

Par suite de diverses circonstances, le cimetière de la Ville de Bruxelles (situé sur le territoire d'Evere), resta plusieurs années sans être approuvé par le Clergé. La première inhumation eut lieu le 16 août 1877.

On sait que depuis peu d'années, la commune de Schaerbeek a également un cimetière situé sur Evere.

* * *

Les désaffectations de l'aérodrome militaire d'Evere et de celui de l'aéroport civil de Haeren (situé non loin du premier) ont eu une incidence profonde et néfaste sur le standing économique des lieux où ils se trouvaient. Les « cols bleus » étaient nombreux et nombre de gens en vivaient. D'autres se réjouissent du fait, on les comprend un peu... si l'on veut se rappeler qu'Evere, par suite de la présence de son aérodrome militaire, reçut les premières bombes en 1940.

Le 21 septembre 1830, entre Evere et Woluwe-St-Etienne, fut menée une lutte vigoureuse entre un détachement de volontaires belges (dont faisait partie le prince Frédéric de Mérode) et un détachement de cavaliers hollandais, qui furent forcés de battre en retraite.

En 1854, J.B. Van Nerom (fils de celui dont le nom est repris sur le plan général parcellaire de 1809 dont nous donnons la reproduction) est bourgmestre; F. Vander Elst et C. Van Assche, échevins; P. Pissoort, secrétaire; H. Van Leeuw, receveur. Ce dernier est également instituteur de la commune (nommé le 29-8-1843); J. Thielemans est sous-instituteur.

En 1879, E.E. Stuckens est bourgmestre; H.J. Van Cutsem et E. Pissoort, échevins; P. Mattheussens, secrétaire; H.J. Nowé, receveur. Au même moment A. Sohie (nommé le 2-6-1877) est instituteur; C. Van Cutsem (nommé le 30-12-1874), sous-instituteur. Mlle E. Bouwens (nommée le 25-10-1865) est institutrice; Mlle M. Goossens (nommée le 19-4-1878), sous-institutrice.



Fig. 59.
Sceau communal actuel de la commune
d'Evere (voir description dans le
texte).

Armoiries actuelles de la commune.

Concédées par Arrêté Royal du 15 novembre 1928.

« parti, au premier d'or au faucon au naturel, contourné,
posé sur un rocher de trois coupeaux de gueules, mouvant

de la pointe et surmonté d'une étoile à six rais du même, au second de gueules au faucon au naturel posé sur un rocher à trois coupeaux d'or mouvant de la pointe et surmonté d'une étoile à six rais du même (qui est de Walckiers), l'écu tenu de la sénestre par un St Vincent auréolé assis tenant de la dextre un sceptre fleurdelysé, le tout d'argent. »

La plupart des allégories reprises par les armoiries s'expliquent par le passé d'Evere (voir développement aux chapitres appropriés).

Comme le lecteur aura pu s'en rendre compte, l'histoire de la commune d'Evere-lez-Bruxelles, ne le cède en rien, bien au contraire, à celle d'autres localités des environs de la capitale. Un travail du genre ne peut, normalement, se déclarer complet : il est toujours d'un ou l'autre chercheur qui trouve à augmenter (et la chose est fort heureuse) une somme de connaissances données, c'est ce que nous souhaitons dans l'intérêt même de l'étude que nous avons entreprise et présentée.

CHAPITRE XII

Ethnologie

A la lecture des chapitres précédents, le lecteur aura pu se faire une idée générale assez complète du développement physique de la commune ainsi que de son histoire au cours des siècles. Il ne sera pas moins intéressant d'examiner ce qui en a été concernant la population humaine, puisque aussi bien le fait permettra d'apprécier davantage la partie folklorique qui termine l'étude d'Evere.

* * *

Les auteurs qui se sont attachés depuis environ un demi-siècle à décrire, de façon rationnelle, certains lieux nettement délimités de notre pays, ont omis, volontairement ou non, de s'arrêter de façon détaillée à un aspect de leur travail qui, comme on le constate actuellement en maintes circonstances, revêt une grande importance en de nombreux domaines. Dès la seconde moitié du XIX^e siècle, un historien belge de réputation internationale, Léon Vanderkindere (1), attirait l'attention de l'opinion belge à ce sujet. Bien placé de par ses occupations professionnelles, il organisa de vastes enquêtes dont les résultats furent publiés dans les annales de plusieurs de nos sociétés savantes. Après son décès, et très regrettamment, ce travail ne fut pas poursuivi. Il faut le déplorer parce que, entamé à une époque où la population humaine de notre pays présentait encore, en ses diverses régions, des caractères relativement accentués, ses résultats auraient pu avoir une portée dont l'ampleur dépasse le cadre de cette esquisse. Quoi qu'il en soit, les paragraphes qui suivent n'ont d'autre pré-
tention, pour ce qui concerne le territoire de la commune d'Evere,

(1) Ancien professeur à l'U.L.B. et bourgmestre d'Uccle. *Recherches sur l'ethnologie de la Belgique*, Bruxelles, 1872. *Nouvelles recherches sur l'ethnologie de la Belgique*, Bruxelles, 1879.

que de poser certains jalons dans un domaine qui a été abordé par les meilleurs, qu'ils aient nom d'Omalius d'Halloy, Schayes, Vanden Bogaert, Vanderkindere, Topinard, etc. (2), ainsi que de renouer avec une tradition dont l'usage, s'il avait été suivi, eut fait éviter bien des errements. Nous reprendrons en cette occasion les travaux des savants cités plus haut, lesquels sont en général fort peu connus, augmentés de constatations personnelles s'échelonnant sur une vingtaine d'années.

* * *

Il peut paraître assez malaisé à l'heure actuelle de tenter de retracer, pour notre pays, les caractères ethnologiques que présentent les habitants d'une contrée nettement déterminée. Le nombre très restreint d'auteurs qui se sont attachés à développer le sujet, et celui des ouvrages présentés dans le même domaine (3), vient à l'appui de cette constatation. Cela revient-il à dire que ce genre d'étude ne peut plus être entrepris à notre époque, ou qu'il soit considéré comme sans utilité ? Il est hors de doute qu'une coordination dirigée en ce sens parmi nos principaux établissements de haut enseignement, en collaboration avec les sociétés scientifiques spécialisées, serait des plus fructueuses et pour ce qui concerne sa portée pratique, quiconque suit l'actualité mondiale (pour ne pas parler que de notre seul pays...), sera impressionné par l'étendue de l'aide qu'il est susceptible d'apporter à divers problèmes de brûlante actualité... Quoi qu'il en soit, une étude du genre pour une partie restreinte du territoire national, en l'occurrence Evere, doit se comprendre par un examen général de la question, lequel mènera, de déduction en déduction, à des considérations plus précises en ce qui concerne la région particulièrement envisagée. Cette méthode est la seule susceptible

(2) Savant français connu internationalement et dont la classification anthropologique est toujours suivie à l'heure actuelle. Docteur P. Topinard : *L'anthropologie*, Paris, 1895 (méthodologie selon Broca).

(3) Ces ouvrages, publications périodiques ou traités — de réelle valeur le plus souvent — ne présentent, à notre sens, que deux inconvénients : ou bien ils s'adressent aux réels spécialistes, d'où un nombre relativement restreint de lecteurs, sinon ils traitent la matière de manière tellement générale que l'application des idées ou des théories énoncées en devient malaisée. Les travaux de Vanderkindere et de Gérard (ils ont en fait, et le plus souvent, constitué la base de ceux qui les ont suivis) peuvent être cités en exemple à ce sujet.

d'approcher un résultat positif pour des étendues d'espace limité (comme l'est notre pays) et des contrées qui ont été soumises au long du déroulement des siècles à des événements divers qui ont influencé de façon marquante les caractères inhérents à leurs populations. Disons dès l'abord que nous avons adopté la dénomination générique d'« ethnologie » comme étant plus facilement accessible à un grand nombre de lecteurs — ce terme évoquant en effet pour eux une idée d'étude de race (4) — bien qu'en fait, et pour tenter d'arriver à un résultat aussi concret que possible, nous nous servirons des données fournies par d'autres sciences, lesquelles s'y rattachent d'ailleurs étroitement, ceci pour les puristes et dans le cadre indiqué par le deuxième paragraphe de ce chapitre (5).

* * *

L'ethnographie sous un nom quelque peu barbare, désigne en réalité une branche de l'anthropologie, laquelle n'est elle-même que l'histoire naturelle de l'homme, aspect sous lequel l'étude de la population d'Evère ne peut évidemment être envisagée, comme étant fixé depuis longtemps et pour autant que les considérations émises soient exactes, bien entendu (6). Il en est tout différem-

(4) Idée exacte mais incomplète, en ce sens que l'étude des races humaines n'est pas basée uniquement sur l'ethnologie.

(5) L'anthropologie qui comprend l'ethnographie, notamment. Voici une définition succincte des divers termes employés (il est à noter à ce propos que l'interprétation donnée par les dictionnaires usuels, qu'ils portent quelque nom qu'il soit, est le plus souvent incomplète, voire erronée; se reporter aux ouvrages spécialisés) : L'anthropologie est la branche de l'histoire naturelle qui traite de l'homme et des races humaines. Elle englobe l'ethnographie et l'ethnologie, la première désignant la description de chacun des peuples en particulier, la seconde, l'organisation physique, le caractère intellectuel et moral, les langues et les traditions historiques servant à distinguer les races. Il tombe sous le sens que ces divers domaines se côtoient de fort près et que leur étude séparée ne se conçoit pas dans cette occasion particulière (elle est déjà difficilement réalisable pour l'ensemble du pays). Il s'agit là d'un autre motif pour lequel nous avons employé le terme « ethnologie », comme étant plus communément répandu, bien qu'en fait ce chapitre se place sur un plan plus général.

(6) Il est évident qu'au fur et à mesure des recherches, les opinions et les théories se transforment.

ment de l'ethnologie, laquelle s'appuyant, notamment, sur l'histoire et la linguistique (la zoologie est ici hors de propos) et étayée, parfois, par l'anthropologie (le type étant plus permanent qu'une donnée historique, parfois incertaine, et que le langage) permettra d'arriver à un résultat plausible (7). Nous nous en tiendrons donc à la méthode que nous avons préconisée, laquelle recommande d'aborder les aspects généraux du problème de façon assez détaillée.

* * *

Que savons-nous des populations les plus anciennes de notre pays, et en particulier des habitants de certaines de ses contrées ?

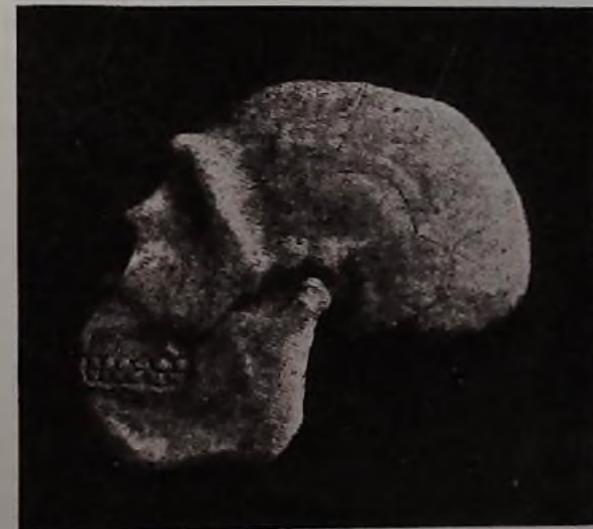


Fig. 60.

Homo primigenius, race de Neanderthal, le plus ancien reste humain connu (en Europe); il s'agit ici d'une reconstitution, il n'a été trouvé qu'une partie du crâne et de la mâchoire. Découverte effectuée en 1856 par le Dr Fuhlrott, dans une petite grotte du Neanderthal (vallée du Neander), entre Düsseldorf et Elberfeld.

(7) Comme nous nous en sommes exprimés, ce résultat, basé sur les travaux de nos meilleurs savants nationaux et augmenté de nos constatations personnelles n'a d'autre prétention que de reprendre des considérations de base assez peu répandues à l'heure actuelle — augmentées comme nous reprenons plus haut — et d'apporter par là sa modeste contribution à un ensemble de connaissances données. Comme l'ensemble de l'« Esquisse d'une monographie de la commune d'Evère », étant essentiellement de vulgarisation, les paragraphes qui suivent ont été conçus en un style volontairement dépouillé de toute tournure scientifique trop poussée.

Les écrivains de l'antiquité classique ne parlent guère des peuplades préhistoriques qui ont occupé notre sol. La chose se conçoit, ils poursuivaient un but bien différent et les indications relatives au domaine qui nous occupe se retrouvent, éparses, parmi des récits de voyages dont l'authenticité est parfois contestable. Au IX^e siècle avant l'ère chrétienne, temps où vivait Homère, les Grecs (auteurs des documents les plus anciens qui sont parvenus jusqu'à nous et abordant parfois ces questions) ne connaissaient encore que très imparfaitement les contrées qui les entouraient. Retranchés en quelque sorte dans les limites de leur individualité nationale, ils avaient mis entre eux et leurs plus proches voisins, ce terme insultant, *barbares*, qui, bien qu'il signifiât simplement en leur langue *étrangers*, était cependant une barrière qu'ils dédaignaient de franchir. C'est seulement quatre siècles après Homère que quelques indications sur le nord et sur l'occident de l'Europe commencent à se faire jour dans les écrivains grecs. Hérodote, qui rédigeait son histoire vers l'an 460 avant l'ère chrétienne, possède une connaissance assez exacte du cours du Borysthène (ancienne dénomination du Dniéper) et d'autres contrées septentrionales de l'Europe; son récit, extrêmement vague, mentionne les grandes eaux de l'Ister (Danube) qu'il fait, assez étrangement, naître dans les Pyrénées, au pays des *Celtes* (8); on a supposé qu'il a été influencé en ce faisant, par les récits, volontairement inexacts, de marins phéniciens. Quoi qu'il en soit, les Celtes ne sont pas les plus anciens habitants de nos régions, comme l'ont démontré les résultats de recherches datant du début du XIX^e siècle. Nous avons déjà examiné, bien qu'assez rapidement, au cours de la première partie de ce travail, ce qu'ont pu être les populations préhistoriques de notre pays (voir F.B. N^o 138, p. 682 et suiv.). Le moment est venu d'adapter ces connaissances au présent chapitre. Jusque vers la fin du siècle passé, il n'était pas extrêmement rare de trouver à la surface du sol de nos contrées, des fragments de silex taillés méthodiquement, en forme de haches, de couteaux, de pointes de lances, parfois polis avec un soin dénotant un travail long et patient; de ceci, les annales de la plupart de nos sociétés savantes spécialisées en font foi. Dans la majorité des cas, les tranchants émoussés de ce que nous nommerons ces

(8) Il s'agit de la plus ancienne mention connue citant cette ancienne race qui a occupé nos régions.

instruments, prouvent qu'on s'en est servi pour entamer des matières dures. Ces silex se trouvent également mêlés aux graviers qui recouvrent les pentes des vallées et, si l'on explore les cavernes (ce genre de recherches n'a plus rien donné depuis quelques dizaines d'années, toutefois), on les voit enfouis, dans les terres argileuses, au milieu d'ossements de divers animaux, voire même d'ossements humains. Il s'agit évidemment du produit d'une industrie toute rudimentaire et on peut en inférer que nos régions ont été habitées par des populations dont les instruments usuels étaient faits de pierre. La période pendant laquelle vécurent ces populations, et que l'on a désignée en général par le nom *d'âge de la pierre*, doit être nécessairement antérieure à la conquête romaine, puisque les Commentaires de César disent que les armes et les ustensiles des Belges étaient en métal. Or, comme la conquête romaine commence l'ère de l'histoire pour la Belgique, les peuples dont l'existence est révélée par les silex taillés appartiennent aux races que l'on a appelées *préhistoriques*. En l'absence de tout document, de toute tradition, on ne peut, pour reconstituer ces anciennes peuplades, que recourir aux moyens mis en œuvre par les géologues pour reconstituer le passé de la terre. On a donc déterminé, dans l'échelle de succession des terrains géologiques (consulter 1^{re} partie - F.B. N^o 136, p. 363), le rang des dépôts qui renferment des traces de la vie humaine, et l'on est parvenu ainsi à constater à quels moments de l'évolution terrestre l'homme s'est développé dans notre pays. D'autres indications vinrent s'ajouter à celles-là, grâce aux ossements d'animaux que l'on trouvait associés aux silex taillés et dont on a pu établir qu'ils étaient les débris des repas des populations des âges de la pierre. Il y avait là une faune dont l'époque était également bien déterminée dans l'évolution de la série animale. Les diverses espèces qui caractérisent les dépôts géologiques récents avaient servi de nourriture à l'homme et il en résultait que ce dernier avait vécu à l'âge du mammouth, pendant l'âge du renne et au commencement de l'époque quaternaire. Ceci est un fait acquis tandis qu'on en est réduit aux conjectures pour ce qui concerne la période précédente, dite *tertiaire* (voir F.B. N^o 138, p. 682). On peut donc dès l'abord considérer deux faits importants :

- 1) La haute antiquité de l'homme dans nos contrées, puisque sa présence est constatée à une époque où les phénomènes physiques et les animaux étaient très différents de ce qu'ils sont de nos jours;

2) La durée considérable des âges de la pierre en Belgique, puisque les silex taillés se rencontrent non seulement dans les dépôts quaternaires, mais à la surface du sol : ce qui assigne à cette durée un temps plus long que celui d'une période géologique.

Mais qu'en est-il de façon plus précise en ce qui concerne ces populations (9) ? C'est à un médecin liégeois, le Dr Schmerling (10), que revient l'honneur d'avoir jeté quelque lueur là

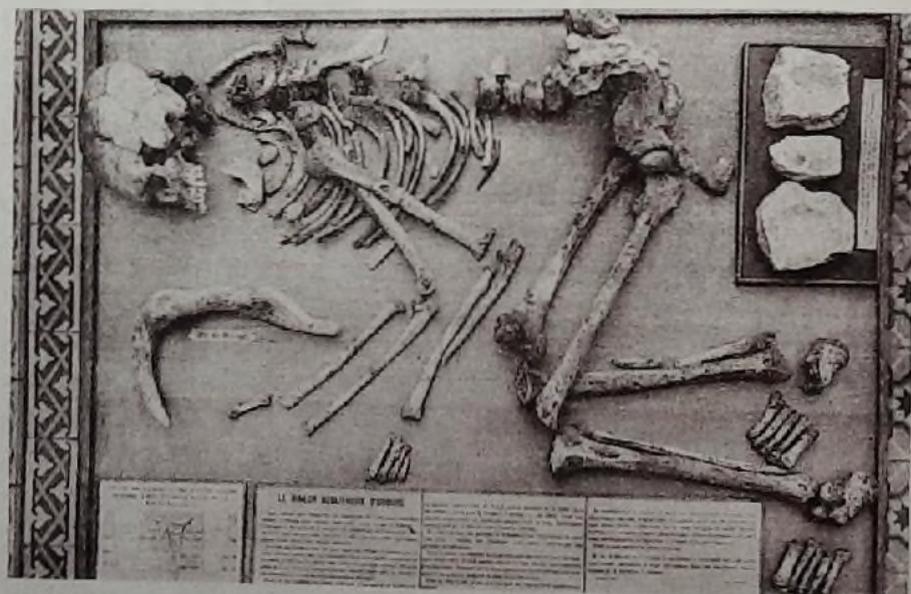


Fig. 61.

Squelette d'un mineur néolithique surpris par un éboulement dans un puits d'extraction de silex (Obourg-Hainaut). Photo Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique.

(9) Disons à titre indicatif (la préhistoire étant un moyen, non le but de ce chapitre) que l'on distingue plusieurs âges de la pierre : *Paléolithique* (pierre taillée) — *Mésolithique* (pierre taillée - 4^e âge) — *Neolithique* (pierre polie). Il est impossible d'assurer une durée à chacune de ces périodes de l'ère quaternaire. On n'a pu leur donner que des valeurs relatives. La période précédente, *éolithique* (voir F.B. N° 138 - page 683 et note N° 9 rectifiée page 974), relative à l'ère tertiaire, serait encore beaucoup plus problématique et sa durée serait encore supérieure à l'ensemble de celles citées précédemment.

(10) 1802-1848. Consacra sa fortune et sa vie à démontrer l'exactitude de ses observations. Il est l'auteur d'un ouvrage *Recherches sur les ossements fossiles découverts dans les cavernes de la province de Liège*, 1833, de présentation assez particulière (« réserve précieuse » de la Bibliothèque Royale de Belgique), fort intéressant à consulter, même pour le profane.

où, à l'époque, tout n'était que ténèbres. L'un des premiers en Europe (avec Boucher de Perthes « De la Création », Paris, 1834), par l'exploration méthodique et souvent pénible (contractant en ces occasions la maladie qui devait l'emporter peu d'années plus tard) de diverses grottes situées dans la province de Liège (11), il démontra la haute antiquité de l'homme en ces régions. Ses trouvailles furent assez déconcertantes et on n'a jamais pu les rapporter à une race humaine bien définie. Le crâne qu'il mit au jour à Engis est d'un type bien différent de la mâchoire trouvée dans le trou de la Naulette et ces restes ne ressemblent nullement à ceux de Furfonz. On ne peut encore reconnaître la parenté d'aucun de ces types humains avec les races actuelles. De la diversité même des restes découverts sont nées les théories des races



Fig. 62.

Squelette d'un mineur néolithique, accompagné d'un enfant et d'un chien, surpris par un éboulement dans un puits d'extraction de silex (Strépy-Hainaut). Photo Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique.

négroïdes, mongoloïdes, lapones et finnoises (12 - voir également F.B. N° 140, fin de la note 1, page 974 et idem page 979, ligne 10 et suivantes). Les deux dernières citées paraissent avoir quelque

(11) Disparues pour la plupart à l'heure actuelle, par suite de l'industrialisation de la région.

(12) Pour la bonne compréhension des paragraphes qui suivent, l'explication de quelques termes techniques ne sera pas hors de propos. On appelle *prognathe* le crâne dans lequel les mâchoires, prenant une direction oblique par

pois (13); on a signalé, par exemple, l'existence d'un grand nombre de traditions populaires qui semblent empruntées à la mythologie de ces peuples du Nord, très accessibles, mêmes de nos jours, aux craintes superstitieuses et chez lesquels, encore à l'heure actuelle, les sorciers et voyants jouent un rôle considérable (plus occulte chez les Finnois — cette dernière considération n'est pas particulière à ces deux peuples, il suffit de se reporter à certains panonceaux ostensiblement appendus à divers coins de rues à Bruxelles, ainsi qu'à la vogue, discrète, de certaines de nos baraques foraines...); puis, malgré que nous soyions au XX^e siècle, et pour peu que l'on puisse atteindre l'intimité réelle de divers habitants de nos campagnes, les récits relatifs aux *Nutons*, *Sotais*, dans les provinces wallonnes, *Kaboutermannekens*, *Halvermannekens*, *Laplanders*, dans les provinces flamandes : il est à noter que plusieurs de ces légendes renferment des particularités encore applicables de nos jours aux mœurs des Lapons. Le Hainaut et le sud du Brabant ont également livré les traces des plus anciennes populations de notre pays. On rencontre des silex taillés dans les dépôts quaternaires des environs de Mons, principalement à Mesvin et à Spiennes. Ces dépôts ont tous les caractères géologiques de ceux qui gisent sur les flancs des vallées ou dans les cavernes des provinces de Namur et de Liège. Ces silex sont cependant absolument différents. Leur forme dénote une taille spé-

cial, des besoins nouveaux et, par conséquent, d'autres mœurs que celles des troglodytes. La hache qui, à proprement parler, n'existait pas chez ceux-ci, devient l'un des principaux instruments des peuplades de Mesvin, de Spiennes et du Brabant (14). Un fait curieux est donc à relever ici (nous en déduisons les conclusions qui s'imposent dans le cadre de notre étude) : l'existence dès cette époque reculée, en des contrées relativement proches de notre pays, de deux entités ethniques nettement différentes (15). On a pu établir que les silex taillés trouvés dans les cavernes ardennaises étaient de provenance champenoise (sud de Reims - commune de Vertus), qu'ils avaient donc été transportés sur une distance variant entre 175 et 200 km, tandis qu'il s'en trouvait sur place dans le Hainaut et le sud du Brabant; il s'est donc présenté là un obstacle qui a empêché ces deux communautés primitives d'avoir des rapports entre elles. Il ne nous appartient pas ici de chercher à définir la nature exacte de cet obstacle, mais bien de constater ses effets (16). Deux populations nettement différentes ont existé là, l'examen des silex prouve la chose. Les instruments de pierre des troglodytes ardennais étaient plus petits, de façonnage plus rudimentaire, moins variés dans leurs formes, que ceux des habitants du Hainaut et du Brabant. Ils paraissent avoir été manipulés par une race petite et trapue, prognathe et aux bras relativement longs par rapport au reste du corps (17). Ceux du

rapport au plan de la face, font une forte saillie en avant. L'absence de prognathisme est indiquée par le mot *orthognathisme*. A un autre point de vue, on divise les crânes en *dolichocéphales* et *brachycéphales*, selon leur *indice céphalique*. D'après l'élevation plus ou moins grande de cet indice, on a établi la classification suivante (d'après Broca) :

Dolichocéphales (crânes longs) : au-dessous et jusqu'à 77,77 %;

Mesaticephales (crânes intermédiaire) : 77,78 % à 80 %;

Brachycephales (crânes courts) : au-delà de 80 %.

Tout le monde possède plus ou moins la notion de l'*angle facial*, autre classification anthropologique; bien que possédant certaines affinités avec les données citées plus haut, elle en est totalement indépendante. Il s'agit là de l'une des dernières conquêtes de la science (peu avant 1914); fort en vogue peu avant 1940 (moins à l'heure actuelle), son application pratique (pour divers motifs qui dépassent le cadre de cette étude) s'est révélée d'interprétation malaisée dans les domaines traités ici. Elle peut constituer un indice *complémentaire*, mais *non déterminant*.

(13) Consulter à ce sujet : *Les Belges primitifs et les sagas scandinaves*, par Van den Bogaert, Bruxelles, 1903.

(14) Voir les collections de l'Institut Royal des Sciences Naturelles (Parc Léopold, Bruxelles) à ce sujet. Également, consulter l'étude de M. Mariën : *La région bruxelloise avant 700*, dans les « Cahiers Bruxellois », Tome II, fascicule 1, janvier-mars 1957.

(15) Le lecteur voudra noter que l'« Esquisse » a pour unique but l'étude de son sujet et que, exempte de toute autre considération, elle demande à être appréciée en ce sens. Son auteur estime que là réside l'intérêt véritable que peut présenter un travail du genre.

(16) Les uns ont parlé d'une forêt impénétrable — la Forêt Charbonnière — sans pouvoir la fixer avec grande exactitude; les autres ont avancé d'autres hypothèses (qu'elles soient géographiques ou s'étendent à un autre domaine), également très peu certaines.

(17) Ces caractères ont été repris par les illustrations des manuels d'histoire pour populariser l'homme préhistorique en notre pays. Ils ne sont donc valables que pour certaines régions (l'Ardenne).

(17) Ces caractères ont été repris par les illustrations des manuels d'histoire pour populariser l'homme préhistorique en notre pays. Ils ne sont donc valables que pour certaines régions (l'Ardenne).

Hainaut et du Brabant dénotent un travail plus délicat — il est vrai que la matière première étant plus abondante, il ne fallait pas regarder à recommencer un travail (18) —, des besoins plus étendus, une race plus grande de taille, orthognathe. Sans vouloir anticiper sur le développement de notre travail, ne croirait-on pas déjà ici, retrouver certains caractères qui distinguent flamands et wallons ? Ces derniers, et d'après les caractères généraux, plutôt petits et secs, durs à l'ouvrage, se contentant des objets les plus usuels dans une région âpre, rebelle à l'homme. Les premiers plutôt grands, appréciant davantage le confort et les choses de l'art (ces faits se sont vérifiés au travers des siècles), plus enclins aux rêveries engendrées par la vue des vastes espaces, dans une région fertile.

Disons que les silex taillés trouvés en Brabant s'apparentent à ceux de Spiennes et que le fait permet de supposer que l'obstacle qui s'est opposé à l'entrée en relations des populations les plus anciennes de notre pays, doit se situer au-delà de la Dyle (ce qui rejoint les théories concernant la Forêt Charbonnière, dont la Forêt de Soignes ne constituerait qu'une pointe avancée).

Que peut-il être advenu de ces races les plus primitives de nos régions ? On se perd en conjectures à ce sujet. La théorie la plus expéditive les fait disparaître à l'occasion de la dernière révolution géologique que nos contrées ont connue à l'époque quaternaire (19) ; elle se base en cela sur les découvertes archéologiques effectuées dans les tourbières du littoral, ainsi que sur le limon dont était enveloppées celles faites dans les cavernes mosanes (20). D'autres évoquent les mêmes convulsions de l'écorce terrestre, mais laissent subsister certains noyaux de populations qu'ils situent en des points nettement délimités, citant, par exemple, la peuplade néolithique dont on a pu établir l'existence dans les dunes de La Panne (21) dès cette époque et, probablement,

(18) Les environs de Spiennes sont encore à l'heure actuelle parsemés des débris de cette antique industrie. Il est à noter que les observateurs contemporains qui ont tenté de reconstituer ce travail, en l'effectuant de la même façon, n'y sont pas parvenus de façon satisfaisante.

(19) Et qui sépara, notamment, les Iles Britanniques du continent.

(20) L'eau paraît avoir envahi les cavernes de la vallée de la Meuse, le fait a été expliqué de diverses façons.

(21) Consulter à ce sujet la notice historique insérée dans notre guide touristique de La Panne (éditions Leroy, 1958).

jusqu'au VI^e siècle de notre ère. Diverses constatations paraissent étayer cette opinion. De nombreux chroniqueurs et historiens des XV^e et XVI^e siècles parlent de « clans », de « tribus », vivant dans les conditions misérables d'un isolement farouche, qu'ils ne peuvent rapporter à aucun genre de population et résidant dans les « moères » (22) et dans une forêt, disparue à l'heure actuelle, s'étendant entre Ypres et Dixmude; ces curieux autochtones sont



Fig. 63.
Un vieil habitant. Herman D.
(vers 1898).

encore cités jusque vers 1840 dans les parages, présentant toujours des particularités ethniques nettement différentes des populations voisines et subsistant du maigre produit de diverses petites industries très spécialisées; à cette époque les autorités firent raser leurs misérables chaumines et en intégrèrent les habitants parmi ceux des localités les plus proches. Le fait n'est pas particulier à cette province et, jusque peu avant 1914, pouvait également se perce-

(22) Marais, asséchés à l'heure actuelle, de Flandre Occidentale.

voir en Campine et dans le Limbourg (23). Une autre théorie concernant nos anciennes populations préhistoriques veut que celles-ci se seraient tout simplement amalgamées aux envahisseurs qui les ont asservies, ce qui nous paraît encore le plus acceptable, tout en déclarant que d'autres arguments, dont certains de ceux repris plus haut, peuvent également être pris en considération dans une certaine mesure. Quoi qu'il en soit, les Celtes, bien que les plus anciennement cités, ne paraissent pas encore être les peuplades qui survinrent à ce moment. D'après une tradition presque unanime, les premiers peuples qui se fixèrent dans l'ouest de notre continent sortirent de l'Asie centrale, dont ils s'éloignèrent par le versant septentrional. Mais l'époque à laquelle ces mouvements commencèrent est indéterminable, car elle se perd dans les ténèbres des siècles. On ne sait pas davantage comment ces migrations se firent, si elles furent de brusques déplacements de grands corps de nations, ou des marches successives de simples tribus. Toutefois en étudiant les caractères des diverses populations échelonnées depuis les premiers temps historiques sur la ligne qui traverse l'Europe centrale de l'est à l'ouest, la science a constaté trois migrations principales : celle des Celtes, qui étaient placés à l'extrémité occidentale de cette ligne; celle des Teutons, qui en tenaient le milieu, et celle des Slaves, qui en occupaient l'extrémité orientale. Ceci est un fait acquis, mais, et comme nous nous en exprimons plus haut, en nos régions et d'après divers auteurs (24), on fait précéder les Celtes par les Kimris ou Cimbres (25). Ces derniers s'avancèrent, du moins en partie, vers l'Occident en côtoyant les rives du Danube et devinrent le peuple belliqueux

(23) Il aurait existé, dans le Limbourg (entre Wijchmaal et Kaulille), une sorte de contrée, d'accès fermé, avec ses castes, ses us et coutumes, très redoutée des autres habitants. Elle exerçait une profession très particulière, se transmettant uniquement aux initiés et tombée en désuétude à l'heure actuelle. D'après ce qui nous a été dit, les vieilles gens de la région se souviennent encore de la chose, mais elle n'est plus perceptible. En Brabant, ceux qui connaissent bien la commune de Rhode-St-Genèse, et, particulièrement de véritables autochtones de l'endroit, pourraient reconnaître divers caractères ethnographiques encore assez accentués; se reporter à leur langage guttural, difficilement assimilable à tout autre dialecte brabançon, et notamment à la façon dont ils prononcent « Rô », abréviation de Rhode-St-Genèse.

(24) FRERET : *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XIX, p. 577-632. LAPPENBERG : *Geschichte von England*, t. 1, p. 7. A. THIERRY : *Histoire des Gaulois*, t. 1, Introduction.

(25) Voir à ce sujet F. B. N° 136, p. 363

qui donna son nom aux Cymri des Iles Britanniques et devint plus tard célèbre, notamment en Germanie, sous la dénomination de Cimbres. Ces derniers se seraient fait exterminer à Verceil (Piémont, Italie) au cours d'une expédition, l'an 101 avant J.-C., par Marius, général romain et oncle de Jules César; ils disparaissent alors complètement de l'histoire et on n'a jamais su que fort peu de chose les concernant. Les Celtes restent donc la seule grande famille nationale qui nous apparaisse incontestablement, à l'époque historique la plus reculée de notre pays et ils sont signalés sur toute son étendue, la constatation a son importance. Notons déjà ici les grands mélanges de populations qui ont dû s'accomplir dès ces périodes. Les Cimbres (s'il y a eu) ont probablement été en contact avec les derniers habitants de l'âge de la pierre et ce qu'il en aura résulté se sera mélangé aux Celtes qui, faisant figure de colonisateurs et de par la durée de leur domination, peuvent être considérés comme étant la première grande famille humaine sur laquelle s'est basée toute l'évolution ethnique de nos contrées (voir F.B. N° 140, p. 986); en effet, d'après d'éminents auteurs (26), l'homogénéité celtique des Belges à l'époque de la conquête romaine est entièrement établie. Examinons donc quels étaient les caractères principaux qui distinguaient la famille celtique (27). Le nom qu'elle portait *Celti*, *Galli*, chez les Romains, *Κελται*, chez les Grecs, *Gals* en Cimbrique, a exercé de tous temps la sagacité des historiens et des linguistes, sans qu'ils aient pu à ce jour, se mettre d'accord sur son origine et sur la signification réelle qu'il présente. Au milieu de l'extrême divergence des opinions qu'on a émises à ce sujet et qui sont toutes appuyées sur des raisons plus ou moins plausibles, il est

(26) DUNCKER : *Origin. Germanic.*, p. 100 et suiv. DIEFFENBACH : *Celtica*, t. II, p. 68-83. MULLER : *Die Marken des Vaterlandes*, p. 50-67 et 135. ROULEZ : *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, t. XVII, p. 151 et suiv. — César lui-même à l'époque de la conquête ne parle, en général, que de *Galli* (*Gaulois*), qu'il représente comme les ennemis acharnés des véritables Germains. Il est à remarquer également que les noms des différentes tribus qu'il mentionne, ceux de leurs chefs et des localités qu'ils occupaient appartiennent pour la plupart au dialecte cimbrique de la langue des Celtes. Ce sont les Francs qui, bien plus tard, doivent être considérés comme les premiers Germains qui ont occupé notre pays. Nous y reviendrons plus longuement.

(27) Voir également à ce sujet F.B. N° 140, début du chapitre VI.

difficile de se prononcer (28). Voici quelques versions. La forme la plus ancienne sous laquelle le montre le premier auteur (29) qui l'a mentionné peut être rapprochée de *Κελθηγες*, voyageur, nomade, qui exprime si bien le caractère de cette famille, dont les migrations remplissent l'histoire primitive de toute l'Europe occidentale et septentrionale. En langue kymrique (ou cimbrique), *gallu* signifie courage, bravoure, qualités généralement reconnues à la race celtique. Les Celtes étaient d'une stature presque colossale qui leur inspirait du mépris pour la petite taille des Romains; ils se reconnaissaient à la blancheur de leur peau, à la vivacité de leur teint, à une tendance à l'embonpoint et à un aspect effrayant qui faisait qu'on les croyait suscités pour l'extermination des hommes. Jeunes, ils étaient grêles, mais parvenus à l'âge viril, ils engraisaient considérablement. Ils avaient généralement les yeux bleus et vifs et la chevelure blonde ou rousse. Leurs enfants, disait-on, venaient au monde avec des cheveux blancs comme ceux des vieillards, mais à mesure qu'ils avançaient en âge, leur chevelure prenait le ton de celle de leurs parents (30). Les femmes étaient remarquables par leur beauté, et elles ne le cédaient aux hommes ni pour la stature, ni pour le courage viril dont elles faisaient souvent preuve à la guerre ou à l'occasion des sièges. Le comportement des Celtes était un singulier mélange de bonnes et de mauvaises qualités. Ils étaient orgueilleux et fanfarons, irascibles et prompts à la colère, avares, curieux, faciles à se décourager, superstitieux, légers et inconstants au point de ne pas respecter toujours la foi des traités. Ils aimaient les procès, s'adonnaient volontiers à la paresse et ne répugnaient pas à l'ivresse. Ils étaient arrogants et portés à l'exagération, mais doués d'un esprit pénétrant et susceptible de culture intellectuelle. Dans presque toutes leurs actions ils prenaient conseil de la violence

(28) Les considérations qui suivent et celles qui sont énoncées dans ce chapitre, en général, sont extraites des travaux d'un grand nombre d'auteurs anciens et modernes. Pour la commodité de la lecture, il n'a pas été jugé possible de faire suivre chaque citation d'un rappel, ces derniers — les plus indispensables — étant déjà en nombre suffisant. On se reportera utilement à la bibliographie générale annexée en fin de travail.

(29) HERODOTE : *Histor. lib. II, cap. 33*.

(30) Nous attirons ici l'attention du lecteur sur le fait qu'il ne sera pas sans intérêt pour lui de lire attentivement ce paragraphe et ceux qui le suivent, ainsi que d'effectuer certains rapprochements, dont les conclusions ne pourront cependant être prises au pied de la lettre.

plutôt que de la raison. Le fanatisme et la guerre les rendaient cruels, sans pitié pour l'âge ni pour le sexe; ils abreuvaient de sang humain les dieux barbares de la Celtique, ne goûtant dans les combats que la joie du carnage. Enfin, ils se complaisaient parfois dans d'horribles et monstrueuses orgies. Cependant ils n'étaient pas exclusivement dominés par ces mauvais instincts; ils étaient d'une grande simplicité de mœurs et naturellement bons, francs et hospitaliers. Ils punissaient de mort l'assassinat d'un étranger et de l'exil, le meurtre d'un compatriote. Répugnant généralement à toute perfidie, toute injure ou injustice faite à un de leurs proches ou à un de leurs amis, était regardée comme faite à eux-mêmes et ils se seraient crus déshonorés s'ils n'en avaient tiré vengeance. Mais c'est surtout par leur esprit belliqueux qu'ils se distinguaient parmi les peuples de l'antiquité. Au premier choc ils étaient terribles, et il était difficile de leur résister. Mais la discipline militaire de leurs ennemis, ou un obstacle inattendu, était-il parvenu à contenir cet effort presque surhumain, ils ne tardaient pas à mollir et, selon l'expression d'un ancien (31), à fondre comme la neige au soleil. Quand ils allaient en guerre, ils juraient de ne pas dégrafer leur ceinturon, de n'entrer sous aucun toit, de ne se montrer ni à leur femme, ni à leurs enfants, ou à d'autres proches et promettaient d'apporter à leurs dieux (Vilkin, Hésus, etc.) les armes de leurs ennemis ou des colliers d'or faits avec le butin qu'ils allaient recueillir. Aussi leur nom seul inspirait-il l'épouvante à toutes les nations, même aux Grecs et aux Romains. Tous les rois et les grands capitaines s'efforcèrent de les attirer sous leurs drapeaux : Scipion, Annibal, Pyrrhus, Asdrubal, Persée de Macédoine, Antiochus de Syrie, n'ont pas fait autrement. L'historien Justin assure même que les princes d'Orient n'entreprenaient aucune guerre, sans avoir des auxiliaires gaulois dans leurs armées, et que, chassés de leur trône, ils ne croyaient trouver de refuge certain qu'au sein de cette belliqueuse nation.

Dans les temps primitifs, les vêtements des Celtes furent, sans doute, ceux dont se couvrent tous les peuples auxquels la civilisation n'a pas encore appris à remplacer par des étoffes la peau de leurs bœufs et de leurs moutons ou celle des animaux sauvages qu'ils tuent à la chasse. C'est donc à l'époque la plus reculée qu'il faut placer l'usage du *rhenos*, ou de la *mastruga*, casaque de

(31) *Annaei Flori lib. II, cap. 4; Dion. Cass. lib. XXXIX, cap. 45.*

fouurrure qu'ils revêtaient l'hiver. Plus tard ils apprirent à travailler la laine et le lin, et à fabriquer des tissus qui furent appréciés par les peuples plus civilisés du midi. Dès lors leur vêtement habituel fut le *sagum*, ou saie, sorte de chlamyde ou de manteau carré, qu'on fixait aux épaules au moyen d'agrafes et qu'ils appelaient aussi *laena*, parce qu'il était ordinairement fait de laine. Il était d'étoffe légère pour l'été, d'étoffe plus épaisse pour l'hiver, rayée ou tissée à petits carreaux. Ils portaient aussi une espèce de tunique, qu'on appelait *galnape* et qui était richement teinte de couleurs variées ou semée de fleurs. Ils se garantissaient les jambes au moyen de la *bracca*, ou braie (32), qui constituait une partie essentielle du costume national, et d'où dérive le mot flamand *broek*. Pour se préserver de la pluie ou de la neige, ils avaient un long manteau, qu'ils appelaient *coucoul* et que les habitants de la Basse-Bretagne (France) nomment encore en leur langue *kougoul*, ou le *caracalla*, dont le nom a survécu dans le mot français *carick*. Leurs chaussures consistaient en une sorte de bottines que les Cimbres appelaient *butas* et les Gals *bôt*, ou en une espèce de sandales de bois, qui, attachées aux pieds par des lanières de cuir, ont fourni aux latins le mot *soccus*, soque. Enfin quelques médailles antiques nous les montrent coiffés d'un bonnet pointu ressemblant à celui des Phrygiens et qui était probablement le capuchon, partie indispensable du coucoul. Les plus vieux documents représentant des habitants de nos contrées — et datant du haut moyen âge — nous les montrent revêtus de certaines parties de ce costume (qui était celui des serfs).

Les Celtes aimaient généralement le faste, et les hautes classes de la société ou les grands dignitaires de la nation se distinguaient par la couleur spéciale de leurs vêtements. Les esclaves étaient vêtus de rouge (33). Les colliers, les bracelets, les anneaux d'or, constituaient une partie essentielle de leur luxe. Les hommes s'en paraient aussi bien que les femmes. Ils n'étaient pas étrangers à

(32) Ce terme était encore d'usage courant en Normandie et en Touraine jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. En Bretagne (aussi nommée Basse-Bretagne par opposition à la Grande-Bretagne) le terme *breccan* signifie toujours pantalon. Ces régions françaises ont conservé un caractère celtique accentué, fait attribué au repli et au peuplement plus dense de ce peuple en ces contrées lors de l'invasion des tribus qui les soumièrent.

(33) Il est curieux de noter à ce propos que jusqu'au début du XIX^e siècle, les forçats (ceux du hague de Toulon, notamment) furent vêtus de rouge.

certain raffinement de toilette, dont quelques-uns cependant offrent les signes d'une simplicité barbare, plutôt que ceux de la coquetterie d'un peuple civilisé. Enfin, ils étaient d'une extrême propreté et il était rare que l'on rencontrât parmi eux, même un pauvre, qui fut déguenillé. Les Celtes tiraient une nourriture abondante du produit de la chasse (34) et de la pêche, des fruits, des légumes et des céréales que produisait le sol; du lait, du fromage et de la viande que fournissaient leurs troupeaux; du miel de leurs abeilles, de la chair et des œufs de leur volaille et même de ceux des oiseaux sauvages. Ils avaient généralement une grande prédilection pour le porc, qu'ils mangeaient tantôt frais, tantôt salé. Les riches admettaient sur leurs tables les huîtres de Bretagne. Le pain des Celtes était fort estimé pour sa légèreté, qualité qu'il tirait de la nature du levain qu'ils y mettaient, c'est-à-dire la levure de leur cervoise (sorte de bière).

Les habitations des Celtes étaient généralement d'une grande simplicité. Elles étaient ordinairement construites en bois, revêtues de lambris d'argile et divisées en plusieurs compartiments, parfois munies d'étages (35). Elles étaient situées généralement

(34) En Brabant, la plus grande partie des campagnes était couverte de bois. Vers le sud-est s'étendait la Forêt de Soignes, dont les dépendances s'avançaient jadis d'un côté jusqu'à la Senne, de l'autre, jusqu'à la Dyle et qui se continuait vers le nord par deux embranchements : le bois de Linthout (voir le cours de notre étude à ce sujet - 1^{re} partie), disparu à l'heure actuelle, et les bois de Vossem, de Moorseloo et de Haeswinckel qui la rattachaient au Saventerloo, à Ferck et au Dwysetterbosch, dont il n'existe plus que de faibles débris un peu au sud de Malines. Sur l'autre rive de la Senne, quelques bois importants entre Grimbergen et Puers et aux environs de Capelle-au-Bois. Par une circonstance assez curieuse et qui rappelle l'ancienne coutume des Nerviens de border de plantations les limites de leur pays, une suite presque continue de petites forêts marqua longtemps la limite du Brabant et de la Flandre. Les bois de Neygene, de Liedekerke, d'Overalphen, de Creval, de Buggenhout formaient en quelque sorte une bordure le long de la Dendre. Les bois de Gæsheek, de Rondenbosch, de Laerheek et de Dieleghem, le *Gravenbosch*, à Ternat, ont disparu ou valent à peine une mention. L'ancienneté de ces étendues boisées est toutefois variable. Ces forêts furent jadis très gibuyenses et au moyen âge on chassait encore couramment le sanglier, le loup, le cerf, le daim, non seulement dans la forêt de Soignes, mais encore dans des bois moins étendus, tels que ceux d'Overalphen et de Buggenhout. La chasse n'a d'ailleurs cessé en Soignes qu'à la fin du XVIII^e siècle.

(35) Strabon-liv. IV, p. 358, Herodiani. Histor. lib. VII, cap. 2. Ces habitations rappellent les anciennes masures de torchis qui pouvaient se remarquer dans nos campagnes et dont de rares exemples se voient encore à Wommel et à Vlezenheek.

dans des lieux isolés au milieu des forêts. Ils les réunissaient cependant parfois en villages et en bourgades, que César désigne par le nom de *vici* et par celui d'*oppida* (36) et qui étaient défendus par un fossé et par une palissade ou une solide clôture d'épines entrelacées. Un des plaisirs auxquels ce peuple se délectait le plus, était celui de la table. Si l'on réunit les différents détails que les auteurs anciens nous en rapportent, le tableau d'un repas de cérémonie celte devait présenter un caractère homérique. Les convives étaient assis sur des peaux de loups ou de chiens, devant des tables de bois fort basses, sur lesquelles se succédaient des poissons assaisonnés au vinaigre et au cumin, et toutes sortes de viandes bouillies, rôties ou grillées (37), ou des pièces de venaison dont les chasseurs avaient eu soin de rendre la chair plus délicate en les abattant avec des flèches trempées dans du suc d'ellébore (38). Une sorte de brouet était également servi, il était composé de diverses variétés de légumes : fèves de marais, panais, navets et d'autres espèces potagères, parmi lesquelles se trouvaient probablement aussi l'asperge et le raifort (39).

Les boissons consistaient en cervoise, infusion de cumin et vin de Marseille (40). Chaque convive était accompagné de deux de ses hommes d'armes, dont l'un, debout derrière lui, tenait son bouclier, tandis que l'autre était assis en face de son maître dont il gardait la lance. Cet appareil militaire n'était pas inutile, car il était rare qu'un festin se terminât sans qu'il y eut une rixe où le sang coulait souvent et où parfois, même, il y avait mort d'homme. Quand l'ivresse avait troublé les têtes, on se provoquait à des luttes amicales qui ne tardaient pas à dégénérer en véritables batailles. On comprend que, chez une nation ainsi faite, les repas durent jouer un rôle très important dans toutes les fêtes domestiques. C'était également à table que se décidaient les mariages. Le père de famille réunissait tous les prétendants à un festin, et la jeune fille présentait une coupe remplie d'eau à celui qu'elle préférait. Les cérémonies qui accompagnaient le mariage ne sont pas connues, mais on sait que le père constituait une dot à sa

(36) César, lib. II, cap. 7 et 28.

(37) Athenaei-Dipnosophistar. lib. IV, cap. 13.

(38) Pline, lib. XXV, cap. 5.

(39) Pline, lib. XX, cap. 15, id. lib. XIX, cap. 5.

(40) Athen., loc. cit.

filles lorsqu'elle se mariait. L'usage voulait que l'époux assignât sur ses biens une part équivalente à la dot.

On dressait ensuite un état de la communauté, dont les intérêts étaient mis à part, et le survivant avait droit à tous ces biens ainsi qu'aux fruits qu'ils avaient produits. Il y aurait beaucoup à dire concernant les traits principaux qui caractérisent les Celtes, force est de nous limiter. Situons-les en un dernier domaine qui n'est pas sans intérêt. La mythologie celtique, répandue par les Druides (41), a laissé des traces profondes en nos régions. Le dogme principal était celui de l'immortalité de l'âme. Si l'on s'en rapporte à César, le dieu à qui s'adressait principalement le culte des Celtes était Mercure, l'inventeur de tous les arts, le guide des voyageurs, le protecteur des routes et le patron des marchands. Les divinités les plus révérees étaient, ensuite, Apollon, Mars, Jupiter et Minerve (42).

On donnait au Mercure celtique le nom de *Teutat*, qui est la reproduction exacte de celui du *Thoth* ou *Thenth* égyptien, au Jupiter le nom de *Taran*, qui signifie tonnerre et au Mars celui de *Hésus* qui veut dire le splendide, le brillant. L'Apollon des Celtes s'appelait *Bel* ou *Belin*, c'est-à-dire le rayonnant, le soleil. *Belisana* était le nom de Minerve, la déesse des arts et de l'industrie. L'éloquence avait aussi son dieu, c'était *Ogmios*, que l'on représentait sous la forme d'Hercule vieillard; de sa bouche sortaient des chaînes d'ambre et d'or, emblèmes de la toute puissance de sa parole. Le père générateur du peuple était *Dis* ou *Diet* (43). Au-dessous de ces divinités principales, il s'en groupait une infinité d'autres, qui étaient d'un rang inférieur. De ce nombre était *Andarta*, déesse de la victoire, *Epona* ou *Hippona* déesse des chevaux et des écuries (44), *Nehalennia*, la Téthys ou l'Amphitrite des Celtes, *Nesfydd*, leur Neptune, *Arduinna* ou *Arduenna*, leur Diane (45), et une grande quantité d'autres figures fabuleuses dont les noms ont été déchiffrés sur des pierres et autres vestiges découverts dans les limites de l'ancienne Gaule.

(41) Les études classiques ont suffisamment développé la connaissance de cette caste de prêtres pour qu'il ne nous soit pas nécessaire d'y revenir ici.

(42) César, lib. VI, cap. 17.

(43) Terme qui signifie toujours « populaire » en langue flamande.

(44) Rapport évident avec la signification moderne de cette locution.

(45) Origine probable de la dénomination de nos « Ardennes ».

La mythologie celtique se complétait également par une classe de bons et de mauvais esprits, que les écrivains latins nous ont fait connaître sous le nom général de *Dusii* ou de *Suleroe* et parmi lesquels les fées, les lutins, les elfes et les follets jouaient le plus grand rôle. Il est à remarquer que, même encore de nos jours, dans les campagnes flamandes et dans les contrées boisées de l'Ardenne (ainsi qu'en Campine et dans les Fagnes, d'ailleurs), fleurissent toujours, sous le manteau, d'in vraisemblables croyances que les habitants ne cherchent pas à expliquer mais qu'ils ont bien soin de ne pas enfreindre. Un érudit chercheur (46), spécialisé en ces questions, s'est penché vers la fin du siècle passé sur leurs origines. Il les fait remonter bien avant l'apparition des Francs, qu'ils soient Saliens ou Ripuaires. Les lois et récits de ces peuples qui traitent de ces éléments, constatent leur existence, mais ne paraissent pas leur attribuer une valeur particulière et font remonter leurs origines beaucoup plus haut.

De ce qui précède on peut logiquement déduire que c'est le peuple celtique, avec toutes ses caractéristiques, qui a constitué l'assise la plus ancienne et la plus durable de l'ensemble de la population de notre pays. L'occupation romaine ne paraît pas avoir eu une influence prépondérante en ce domaine, comme l'ont démontré les recherches des savants spécialisés. Les restes humains découverts à proximité même du territoire d'Evere (voir F.B. N° 142, p. 184, ligne 29 et suivantes), rapportés aux gallo-romains, sont de types celtiques. Le peu d'influence des Romains en cette matière peut s'expliquer par le fait qu'ils ne nous envoyèrent que des troupes en nombre relativement restreint et quelques hauts fonctionnaires. L'occupation franque a laissé des traces beaucoup plus saillantes parce qu'en réalité elle a consisté en une vaste immigration de peuples qui cherchait à s'établir à demeure sur d'autres territoires. Le fait le plus important qui est relevé à cette époque de notre histoire, est la dualité linguistique en notre pays (47), et elle fait toujours l'objet de controverses à l'heure actuelle. Le caractère germanique (d'origine celtique) plus accentué des habitants des Flandres serait dû aux difficultés qu'éprouvèrent les

(46) Karl GRUN : *Us et coutumes de la Belgique ancienne*, 1884. — *Les esprits élémentaires*, 1891.

(47) Consulter à ce sujet : G. KURTH : *La frontière linguistique en Belgique*, 1904.

Romains à occuper le pays (couvert de marécages) et à la résistance opposée par ses habitants.

La latinisation plus prononcée des provinces du sud serait due à une occupation romaine plus assise et facilitée par divers éléments. Il est curieux de constater que l'on retrouve en cette occasion, et dans ses grandes lignes, la division dont nous parlons plus haut (voir note 16 et les lignes de texte s'y rapportant).

Quoi qu'il en soit, l'entité ethnique de la population de notre pays ne fait aucun doute pour l'observateur impartial, les travaux des savants les plus éprouvés l'ont péremptoirement démontré. A l'heure actuelle il existe toujours des celtes élancés et blonds et d'autres petits, à cheveux bruns, dont les caractères anthropologiques se rapprochent nettement et dont les deux types proviennent de souche commune. Ce sont seuls des événements et une évolution ultérieurs qui ont modifié superficiellement les us et coutumes de certains habitants de nos régions, ceci sans aucun rapport avec une particularité ethnologique quelconque.

Le Brabant ne fut occupé et systématiquement défriché qu'à partir de la seconde moitié du VI^e siècle, par les Francs. Cette colonisation apparaît, non comme un effet immédiat de migration, mais comme un phénomène de peuplement provoqué par un surcroît de population. Les diplômes de donation ne sont guère nombreux avant le X^e siècle. L'acte le plus ancien est un diplôme de Pepin, sans date, par lequel il confirme au monastère de Saint-Denis la possession de biens situés dans le *pagus* de Brabant. Les caractères ethnologiques de ces Francs furent exactement pareils à ceux des habitants de nos contrées, si ce n'est qu'on leur attribue des traits qui les placent entre les anciennes peuplades asiatiques et les celtes, et des particularités qui proviennent d'un long séjour dans les régions hercyniennes. Cette parenté explique une intégration rapide, profonde, et dont les effets sont encore nettement perceptibles, notamment dans les domaines de l'anthropogéographie (géographie humaine) et dans celui de l'histoire du droit. *Franc* est un nom collectif, qui couvrait tout un ensemble de peuples, échelonnés le long du Rhin, depuis le Main jusqu'à l'embouchure du Rhin et de la Meuse. On croit qu'il s'appliquait à une confédération de peuples, dont les Saliens et les Ripuaires constituaient les éléments principaux. Parmi les tribus qui composaient le groupe salien, se trouvaient les Sicambres, dont le souvenir survivra aux invasions. Leurs rois abattront la puissance des rois rivaux et réaliseront l'unité de la monarchie franque. La

signification du terme *Franc Salien* a été longuement discutée. *Franc*, pour les uns est synonyme de *libre, vrij*; pour les autres il signifie *hardi, brave, intrépide, vaillant*, en latin *ferox*. Il correspond au mot allemand *frech*, et aux mots encore conservés dans la langue flamande *frank* et *vrank*. Dans le vocable *salien*, M. Schröder retrouve le mot *sal* ou *sale*, qui veut dire *eau de mer*, de sorte que les Francs Saliens sont pour lui les *See/franken*, ceux qui habitent le long du rivage de la mer. D'autres prétendent qu'ils tirent leur nom de celui d'un cours d'eau, que Strabon appelle *Salas*, qu'il faut identifier avec *Isala*, l'Yssel, rivière aux bords de laquelle séjournèrent les Francs. Il s'agit donc, dans un cas comme dans l'autre, d'un nom géographique, qui se substitua aux noms ethniques et que l'usage consacra. Indiquer l'époque précise à laquelle les Francs Saliens prirent pied en deçà du Rhin est impossible. Il est question pour la première fois d'eux, vers le milieu du III^e siècle, dans une chanson de soldat romain, célébrant une victoire remportée sur eux par l'empereur Aurélien. On suppose que les Francs Saliens profitèrent de la révolte de Carausius (Ménapien qui fut investi par les Romains de hautes dignités), et des luttes que Maximilien et Constance Chlore durent soutenir contre eux, pour s'ancrez solidement dans l'île des Bataves, à la fin du III^e siècle. Au siècle suivant, ils passent le Waal et pénètrent en Toxandrie, comme nous nous en sommes exprimés au début du chapitre IX de ce travail. Là, ils se heurtent aux légions de l'empereur Julien. Ce dernier se voit dans l'impossibilité de rejeter les envahisseurs et compose avec eux. Il les autorise à se fixer en Toxandrie (Campine et environs). Nous sommes en l'année 358. Cette date constitue un point tournant dans l'histoire des Francs Saliens. Ouvrons-ici une petite parenthèse, sans trop anticiper sur la suite de cette étude, pour dire qu'un examen approfondi de cette dernière entité ethnique s'impose, parce que, en fait, c'est elle qui a exercé l'influence la plus profonde sur les populations brabançonnnes, influence qui se perçoit toujours à notre époque. La plupart des particularités historiques et folkloriques qui caractérisent la province, remontent, sinon aussi haut, du moins à cette période et rappellent ce peuple.

La toponymie, l'histoire du droit, démontrent le fait à suffisance. Le nom de la majeure partie de nos villes et bourgades, Evere n'en est pas exclu (voir début du chapitre X), la considération dont étaient entourés certains arbres (48) — tilleuls, chê-

(48) Rappel des plaids ou séances de justice, francs.

nes, etc., ils furent nombreux à Evcre —, le type d'architecture de divers monuments religieux, les croyances et coutumes, sont d'origine franc salienne (49); la transaction proposée actuellement en matière de police répressive rappelle la composition admise par l'ancien droit franc salien. Il n'est pas sans intérêt à ce propos de noter que l'on situe la promulgation de la loi salique en Brabant.

Dans les prolégomènes de ce recueil on lit en effet : « On choisit entre plusieurs, quatre hommes, savoir : le gast (propriétaire) de Wise, le gast de Bode, le gast de Sale et le gast de Winde, dans les lieux appelés Salegheve, Bodogheve et Windogheve. Ces hommes se réunirent en trois mâls ou plaids, discutèrent avec soin toutes les causes de procès, traitèrent de chacune en particulier, et décrétèrent leur jugement en la manière qui suit, etc... ». Les lieux cités ont été rapportés à Wieze près d'Alost, à Bodeghem, à Salehem ou Zelem près Diest, et à Winden (Neer- et Overwinden), près Tirlemont. Les observations archéologiques, géographiques et historiques permettent de subdiviser la période de colonisation franque en trois phases distinctes : une première qui s'étend de l'année 358, date de l'admission officielle des Francs Saliens dans l'Empire, jusqu'au milieu du V^e siècle, date de la fondation du premier royaume franc, par Clodion, avec Tournai pour capitale.

Durant ce laps de temps, les vallées de l'Escaut et de la Lys furent colonisées. Une deuxième phase, pendant laquelle s'accomplit la colonisation du Brabant, à partir du VI^e siècle jusqu'au VIII^e siècle, c'est-à-dire après l'établissement de la monarchie franque jusqu'à l'avènement des Carolingiens. La troisième phase situe le moment pendant lequel l'élément franc pénétra dans la Flandre maritime, du VII^e au IX^e siècle. C'est évidemment la deuxième phase qui revêt le plus d'intérêt pour l'étude qui nous occupe.

* * *

Il a été parlé plus haut des premiers effets de la domination franque en Brabant. En 775, Charlemagne confirme la donation de biens effectuée par Pepin le Bref. En 802, il donne à l'évêque de Munster des biens dans le Brabant. En 832, Louis le Débon-

(49) Par opposition aux Francs Ripuaires qui occupèrent des contrées plus méridionales de l'Europe.

naire concède plusieurs manses dans les *pagi* (50), *Alsbania*, *Bragbatensi*, *Namucensi*. A partir de cette époque, les donations se multiplient et attestent le développement croissant du pays. Elles ont pour objet, non seulement des terres et des serfs (comme ce fut le cas à Evere - voir F.B. N° 145, p. 125), mais des églises et des autels.

Des fondations de monastères brabançons ne seront possibles que le jour où la richesse terrienne sera suffisamment établie, et il n'y en aura pas avant la fin du XI^e siècle. Remarquons donc ici, comme il a été constaté d'ailleurs, que la civilisation ne s'est introduite en Brabant que relativement tard, ce qui a pu contribuer, dans une certaine mesure, à y préserver les types ethniques originels, ce qu'ont tenté de prouver les travaux des chercheurs auxquels nous avons déjà fait allusion (nous y reviendrons). Vers 700, Saint Hubert prêcha *in Texandria et in Brachante*. La légende place même au cœur du Brabant, à Tervueren, son domaine familial, sa naissance, ainsi que l'épisode de sa conversion; elle ajoute qu'il vint mourir dans son lieu natal, en descendant la Voere en radeau. La vie de Sainte Alène atteste combien les populations des bords de la Senne étaient restées étroitement attachées au culte des ancêtres. L'archéologie confirme ce que la géographie et l'histoire apprennent sur la colonisation tardive du Brabant. Des découvertes importantes ont été faites dans la province. Plusieurs stations franques, des cimetières, ont été découverts et explorés : à Muysen, à Anderlecht et à Grimberghen, dans le voisinage de la Senne; Schaerbeek également a livré des vestiges francs (non loin du lieu-dit Kattepoel, dont nous parlons dans un chapitre précédent). Les établissements que nous venons de citer, sont ceux qui sont attestés par des documents authentiques (51). Tous, à part Muysen (et Hoegaarden — plus au sud), se sont superposés à des stations romaines, lesquelles, à leur tour, ont succédé à des emplacements préhistoriques. Nous avons à plusieurs reprises attiré l'attention du lecteur sur ce genre de particularité qui s'observe fort bien sur la gravure que nous donnons ci-après.

Qu'apprennent ces découvertes? Elles avertissent par leur nature, leur espèce, le caractère des objets qu'elles ont livrés, que

(50) Au singulier, *pagus*. Signifie : pays, gouv (bas flamand) = comtee. Ce terme se rencontre souvent dans nos anciens écrits médiévaux.

(51) Baron de LOE : *Les stations archéologiques du Brabant*, 1924.

ces établissements ne sont pas antérieurs à la seconde moitié du IV^e siècle. Le cimetière franc d'Anderlecht est tout particulièrement démonstratif (52). On y fouilla plus de trois cents tombes, la plupart garnies d'un mobilier intéressant, datant d'une époque

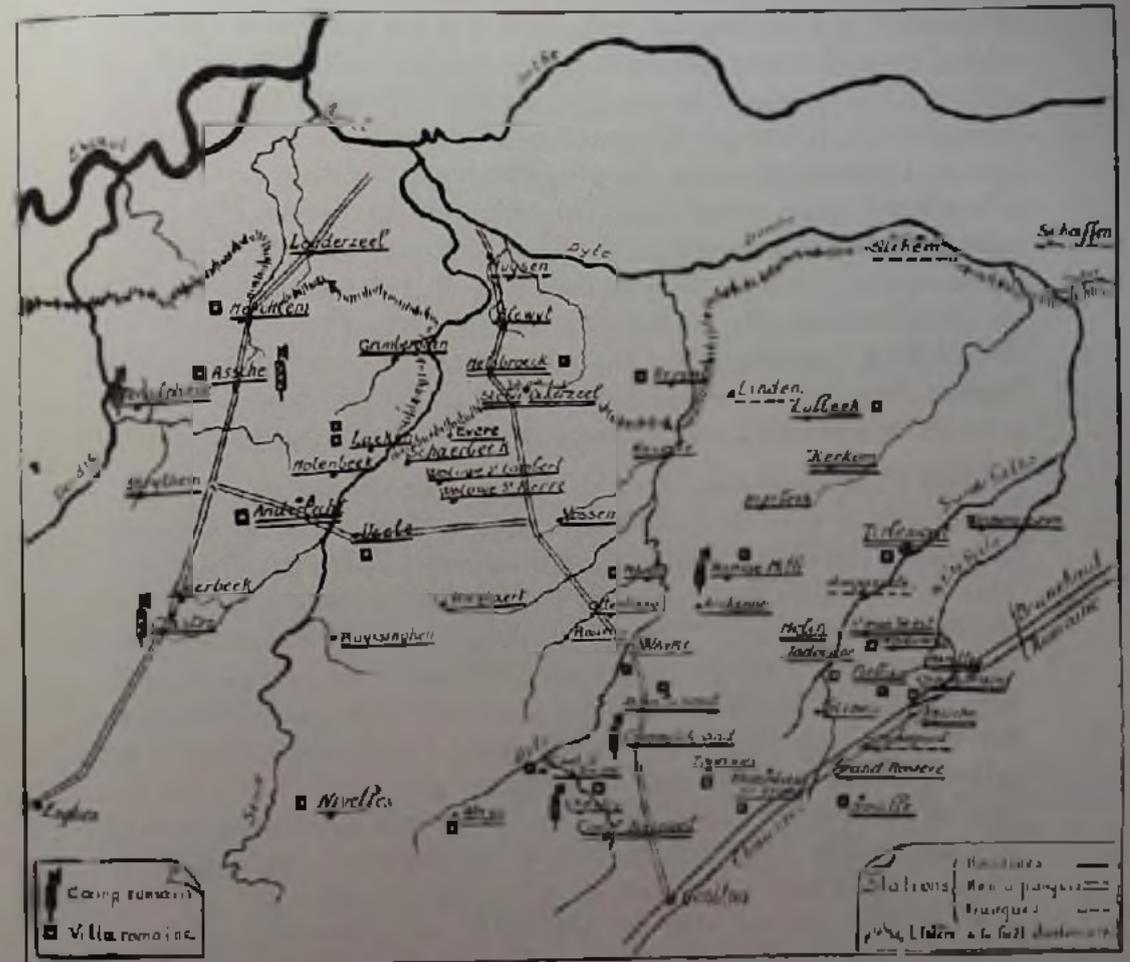


Fig. 64.

Carte des stations romaines et franques mises au jour dans la province de Brabant.

d'un *triens* d'or de l'époque mérovingienne, qui avait été placé entre les dents d'une matrone, permet de dater la sépulture avec certitude. Il s'agissait en effet d'une monnaie frappée à la fin

(52) Voir également à ce sujet le beau travail de M. Daniel VAN DAMME : *Promenades archéologiques à Anderlecht-Bruxelles*, 1958.

du VI^e siècle. Ailleurs, à Assche, la plus récente des monnaies romaines trouvées datait de l'an 337, mais parmi elles se trouvait postérieure aux invasions. Les plus anciennes remontaient à la fin du VI^e siècle, les plus récentes au début du VIII^e. La rencontre un *triens* imité de la monnaie d'Anastase (491-518), ce qui prouve que les Francs se trouvaient très probablement en cet endroit au VI^e siècle. Si l'histoire des invasions, si la géographie et l'archéologie nous donnent des indications précises sur l'époque de la colonisation franque, on est bien moins renseignés par elles sur l'origine des tribus qui la peuplèrent. Heureusement la linguistique et l'histoire du droit s'appliquent, sinon à dissiper, du moins à atténuer cette incertitude. On sait que les Francs Ripuaires, cantonnés sur la rive droite du Rhin, dans la région de Cologne, s'avancèrent, les uns, dans la direction de Liège, les autres, vers le Luxembourg. Ils envahirent la Hesbaye, probablement au V^e siècle, à l'époque même où leurs congénères, les Saliens, pénétraient dans la province d'Anvers et la vallée de l'Escaut.

Ils occupèrent l'ancien comté de Looz, limité au nord par la Campine limbourgeoise, et là développèrent un droit particulier, connu sous le nom de « droit de Vliermael » ou « loi Ripuaire ». Dans cette région, rares sont les établissements en *-hem* ou en *-beke*, plus rares encore ceux en *-sali* (*seele*). En revanche, le suffixe *-ingen* y est fréquent. L'histoire du droit fournit des données préliminaires plus précises concernant les Francs Saliens qui occupèrent la région d'Evere et celles qui lui étaient contiguës. On remarque en effet dans l'Entre Dyle et Gette des coutumes différentes de celles qui étaient appliquées dans l'Entre Senne et Dyle. Or si l'on veut se reporter au fait qu'Evere fut une dépendance de la mairie de Campenhout (voir F.B. N^o 145, p. 130, ligne 9 et suivantes), la plus ancienne attache connue de la commune, il en découle une série de faits qui ne sont pas sans jeter un certain jour sur son passé le plus lointain. Dans cette contrée (Entre Senne et Dyle) s'étendait en effet une zone juridique particulière, soumise aux *leges lovanienses* (lois de Louvain). L'octroi de ces *leges* à différentes localités, au début du XII^e siècle, ne fut probablement pas l'effet du hasard, et la longue lutte qu'engagèrent les comtes de Louvain contre les comtes de Hainaut pour la possession des sources de la Dyle, s'explique peut-être par des affinités ethniques et juridiques. A ce district de Louvain ressortissaient certains îlots, situés plus à l'est, dans le voisinage du Démer et de la Gette. La juridiction de Caggevinne, voisine de Diest, est, parmi toutes,

curieuse à observer. Elle était séparée par le Démer en deux parties, l'une appelée le côté de la Campine, l'autre dénommée le côté de Louvain (auquel a dû appartenir le territoire d'Evere). Elle revendiquait son indépendance juridique vis-à-vis du droit de Diest et déclarait notamment qu'en matière de communauté conjugale, elle avait toujours suivi le droit territorial de Louvain.

Le droit d'Uccle, qui régissait les terres brabançonnes entre la Dendre et la Dyle, à l'exception de certaines localités telles que Leeuw (sous Hal) et Grimberghen, fut longtemps une énigme qui préoccupa l'esprit des spécialistes. A l'heure actuelle il a été étudié en détail et l'on a défini son ressort. Celui-ci correspondait à une circonscription territoriale, limitée à l'ouest par la Dendre, au nord par l'Escaut et le Rupel, à l'est par la Dyle, au sud par une ligne imprécise qui courait à travers la Forêt de Soignes (voir la carte, figure n^o 64). On y a reconnu un ensemble de coutumes particulières dérivant toutes de la loi salique. Il en a été déduit que si ce droit résista à d'autres nivellements juridiques, c'est qu'il avait été suivi par un groupe ethnique suffisamment compact et puissant pour résister à l'absorption. Et ici se place une constatation particulièrement significative en ce qui concerne le territoire d'Evere. Elle est basée sur les résultats des travaux d'un chercheur auquel nous avons déjà fait allusion au cours de ce travail, M. Léon Vanderkindere. L'auteur situe en un canton extrêmement limité et dont fait partie Evere, l'habitat des races les plus anciennes du Brabant; il constate que la limite des langues et celle des types correspondent à peu près à la division géologique des différentes régions du pays, ce qui permet de croire que les régions peuplées de temps immémorial par des races préhistoriques, ont conservé lors de l'invasion celtique, une partie notable de leurs habitants, qui se seront intimement fondus avec les conquérants. Cette dernière constatation vient étayer les avis que nous avons émis concernant l'ancienneté de race du véritable type everois. Enfin, et si besoin était, la linguistique est également particulièrement significative à cet égard. Il a été remarqué que les termes des dialectes flamands possédant un équivalent phonétique roman (wallon, par exemple), et qui se retrouvent dans les écrits du haut moyen âge, sont une présomption en faveur de l'antiquité de la race de ceux qui s'en servent spontanément et par filiation directe (non par adoption). Un tel genre de travail demandait à être conduit parmi les couches laborieuses de la population, comme étant celles qui ont conservé le mieux les

expressions du dialecte en usage. Voici un aperçu de ce que ce domaine révèle.

Mots concernant l'alimentation :

Koek = couque (terme roman et non pas français);
Koekebak = couquebaque (employé en Hainaut et, en partie, dans le Namurois. Signifie : grosse crêpe);



Fig. 65.

Famille bourgeoise vers 1900. Cette photo est placée sous le signe de toute une époque : le père de famille, gravement, est assis (symbole d'autorité...); l'épouse, debout, se tient modestement derrière lui; l'enfant tient le bras de son père.

Krompeir ou **grondpeir** = cromptire (pomme de terre);
Konyn = conin (lapin);
Beetje = betchie (petit morceau - un peu);
Sprotjes = sprotes (petits choux de Bruxelles);
Ramenache = ramonache (raifort, radis noir);
Pap = pape (bouillie, généralement de farine ou de riz);
Gest = jet (levure);
Waufel = wauffe (gaufre);
Pan = panne (poêle à frire);
Stoof = l'estuve (poêle du genre dit « de Louvain »).

Injures et divers :

Schaveiger = caveille (personnage bizarre, peu régulier);
Krum = cron (tordu);
Schief = chulé (de travers);
Krol = crollé (se dit en parlant de chevelure bouclée);
Zooiper = zoupe (buveur, avoir une zoupe, une « cuite »);
Schoonmoeker = choumaque (cordonnier);
Kapot = capoute (cassé);
Schole (o bref) = scailliet (ardoise - rien de commun avec la « scholle » poisson séché);
Spitte = spiter (jaillir);
Stampe = stamper (donner un coup de pied);
Trekyser = triquoise (tire-clous);
Stilstoen = stater (s'arrêter);
Plukke = pluquer (déplumer);
Moffes = mouffes (gants);
Veschuut = squout (tablier);
Mespels = mespeli (nèfles);
Pannen = pannes (tuiles);
Gaar = gatte (chèvre).

La petite liste ci-dessus se veut, uniquement, exemplative. Un travail plus complet du genre serait riche en enseignements d'ordres divers.

Par l'ensemble du chapitre qui précède, nous espérons avoir démontré dans une certaine mesure, que l'habitant d'Evere, véritable autochtone, a possédé (parce qu'il faut parler ainsi à l'heure actuelle) une individualité nettement caractérisée et qui le rattachait aux plus anciennes populations de notre pays. Il est évident que les différents domaines que nous avons abordés sont susceptibles de développements beaucoup plus larges, mais le fait eût dépassé le cadre d'une esquisse, au sens propre du mot, et nous croyons qu'il s'agit là d'œuvre de spécialistes qui trouveront dans notre recueil une base à leurs éventuels travaux. Le lecteur simplement intéressé par le passé de l'une des plus anciennes communes de l'agglomération bruxelloise, aura à sa disposition la synthèse la plus complète qui ait été réalisée pour la commune d'Evere-lez-Bruxelles, à ce jour (décembre 1960).

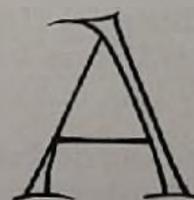
Maurice DESSART.

(A suivre.)

M

Le Donjon

de Terheyden à Rotselaer



U milieu du triangle dont les sommets sont Louvain, Malines et Aerschot, entre Dyle et Démer, se dresse encore de nos jours, près de Rotselaer, le massif donjon de Terheyden.

Dans quel but ses constructeurs l'ont-ils planté dans cette plaine sans fin ?

A quelle époque et dans quelles circonstances ?

A-t-il subi des transformations au cours des âges ?

Quels furent, durant sa longue existence ses occupants successifs ?

Telles sont les questions que se posent ses visiteurs, étonnés de sa bonne conservation malgré les siècles.

L'étude que voici tentera de répondre à ces questions.

Pour l'époque la plus reculée je me contenterai de présenter les suggestions de M. l'architecte Denef fils, de Wespelaer. Complétant le travail de son frère décédé, celui-ci a fait un relevé minutieux du donjon en six grandes planches, qui ont mérité le prix Carsoel de l'Académie, et qui sont aussi au Musée du Cinquantenaire.

Déjà en 1920 un relevé soigneux avait été fait par l'architecte Langerock père, avec M. le chanoine Maere, professeur à l'Université de Louvain. Il parut alors dans la « Revue de l'Art chrétien » (Desclée, à Bruges), et aussi dans le « Bulletin des Correspondants des Amis du Folklore brabançon », dont un exemplaire a survécu et se trouve au Gouvernement Provincial.

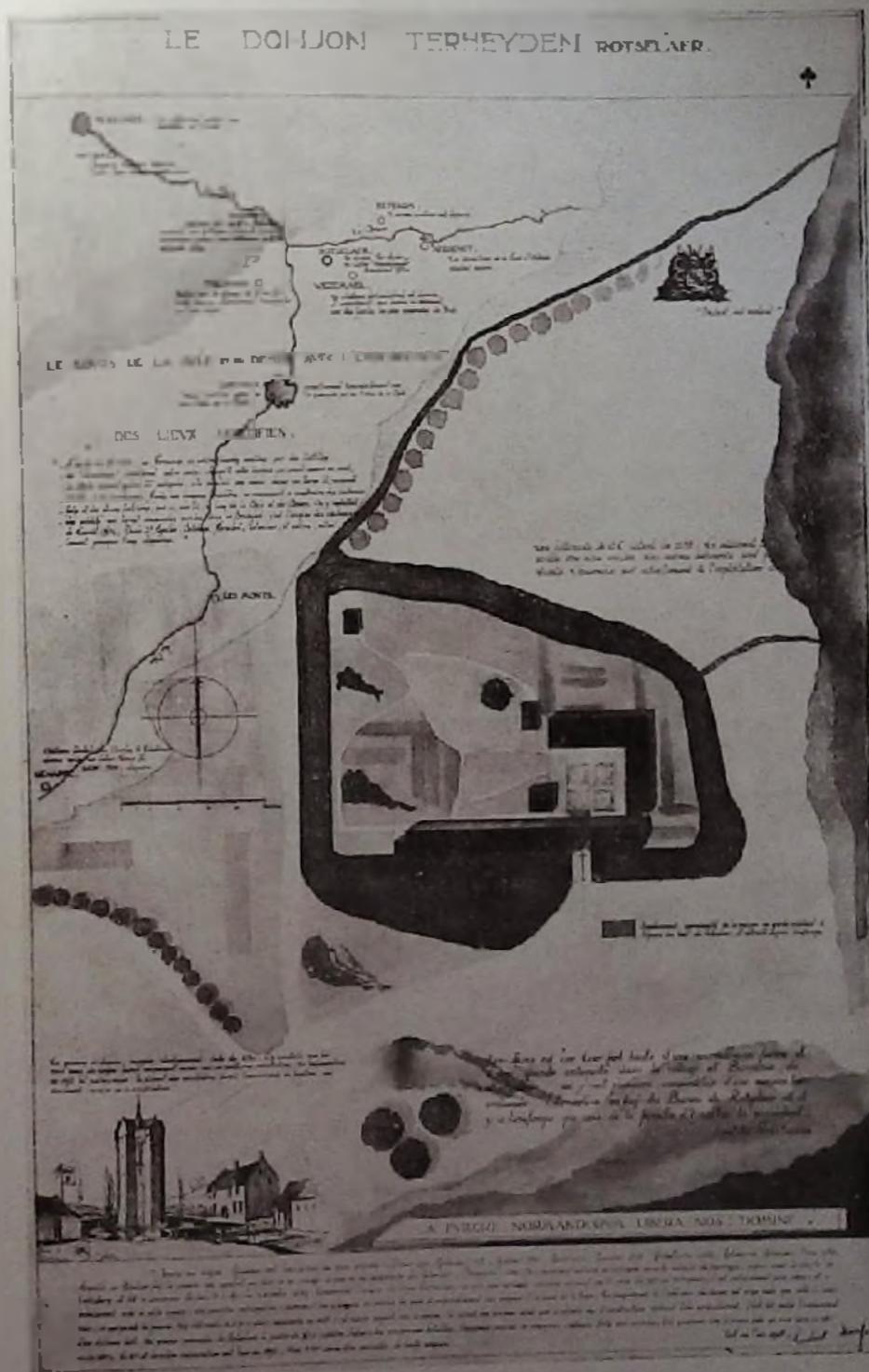
N.B. — Je remercie M. l'architecte Denef fils qui m'a permis gracieusement de reproduire ses 6 grandes planches (de 1 à 7 sauf la 2^e).

Sur le côté d'une de ses planches M. Dencé indique l'emplacement de ce qu'il présume avoir été les défenses contre les Normands au IX^e siècle, le long de la Dyle et du Démer : Genappe, les Monts, Louvain (entre les deux bras de la Dyle), Tildonck, Terheyden à Rotselaer, Roest près Haecht (2 3/4 hectares enclos), Muysen, Malines, tous sur la Dyle; Hetecom et Aerschot sur le Démer. On pourrait y ajouter le Waverhout, à Wavre-Ste-Catherine (5 hectares enclos), près du Rupel, comme le suggère la notice présentée à son sujet par M. l'abbé Goetstouwers, curé de Duffel, au cercle archéologique de Malines. D'après lui les Berthouder ayant défendu la population contre les Normands en auraient profité pour éliminer le pouvoir de l'évêque Balderic, de Liège, à qui le Roi d'Allemagne, Henri I^{er}, avait concédé toute la région comprise entre la Dyle et les deux Nèthes.

« La Défense contre les Normands dans l'Empire Franc au IX^e siècle » est le titre d'une importante communication du Prof. Vercauteren dans les « Annales du 30^e Congrès de la Fédération des Sociétés archéologiques et historiques de Belgique » (1937), résumée dans la « Revue Belge de Philologie et d'Histoire » (1937, p. 518). D'après les documents de l'époque nous constatons : « Alors qu'aucune résistance n'était organisée jusque vers 862, le roi y veille de 864 à 879 par l'établissement de Castra et de ponts fortifiés. Après cette période toute la région de la Seine au Rhin est ravagée. A partir de 887 les incursions décroissent parce que *châteaux-forts et enceintes sont reconstruits*, la résistance étant organisée par les autorités locales.

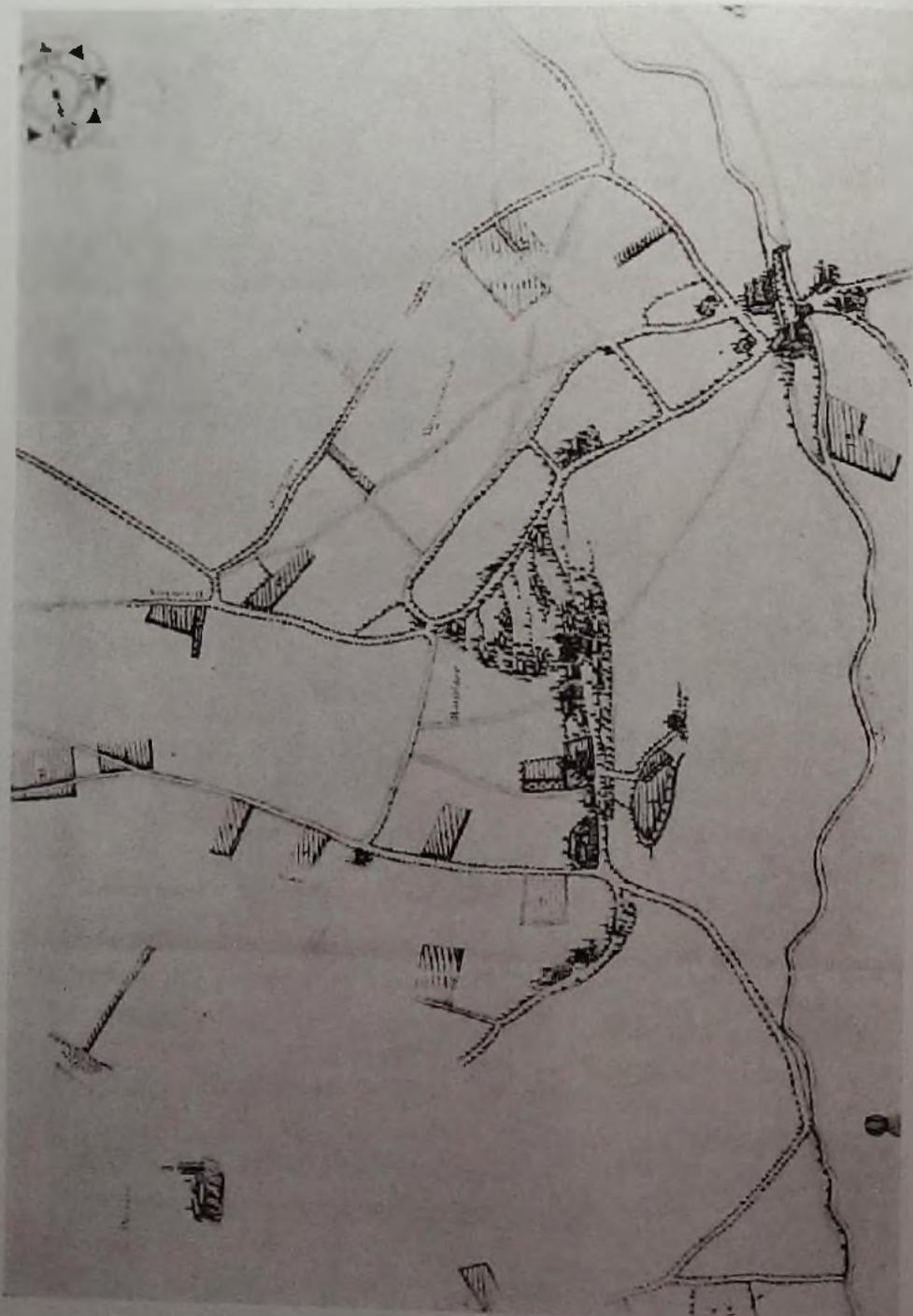
Les défenses étaient surtout nécessaires non loin des rivières, car c'est par les cours d'eau que les « Drakars » ou barques des Normands amenaient les envahisseurs au cœur du pays. Ils pillaient, passaient ensuite à une autre zone et revenaient à la première quelques années plus tard. Ils eurent sur la Meuse, à Elslloo, un centre de ralliement et un dépôt de hutin. A d'autres moments ce dépôt fut à Louvain même.

L'Empereur Charles le Gros, celui-là même qui avait réuni sous son sceptre pour la dernière fois tout l'Empire Carolingien, préférait acheter le départ toujours provisoire des Normands plutôt que de les combattre. Cette inertie provoqua sa déposition à la Diète de Tribur et par suite la fin de la dynastie carolingienne et la dissolution de l'Empire Franc. Arnoul, son neveu



Pl. I.

- A. — Une petite ligne Maginot au IX^e siècle.
- B. — Vue vers 1656.
- C. — Plan de l'île et de l'ilot formés par une dérivation de la Winghe.



Rolselar du XVI^e siècle, en bas du cliché la Dyle et le moulin; au coin N.-W. Terheyden, en gris les terres de l'abbaye d'Avenhote; au centre l'église desservie par l'abbaye.

Pl. II.

et successeur, débarrassa des Normands notre pays à la bataille de la Dyle, livrée devant Louvain en 891. C'est d'alors que l'on date la création de la ville de Louvain sur le même plan carolingien (en étoile) qu'Aix-la-Chapelle.

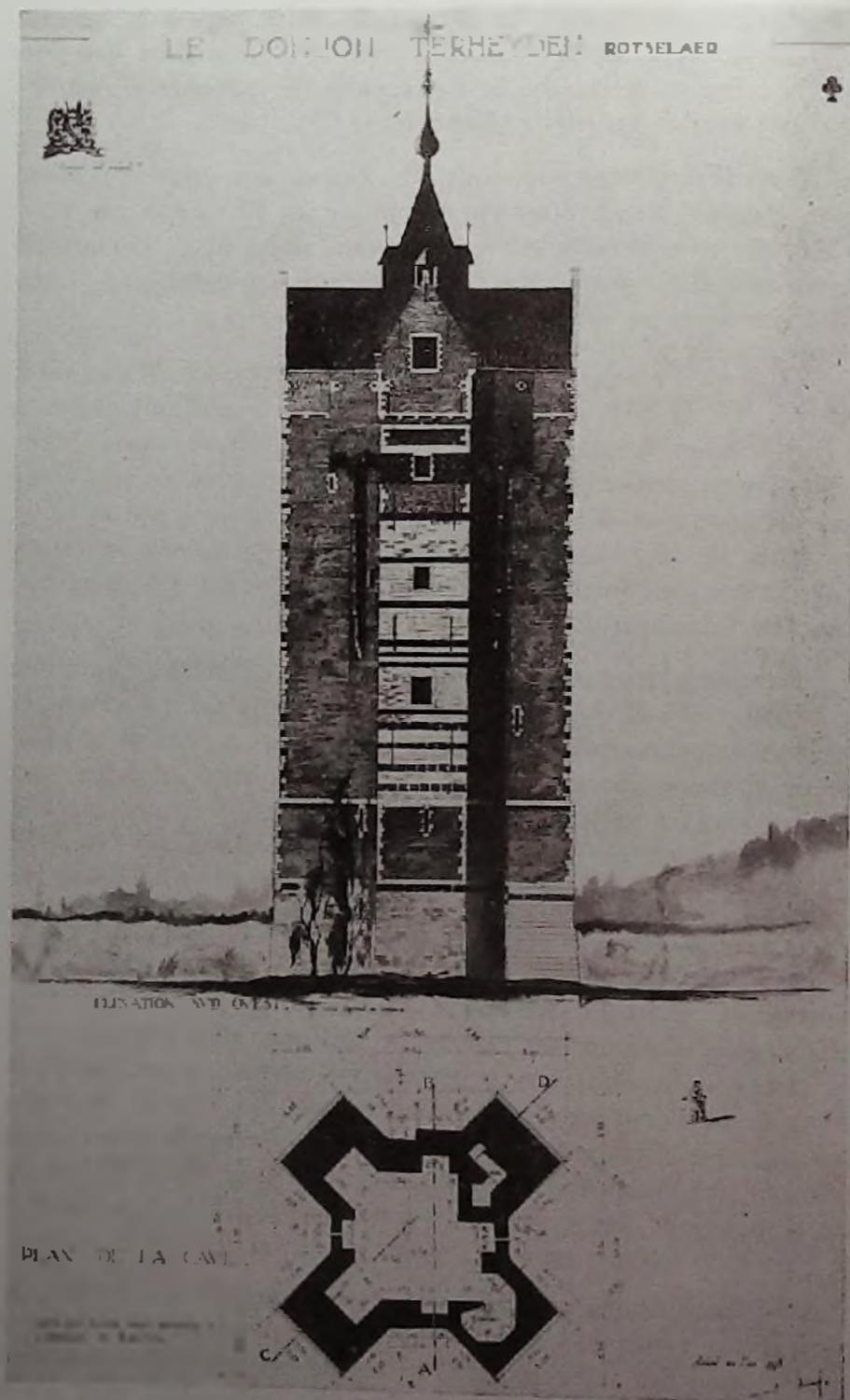
D'après les suggestions de M. Denef une *sorte de petite ligne Maginot* aurait donc été constituée au IX^e siècle sur Dyle et Démer; et le *dernier vestige* en serait, sinon notre Donjon de Terheyden, bâti — ou rebâti — plus tard, du moins *ses fossés*. S'il y eut alors un donjon, il était en charpente.

Quoi qu'il en soit des Normands et du IX^e siècle, il s'ensuivit aux X^e, XI^e et XII^e siècles une période d'insécurité qui nécessita la fortification des demeures : ce furent les châteaux-forts. Nous devons nous garder de l'image que ce mot évoque en nous, car nous tendons à nous les représenter tels qu'ils furent par la suite. Au début ils devaient être moins importants; je cède ici la parole à M. Enlart, de l'Institut (de France); son Manuel d'Archéologie française fait autorité.

Dans son deuxième volume, consacré à l'Architecture civile et militaire (Paris, Picard, 2^e éd., 1904, pp. 494 s.q.), il donne la description généralisée des Donjons des époques romane et antérieure. Il me suffira d'aligner ses énoncés, quitte à souligner par des italiques ou par des ajoutes les similitudes — et aussi parfois les différences : *Terheyden apparaîtra ainsi comme un spécimen parfait, et demeuré tel, des Donjons — isolés toujours — de l'époque romane.*

« Inspiré de l'Odél germanique, analogue aux camps des Normands, analogue aussi aux camps romains avec leur tour prétorienne, demeure du Général » (les multiples « chessions » — castellonum, dans nos provinces wallonnes, en ont gardé le souvenir et l'emplacement, de même que les castres, chastres, casteaux, etc.); empruntant une partie de ses perfectionnements aux modèles byzantins, le château féodal affecta dès le IX^e siècle des dispositions d'ensemble qu'il conserva jusqu'à la Renaissance; ce type a dû se fixer en même temps que celui de l'église romane.

» Bien entendu aucun des châteaux en bois qui furent, le plus ancien type des châteaux féodaux ne nous a laissé d'autres vestiges que des terrassements, restes de la motte, *des fossés et des levées de terre* que couronnaient des palissades; mais nous avons de ces châteaux des descriptions et quelques figures dont



Pl. III.
Plan au niveau de base

les plus intéressantes sont sur la tapisserie de Bayeux (fin du XI^e, début du XII^e siècle).

» Ces donjons furent abandonnés pour la même raison qui fit abandonner les églises en bois, puis les églises à charpente apparente, — dès le début du XI^e siècle (p. 557). En outre, en cas de siège, le feu mis aux charpentes détruisait plus facilement un château en bois ».

Sans doute il reste à Terheyden *des pièces de bois posées sur le sol*. On pouvait croire qu'elles appartenaient à un système d'affermissement du sol; les fouilles commencées n'appuient pas, jusqu'aujourd'hui, cette hypothèse. Voyons-y donc le *soutènement des piliers qui recevaient la retombée du pont-levis*.

« Pour assenir une forteresse on recherchait un terrain présentant des défenses naturelles; en terrain plat on trouvait le plus souvent des cours d'eau ou des marécages, et l'on occupait *une île*, si on le pouvait; en cas contraire, on *la créait en creusant un marais*, en dérivant des fossés d'une rivière » — à Rotselaer, en amenant l'eau de la Winghe, et la lui rendant — et en recourant au besoin à des travaux d'art (plan général pl. I).

Ce dispositif de refuge a été employé jusqu'au XVI^e siècle en temps de troubles et de guerre; voir une étude du F. Mélis dans « 't Land van Loon ».

« Dans les dernières années du XI^e siècle, au moment où l'on renonce définitivement aux donjons en bois, on commence aussi à abandonner le tracé rectangulaire *pour des plans offrant un meilleur flanquement* (op. cit. p. 563). Après cette époque on trouve de plus en plus nombreux les donjons polygonaux, circulaires, ou de formes plus compliquées. »

A Terheyden les avancées permettent d'atteindre l'assaillant occupé aux quatre faces principales; des meurtrières placées dans les faces latérales des avancées y pourvoient; mais par contre les angles morts sont élargis en quatre facettes extérieures, zones de faiblesse.

« En dehors des régions de rivières et de marécage le château-fort s'élevait au sommet d'une motte appelée elle-même mota ou donjo, grand monticule de terre, escarpé et régulier, fait de main d'homme, et dont la pente était gazonnée. Nous y reviendrons à propos d'une tour située en Flandre, et qui avait de nombreuses similitudes avec Terheyden. La motte s'élevait non au centre mais

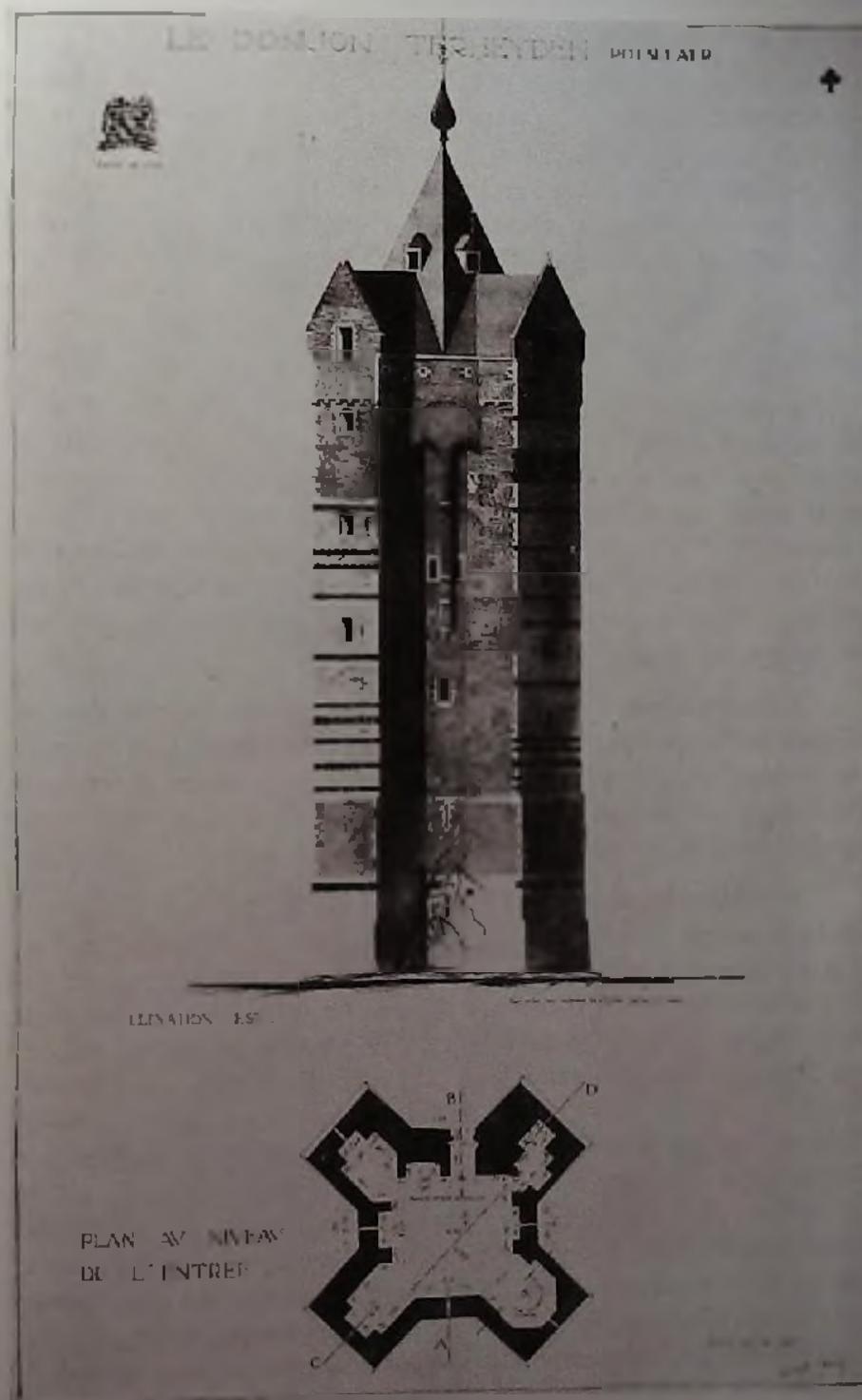
à l'extrémité ou sur le côté d'une enceinte qui était la chemise du donjon. » De même à Terheyden le réduit en îlot est sur le côté de l'île formant enceinte.

« Dans l'intérieur de cette enceinte s'abritaient quelques bâtiments pour les services qu'on n'avait pu loger commodément dans la tour : parfois chapelle et cuisine, toujours les étables et une partie de la garnison et des serviteurs; dans les pays pauvres ces constructions étaient légères et misérables.

Il est probable que les bâtiments érigés dans cette basse-cour (de là son nom) à des époques diverses (logis de 1631, ferme plus ancienne, étables) ont remplacé de plus vieilles constructions. En effet, d'après le recensement de 1526, il y avait outre la tour une ferme en mauvais état (*hoeve gedestroyeerd*), et au dénombrement de 1594 il en était de même : « Joachim Dermonde » les possédait (Archives de Louvain).

Le donjon était soigneusement isolé des autres parties du château et les commandait toutes; il formait le réduit de la défense; quand l'ennemi avait eu raison des défenses de la « Basse-cour », les défenseurs se retiraient dans le donjon, enlevaient la passerelle ou levaient le pont-levis et y soutenaient le siège. Un véritable homme d'armes aidé de serfs et autres protégés du seigneur pouvait parfois tenir en échec les adversaires, partisans peu nombreux à cette époque. Il en fut autrement quand les organisations communales mirent sur pied des contingents plus importants (au XIII^e s.); alors les défenses extérieures durent être agrandies et renforcées; le donjon comme tel fut déclassé, tout comme nos forts du XIX^e siècle devenus inférieurs à leur rôle.

« Règle absolue : le donjon n'a pas de porte au rez-de-chaussée (pl. III); on y pénétrait par le premier étage au moyen d'une passerelle jetée sur la crête de la chemise, d'un pont incliné qui franchissait le fossé pour atteindre cette crête. » La gravure de 1656 reproduite par Le Roy dans son *Théâtre profane du Brabant* (pl. I B) nous montre une passerelle de ce genre; mais nous avons des preuves absolument formelles qu'il a existé là un pont-levis : une ouverture dans la voûte du rez-de-chaussée (appelé cave) permettant le mouvement du contre-poids (cette ouverture est maintenant couverte par des dalles); le tablier du pont en se relevant se logeait dans une encoche, parfaitement visible à la face Nord; ce tablier doublait ainsi la porte; en s'abaissant il



Pl. IV.

allait reposer ses extrémités sur des supports dont l'assiette en bois a pu être dégagée.

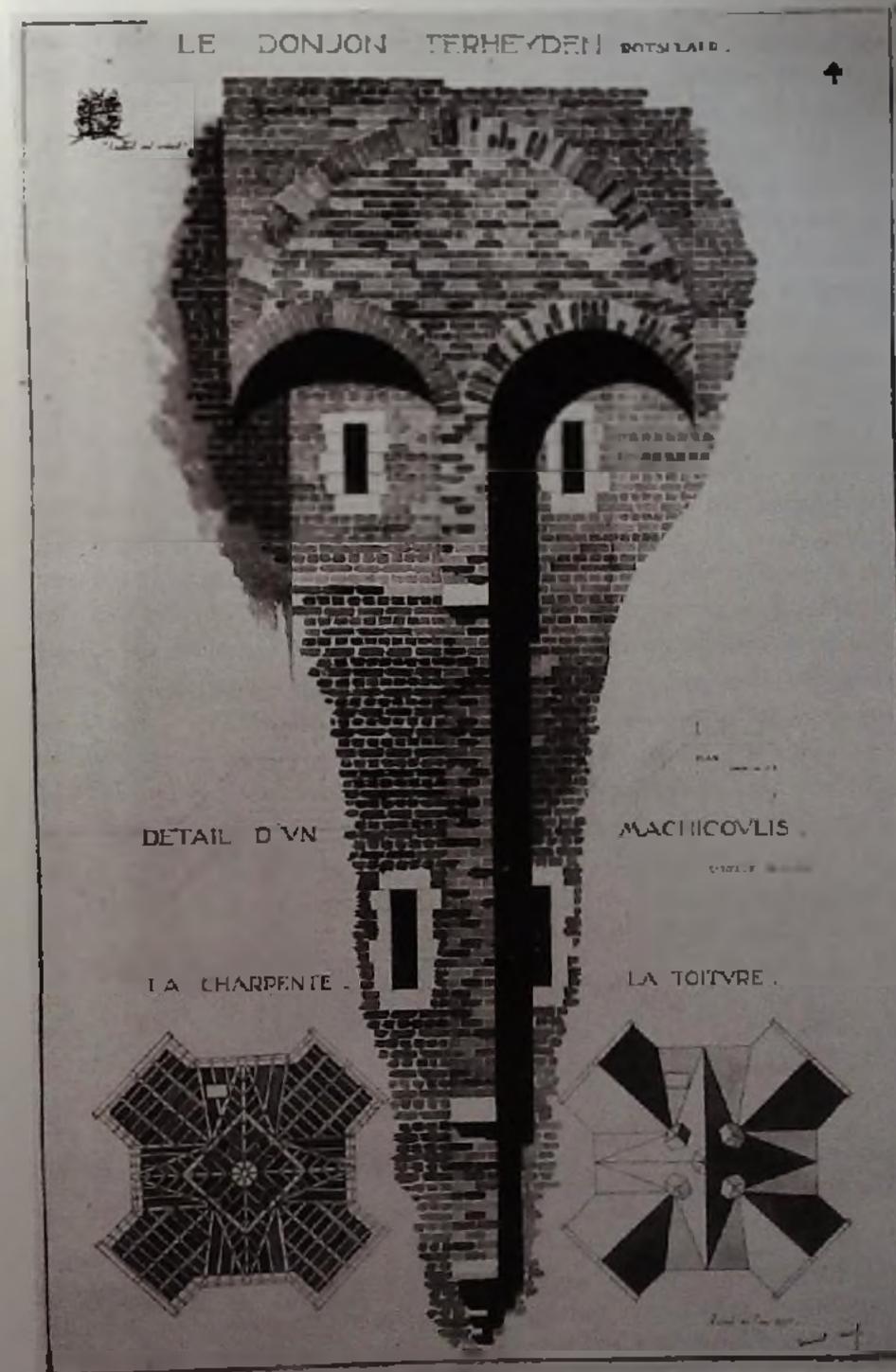
« Le rez-de-chaussée était obscur: il renfermait les cachots et de grands magasins de provisions, celliers, greniers; on y remisait les futailles, les jarres et autre mobilier domestique, bref tout ce qui permettait de soutenir un siège d'une durée en rapport avec les possibilités guerrières du temps de la construction. » (pl. III).

« Le nombre des étages peut atteindre jusqu'à quatre » (pl. VI).

« Au-dessus de la partie voûtée, le donjon de pierre avait un ou deux étages supérieurs généralement sans voûte (pl. VII); il était couronné d'une plate-forme crénelée. L'étage supérieur peut avoir des fenêtres; elles sont parfois assez larges et assez ornées (pl. VIII), en général de moyenne dimension; car les projectiles n'arrivaient pas facilement à la hauteur où s'ouvraient ces fenêtres (qu'on pouvait masquer derrière des bretèches en bois en temps de siège). »

« Souvent toute l'habitation était concentrée dans le donjon. C'était le cas pour de petits seigneurs, parfois pour de très puissants; ainsi en 940 le duc Alain Barbetorte qui restaura et repeupla Nantes, y construisit une forteresse avec un donjon dont il fit sa demeure. »

L'« Histoire de l'Art », de Michel (I. I, 2^{de} Pie, pp. 484 sq.) montre mieux l'évolution logique des plans: « D'abord le donjon en pierre garda la forme carrée imposée précédemment par la construction en bois; mais la défense en était difficile; on passa à la forme polygonale (à Gisors); le plan circulaire est adopté au XII^e siècle à Châteaudun et à Laval. Le donjon du Château-Gaillard aux Andelys, ceux de la Roche Guyon et d'Issoudun étaient pourvus d'une saillie pleine à angle aigu, destinée à les renforcer et à supprimer un angle mort du côté où l'attaque était prévue ». (Un dispositif analogue accentué à Terheyden le plan cruciforme.) Vers le milieu du XII^e siècle le donjon d'Etampes, dit la Tour Guinette, reçut la forme d'un groupe de quatre tours rondes accolées; le donjon de Houdan (bâti entre 1105 et 1157) est cylindrique cantonné de quatre tourelles rondes (ainsi en était-il à S. Ricquier, entre Ypres et Furnes, dont nous reparlerons plus loin); quatre tourelles rondes cantonnent à Provins un don-



Pl. V.

jon octogone, et ailleurs divers donjons rectangulaires du milieu ou de la seconde moitié du XII^e siècle (Niort, Chauvigny, Tiffauges, Châtellier-Châteaumur).

Les mâchicoulis (en pierre) remplacent les hourdis en bois au milieu du XII^e siècle. Les mâchicoulis romans se composent de parapets portés en avant de la muraille sur des arcs bandés entre des contreforts ou des tourelles. Ainsi à Terheyden. Les premiers exemples sont vers 1160 à l'église de Royat, au Puy, à Niort, aux Andelys; tandis que l'époque gothique préférera le parapet porté sur des linteaux et des corbeaux ou consoles (au Krak des Chevaliers dès le XII^e siècle).

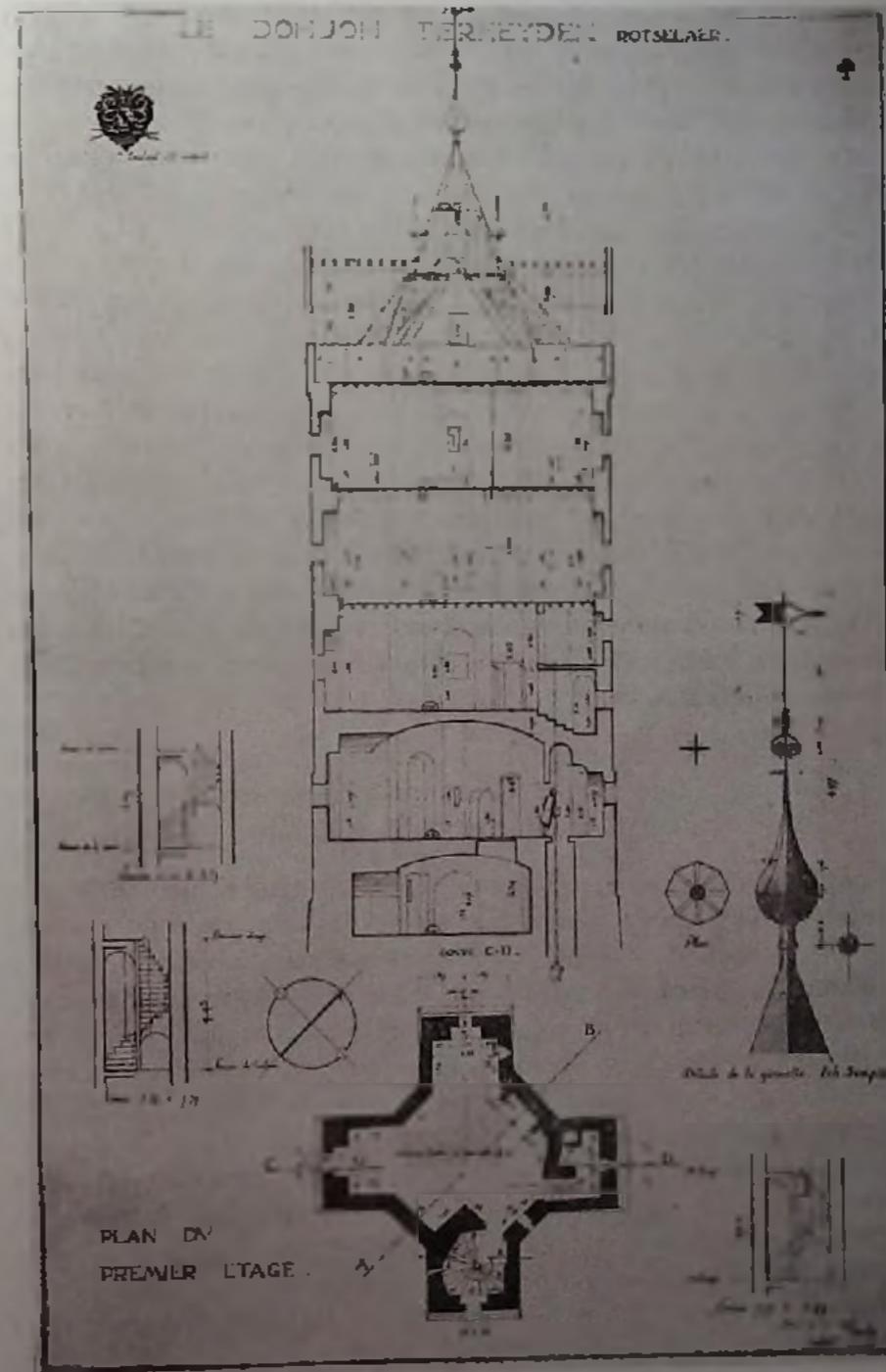
Dès le XII^e siècle aussi, les seigneurs eurent dans leur enceinte d'autres appartements que les salles exigües sombres et tristes du donjon. De grandes fenêtres d'une riche architecture s'ouvrent même dans la partie supérieure de quelques donjons au-dessus de la portée des traits — ou bien devaient être protégées par hourdage en temps de guerre. Il en fut ainsi à Terheyden qui dut être habité jusqu'en 1488; le donjon était aménagé pour un séjour correspondant au confort du temps. Ainsi des « utilités » existaient-elles au rez-de-chaussée (salle des gardes), à l'étage et à une sorte d'entresol. A la cave une vaste fosse emmurillée occupait une des avancées. L'hygiène était plus soignée au moyen âge qu'au temps de la Renaissance : les Eynatten construisant en 1631 créèrent un édicule en surplomb, chargeant de la vidange les poissons et les canards de l'étang (il est vrai qu'il y a des poissons et des canards jusque sur leur blason...).

* * *

Comment se présentait l'intérieur ?

Funck-Brentano, de l'Institut de France, le décrit dans son ouvrage intitulé : « La Société au moyen-âge » (p. 9 sq., Paris, Flammarion, s.d.).

Deux pièces principales dans le château féodal : la Salle et la Chambre. Dans la Salle se déployait la vie publique; le seigneur y tenait ses assises, y recevait ses messagers, y donnait ses fêtes. Dans la Chambre qu'il partageait avec sa femme, il recevait ses intimes; auprès du foyer se déroulaient les longues soirées d'hiver, les longues causeries. De grands coffres de bois qui renfermaient les effets du châtelain et de la châtelaine y



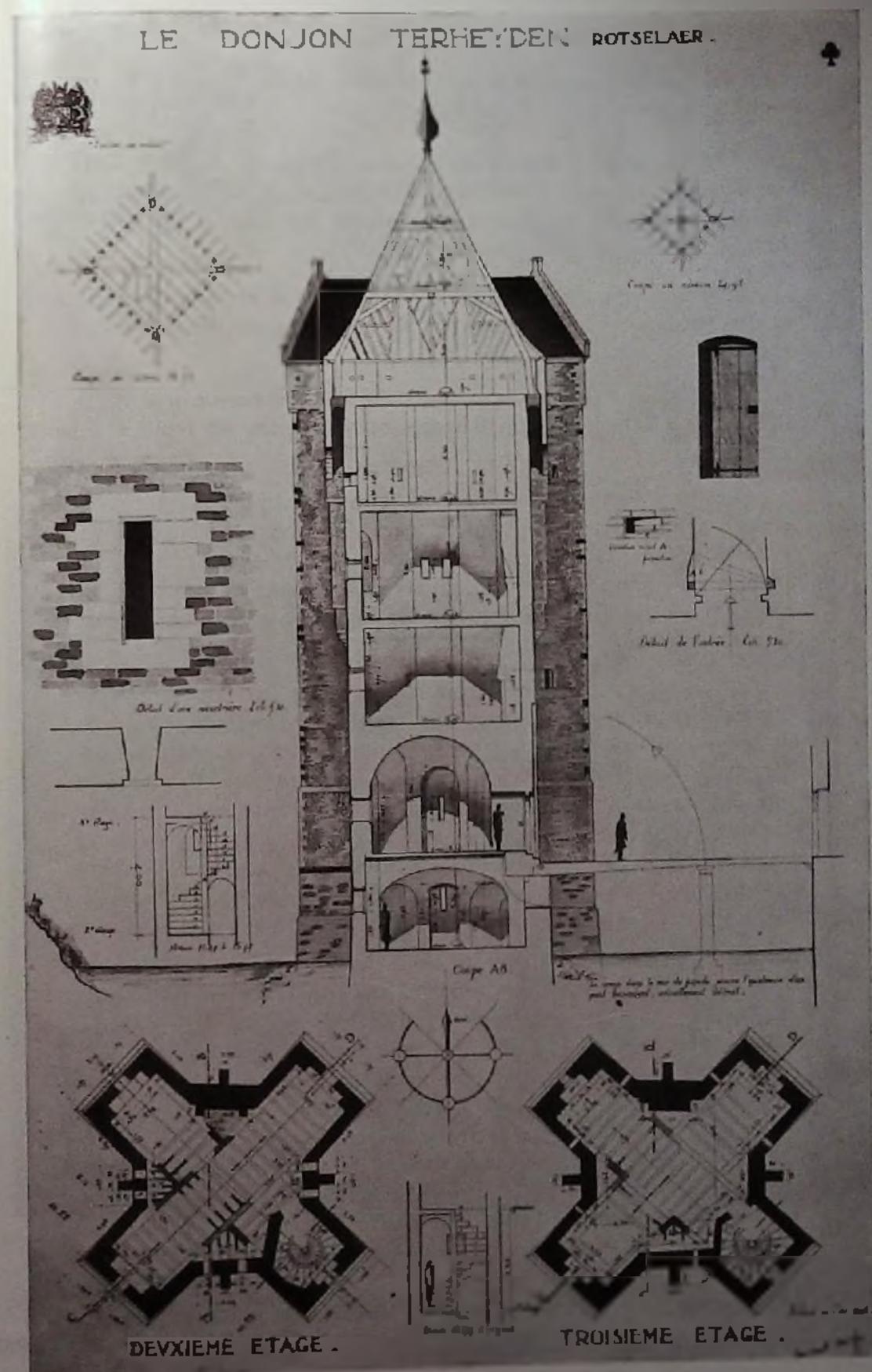
Pl. VI.

servaient de sièges, car l'ameublement de ces pièces était des plus rudimentaires; elles étaient à peu près nues. (Voir plus loin d'Avenel.) Dans la Salle, les *sièges étaient des bancs de pierre taillés au long des murs ou dans les ébrasures des fenêtres*; on les complétaient par des sièges pliants (fauteuil = faldistorium, mot qui au propre veut dire pliant), que l'on apportait quand les hôtes étaient nombreux et au moment des repas; de même on dressait sur des tréteaux la table destinée à recevoir les aliments; les crédences chargées de vaisselle n'apparaîtront qu'au XV^e siècle. Les jours de réception brillante où les Dames et les Demoiselles devaient être nombreuses, outre les fauteuils étaient apportés dans la salle nombre de grands coussins bien rembourrés, souvent recouverts de cuir que l'on posait à même le sol; Dames et Demoiselles s'y accroupissaient en des poses charmanes, les amples plis de leurs robes se chiffonnant autour d'elles en plis et replis nuancés, comme les pétales de pivoines gracieuses dont le parquet eût été jonché. Cette pauvreté de mobilier ne doit pas nous surprendre. Elle était telle à l'apogée de la Civilisation romaine; durant le haut moyen âge, elle n'avait pas changé. Le mobilier romain ne comportait guère que des lits et quelques sièges.

Il faudra attendre quelques siècles pour que le coffre dressé sur son petit côté donne naissance à l'armoire; pour que les tréteaux se clouent à la tablette et nous donnent la table.

Peu garnie de ce que nous appelons des « meubles », la Salle du XIV^e siècle n'était pas vide pour cela; celle du château de Biron abritait à l'ordinaire « couchés sur de la belle paille fraîche, les chiens qui, pour voir et sentir le maître auprès d'eux, en sont plus vigoureux et meilleurs », la perche pour l'épervier, avec les rets, poulières et autres engins de chasse; dans un coffre plein de son, deux fortes arbalètes avec leurs bandages et garots; trois hacquebutes aux murs, deux piques (de 7,50 m de long), deux ou trois chemises de mailles, et sur des bois entravés dans la muraille, une demi-douzaine d'arcs avec leurs carquois et flèches, deux honnes et grandes rondelles, etc. Derrière la porte pendaient bonnets et chapeaux, le gros chapelet de patenostres pour le commun et les laisses pour les lévriers; articles où les riches se piquaient alors de grand luxe : cordons de soie, colliers de fil d'or, « atraits en broderies » aux armes du maître.

Ceci est tiré de l'étude du Vicomte Georges d'Avenel : Le



Pl. VII.

coût de l'ameublement depuis sept siècles, parue dans la « Revue des Deux Mondes », 15 mai 1926, p. 411.

D'après cela, si j'avais réalisé mon projet de restituer dans ses détails l'aspect de la salle de notre donjon, toutes les échoppes du Vieux Marché n'auraient pas suffi à me fournir en bric-à-brac. J'ai dû y renoncer !

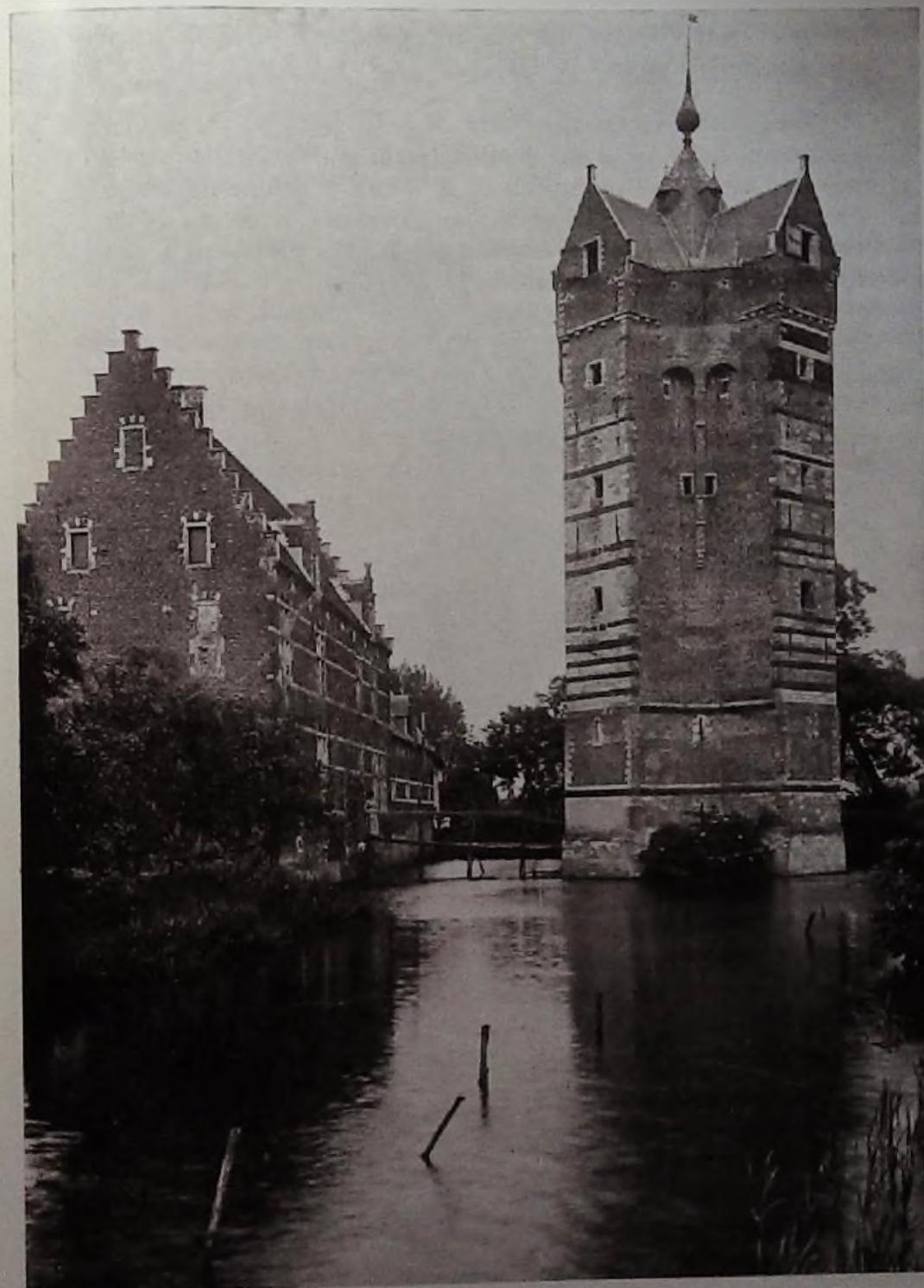
L'ameublement rudimentaire des demeures arabes d'Algérie et d'ailleurs aujourd'hui, n'est pas tellement éloigné des habitudes romaines et médiévales.

Les grandes dalles des parquets étaient semées de joncs (de là le mot « joncher ») ou d'herbes odoriférantes, de feuilles de menthe, parfois de fleurs.

Les murs étaient blanchis à la chaux, quelquefois garnis de rosaces et de fleurons de couleur à la détrempe. Il arrivait qu'on y suspendît en manière de décoration des écussons où étaient peintes en couleurs vives les armes du seigneur et celles de sa Dame. Le caractère héraldique et les tons francs en étaient d'un heureux effet décoratif.

L'éclairage était assuré de la manière la plus simple par des lustres accrochés à la voûte ou au plafond : de grandes coutonnes de métal uni, fer ou cuivre, garnies à leurs bords supérieurs de picots où se fixaient des chandelles. En certaines salles l'appareil était plus simple encore; pendues horizontalement à des chaînes, des croix de bois qu'on a hérissées de picots où se fixent les chandelles; éclairage simple des salles (et encore que de dangers d'incendie) mais luxueux comparé à celui des « chambres » : un gros cierge fixé à un haut candélabre attaché au mur.

Les chambres à coucher se trouvaient, de coutume, au sommet des tours, et n'avaient d'autre ameublement qu'un lit très large avec ou sans coussins — au Palais de Nassau, à Bruxelles, Montagne de la Cour, il y avait un lit pour 14 personnes, destiné, semble-t-il, à ceux que la boisson avait assommés; souvent le lit était pour 6 personnes, trois à la tête, la place du milieu étant la place d'honneur, et trois au pied; — un coffre où on enfermait les vêtements et qui servait de siège et de prie-Dieu. En manière de garniture, le lit était généralement recouvert, dans les nobles seigneuries, d'une belle étoffe de soie; mais en singulier contraste, le seigneur et sa Dame, jusqu'à la fin du XII^e siècle,



Pl. VIII.

On peut dater cette vue de 1903 -- ou environ -- d'après l'âge de la fillette (5 ans) qui joue dans les verdure du fond -- sans le souci de ses futurs devoirs de dame de Terheyden -- me disait la duchesse d'Arrenberg.

ne couchaient que sur une vulgaire paille formée de grands sacs hourrés de paille.

Une petite fenêtre en meurtrière fermée d'un morceau de parchemin huilé ou d'une feuille de corne amincie donnait un peu de clarté à ces pièces très élevées sous la calotte de la tour, conséquemment bien mal placées au point de vue de la température. Il est vrai que l'épaisseur des murailles protégeait un peu contre la chaleur l'été, contre le froid l'hiver.

Du haut du donjon le veilleur, « la gaité », comme on disait (de guetter), scrutait l'horizon. Il avertissait de l'approche de l'ennemi ou signalait l'arrivée de visiteurs, devant lesquels va s'abaisser le pont-levis. Pour tuer le temps il joue de la flûte ou chante des chansons (qu'on appelait « chansons de gaité »). De son cornet sonore, il signalait aux hôtes du château les principaux moments de la journée.

Cette *logette aérienne du guetteur* a été soigneusement établie quand des transformations furent apportées au Donjon de Terheyden.

Les *mâchicoulis nous retiendront quelque peu, car ils permettent de dater l'édifice*. Depuis le début de la construction ils agrémentaient la terrasse. Ils n'apparaissent dans diverses constructions que vers le milieu du XII^e siècle. Par leurs orifices on jetait des pierres et autres projectiles sur les assaillants occupés au ras des défenses; ils devinrent inutiles quand l'artillerie permit d'attaquer les murs de plus loin. Comme les constructeurs anciens ne faisaient pas d'archéologie, il est manifeste que Terheyden fut bâti avant l'emploi de l'artillerie, qui se généralisa au XIV^e siècle. La construction se place donc entre le milieu du XII^e et le XIV^e siècle. Nous précisons plus loin. Devenus inutiles les mâchicoulis furent totalement supprimés ainsi que leurs accès lors d'une restauration ou transformation que nous tâcherons aussi de dater. La dernière volée de l'escalier était jadis en pierre et d'un mouvement plus rapide menait à l'ancienne terrasse et à la racine des machicoulis. Cette terrasse fut-elle endommagée? On la refit à un niveau légèrement supérieur sous forme d'un plancher qui donnait une chambre ou grenier en supplément, en plus de la pièce sous-jacente exhaussée. C'est d'alors que date la magnifique charpente en chêne qui couvre l'édifice. Nous n'avons remplacé, ces dernières années, que les voliges et les ardoises.



Pl. IX.

De quand date cette transformation ? Faisons un peu d'histoire.

Dans les années 1480 à 1488 il y eut guerre au pays et des dévastations. Profitant de la minorité de Philippe le Beau dont ils voulaient accaparer la tutelle, les Gantois se mirent en guerre contre le père du prince, Maximilien, lequel vers ce temps-là (1486) fut élu Roi des Romains (c'est-à-dire futur Empereur). Louvain prit le parti des Gantois. D'autres villes telles que Diest et surtout Malines ne voulurent pas de la suprématie de Gand et suivirent l'intérêt national et le parti de Maximilien. (Voir Pirenne Hist. de Belgique, T. III, p. 40, sq.) Par ailleurs on signale les prouesses du grand canon de Louvain, accompagné de 6 serpents et servi par 200 artilleurs; par la suite il amena la reddition de plusieurs villes de Gueldre.

Au point de vue local qui nous intéresse ici, quels furent les effets de cette guerre ? Toute la région fut dévastée par les troupes d'Albert de Saxe, que Maximilien avait établi comme gouverneur. De Ras, qui nous le dit, ajoute ce détail; 18 hommes, archers pour la plupart, s'étaient postés dans la tour de l'église de Wesemael et tiraient sur la troupe. On leur offrit la vie sauve s'ils se rendaient. Ils continuèrent à tirer; on mit le feu à la tour après avoir mis en lieu sûr les ornements de l'église. Les 18 y périrent.

Des faits analogues se passèrent-ils à Rotselaer ? Tout ce que nous savons nous le tenons des Archives, spécialement des « Dénombrements de Foyers en Brabant, en 1526 et 1594 » (faits en vue de répartir les « aides » données au prince). Le dénombrement de 1526 a été reproduit par M. Cuvelier dans son grand ouvrage : « Des dénombrements de foyers en Brabant aux XIV^e-XVI^e siècle » (Comm. Roy. d'Hist., Acad. Roy. de Belg., Brux. Hayez, 1912).

A l'article Rotselaer nous voyons : « Item eenen toeren genoemt den toeren van der heyden onbewoent ende gedestroyeert ». Et un peu avant il décrit les ruines du château des barons de Rotselaer : « Die plaetse van des heerenhuys van Rotselair met vervallen ende gebranden toeren, mueren ende manieren van bewoenthey, in t' oirlog gedestroyeert ». Il est clair que les dégâts en question sont en rapport avec la guerre civile de 1488, et non, comme certains l'avaient cru, avec les dépré-

dations causées par le condottière Martin van Rossum, se disant Maréchal de Gueldre : il tint la campagne en 1542.

Le château de Rotselaer ne fut jamais relevé de ses ruines, dans lesquelles les paysans se fournirent pour rebâtir leurs demeures; il ne servait plus d'habitation seigneuriale depuis que Charles-Quint avait donné cette baronie à son précepteur Guillaume de Croy-Chièvres, déjà marquis d'Aerschot.

Quant au Donjon de Terheyden, ses propriétaires, les Van der Tomme, qui avaient d'autres biens, ne se hâtèrent pas de le restaurer, car le Dénombrement de 1594 (aux Archives de Louvain) dit que la Tour est en mauvais état; « Joncker Joachim Dermonde hebbende eenen gebranden thoren met een vervallen pachthoeve hem toebehoerende houdt eenen ploech met twee paarden, vier koyen; labuert alsover twee bunderen lants, weyhemden alsover acht bunderen, maybemden alsover vier bunderen ». Il s'agit de Joachim de Thentemonde, époux de Jeanne Van der Tomme. Elle décéda en 1619 et fut enterrée en l'église de Walhain, près de leur propriété de Sart messire Guillaume où ils résidaient, n'étant représenté à Terheyden que par un métayer.

Quant à la restauration, de quand peut-on la dater ? Ne serait-elle pas postérieure à 1619 et à la vente faite cette année-là par Joachim et son fils Henri à un d'Eynatten ? C'est dans ce sens que M. Stan Leurs disait : Dans son état actuel la tour est du XVI^e siècle. L'auteur des Châteaux du Brabant a lu hâtivement ce texte et a biffé : dans son état actuel; ce qui crée de stupéfiantes contradictions à l'égard des Archives et surtout des évidences historiques présentées par les mâchicoulis. Un autre élément à considérer, ce sont les briques, qui sont plus usées et plus anciennes à l'intérieur qu'au revêtement extérieur.

Enfin puisque nous en sommes à dater l'édifice dans son état original, pouvons-nous trouver, entre les dates acquises du XII^e au XV^e siècle, des indications probantes ou probables ? Nous y serons aidés par comparaison avec d'autres donjons. — Mais le plan cruciforme du nôtre n'est-il pas unique ? donc sans comparaison possible ? — Actuellement, oui; mais jadis ? Chez nous il exista jadis au moins une deuxième tour à plan cruciforme, moins accentué cependant qu'à Terheyden.

Un collectionneur passionné, M. Verhouwe, de Jette, assemble depuis sa jeunesse — et il a 88 ans — les représentations anciennes de nos pays. Il a mis la main récemment sur un ancien

dessin de Louis de Bersacques qui fut un excellent architecte et le collaborateur du baron Le Roy pour son *Théâtre profane* du Brabant. C'est le dessin du Burg de S. Ricquier près de la route d'Ypres à Furnes, en 1644. (On le trouve à la p. 211 de l'Iconographie van het Arrond. Veurne publié, en 1951 par M. Verbouwe.)

Cependant je n'oserais pas attribuer au « souvenir », à la croix que les Croisés portaient sur l'épaule une influence déterminante sur le plan, alors que les utilités constructives suffisent pour dater du XII^e siècle. A St-Ricquier c'était une grosse tour ronde flanquée de quatre demi-tourelles engagées, ce qui réalise le plan cruciforme. Les cinq toits sont en poivrière. Ce Burg occupait le sommet d'une motte (transformée aujourd'hui en jardin), ceinturée d'un large fossé. Séparé de la tour — comme à Terheyden — subsiste un corps de logis, devenue ferme, tandis que le donjon a disparu. Ainsi voit-on que les progrès de la sécurité, de la civilisation et du confort qui l'accompagnent, ont amené les châtelains à habiter un nouveau logis moins austère, réservant le donjon pour s'y réfugier en temps de troubles et s'y défendre. Ce donjon fut-il détruit par faits de guerre ? Plus probablement s'effrita-t-il faute d'emploi et d'entretien durant les périodes de paix et de sécurité qui allèrent en s'accroissant. Terheyden a mieux échappé à la désagrégation grâce, semble-t-il, aux deux voûtes qui étaient à l'épreuve du feu. En outre, au lieu de subir une démolition, il profita d'une restauration au XVII^e siècle.

Ouvrons maintenant l'album (hors commerce) qui raconte l'histoire et la généalogie de la famille Van der Burght, appelée aussi Comtes de le Bourg. Il cite parmi les ancêtres possibles Baudouin du Bourg, 3^e Roi de Jérusalem (pendant 13 ans). Il succéda à ses cousins, Godefroid (de Bouillon) et Bauduin. Un chevalier de la famille des Comtes de Rethel, retour des Croisades, serait venu fonder une seigneurie à S. Ricquier et Alveringham. De ce Burg, cette branche de la famille de Rethel tira son nouveau nom de Van der Burght tout en conservant ses anciennes armoiries (les trois rateaux de Rethel) qui sont encore les siennes.

Nous avons là plusieurs similitudes avec Terheyden, notamment celle du plan. L'aspect cruciforme accentué à Terheyden

jusqu'à diminuer la valeur défensive des extrémités, nous fait deviner chez nous un « Retour de Croisade », comme à S. Ricquier. L'ensemble de la construction correspond parfaitement à la description des donjons romans du XII^e siècle telle qu'Enlart la déduit en comparant de nombreux donjons de cette époque. Comme S. Risquier, Terheyden dut trouver son origine au temps des Croisades.

Constitué en rapport avec l'insécurité et le confort très relatif des XII^e et XIII^e siècles le donjon de Terheyden comme les autres donjons romans devait abriter la famille du propriétaire; mais la vie familiale et sociale débordait dans ce qu'on appelait la basse-cour du château. D'après Funck-Brentano : « Dans l'enceinte de cours analogues, protégée par ses palis et fossés, on pouvait déjà, au XII^e siècle, trouver la vigne, le verger, le courtil, un jardin d'agrément, voire un petit bois; le seigneur, la chatelaine et leurs hôtes y trouvent de verts ombrages où chantent les oiseaux ».

Il devait en être de même à Terheyden. Les constructions peut-être misérables des débuts, firent place à une demeure en charpent et torchis (qui est aussi sur le dessin de 1656) dont nous achevons la restauration améliorée, à des étables et granges (dont l'une, brûlée par les Allemands, en 1914, a été rétablie plus solidement), enfin et surtout au petit manoir des Eynatten dont le blason, au-dessus de la porte d'entrée, présente la date de 1631. Les mêmes armes d'Eynatten et Borchgrave se retrouvent, sculptées en plein chêne dans la poutre principale du salon.

La vie s'est progressivement déplacée, quittant le rude donjon devenu de moins en moins nécessaire vu les progrès de la sécurité — et aussi les progrès moins désirables faits par les armes d'attaque — et enfin les progrès du confort auquel se prête difficilement une construction faite pour d'autres circonstances, une autre civilisation. Le vieux donjon conservé durant quatre siècles comme un refuge en temps de troubles ne sert plus depuis une nouvelle série de quatre siècles que de témoin du passé. Il nous redit l'art consommé de nos « maîtres d'œuvres » en des temps que l'on croyait frustes; et nous rappelant l'insécurité d'autrefois, fait apprécier le développement de nos institutions.

Les anciens seigneurs.

Le donjon fut habité soit constamment, soit par intermittences, depuis sa construction jusque vers 1488; depuis lors il est signalé comme en mauvais état, et inhabité (*gedestroycert ende onhewoent*); il est vrai que c'est une déclaration pour le fisc. Les propriétaires avaient aussi leur demeure à Louvain où ils exerçaient des charges communales; des ruelles voisines de leur demeure en gardent le nom.

D'une manière générale on peut dire qu'ils ne se contentèrent pas de vivre noblement, c'est-à-dire sans rien faire... d'autre que des exercices militaires et protéger leurs vasseaux. L'étendue modeste de leur domaine, simple sous-fief, ne le leur aurait pas permis; il contenait 83 hectares quand il fut vendu, en 1867, au duc d'Arenberg (avec le titre, affirme M. Moerinx, et dont les parents, alors propriétaires du Parc des Dames, à Rotselaer, songèrent à faire l'acquisition).

En recherchant par quelles mains passa successivement la propriété de Terheyden, nous avons la chance de rencontrer des détails intéressants. Je me propose dans ce but de suivre le même ordre que j'ai dû suivre pour mes recherches, et par conséquent, partant de l'époque récente, de remonter dans le temps en trois ou quatre étapes, à partir de 1909, date où M. Denis Smedts-Michiels acheta l'ensemble des bâtiments pour y développer sa brasserie, installée précédemment dans une dépendance, détruite depuis. Précédemment son père habitait surtout l'ancienne ferme. Il fut bourgmestre de Rotselaer de 1875 à 1912. Remplaçant là une famille alliée, Van Goidsenhoven-Van Doren, la famille Smedts ou Smits quittait ses terres de la Hoeve Smits près du Dieverenvelde (entre l'usine Stassano et le chemin de fer) où une chapelle de 1700 rappelle le souvenir d'Arnoudt Smits et Marie Van den Panhuisen qui la dédia à Notre-Dame du Dieverenvelde (1). C'est de cette propriété que naristes comme lui de Malines, dont le célèbre P. Pierre De Smedt, de Termonde (2), pour la mission des Indiens des Montagnes Rocheuses. Entré au noviciat des Jésuites (à White Marsh puis transporté à Florissant), il évangélisa surtout l'Etat de Missouri. Dans sa résidence de S. Charles les cloches payées par ses

(1) Près de l'ancien manoir de l'historien Divaeus (XVI^e s.).

(2) Où il a sa statue.

frères et sœurs portent encore un écho de Rotselaer dans ces Rotselaeren Bergen, les Montagnes Rocheuses d'Amérique. Le P. Jean Smedts y mourut en 1854 (1). Une inscription sur marbre va rappeler, à côté de Terheyden, son souvenir et le temps où des Belges évangélisaient les Indiens d'Amérique et les protégeaient contre les exactions des Blancs; les « Robes noires » étaient les seuls Blancs dont la langue ne fut pas fourchue, disait Sitting Bull le héros de la résistance des Peaux Rouges.

A. — 1867 à 1909. Le Duc Englebert d'Arenberg acheta Terheyden en 1867 en l'étude de M^e Roberti à Louvain. Divers souvenirs rattachaient sa famille à Rotselaer, dont on le considérait comme le seigneur, je ne sais à quel titre. C'est eux qui donnèrent à la gilde des arbalétriers de S. Georges, de Rotselaer, sa vieille bannière, de 1714, que j'ai rachetée à la duchesse et une autre moins endommagée qui est de 1790, offerte quand la précédente ne pouvait plus être déployée pour vétusté.

Une importante restauration a été exécutée sur les ordres du duc qui venait parfois en voiture, de son château d'Héverlé, examiner les travaux dont le coût élevé finit par le lasser. La date de 1870 inscrite sur la face Est de la Tour rappelle ces travaux. La même date sur le bâtiment situé entre le porche et le petit manoir dit que ce rez-de-chaussée fut commandé par le duc; il était surmonté de quelques fenestragés sortant du toit (détruits quand M. Smedts suréleva ce bâtiment-brasserie) du même aspect que ceux qui agrémentent un pavillon carré construit alors en face pour des dépendances de ferme comme son vis-à-vis. L'habitation sise à l'Ouest est de 1925; c'est vers 1946 que la brasserie fut désaffectée et que la triste cheminée ne servit plus. La girouette de la Tour continue à porter les trois fleurs de néflier d'Arenberg; un soldat allemand de 1914 prétendit montrer son adresse — et son bon goût — en y envoyant une balle. En ce temps de guerre aussi des habitants volèrent le plomb du toit et enlevèrent boiseries et toit (sauf les poutres et charpente trop bien fixées) dont le rétablissement coûta 300.000 F en 1947. D'autres s'attaquèrent au Hofgracht; on va le rétablir.

J'exprime respectueusement ma reconnaissance à Son Altesse

(1) Sa notice bibliographique écrite par le R. P. De Smet parut en 1854 dans les « Précis historiques ». Mon admirable ami le P. Maurice Claeys Bouvaerts me la communiqua trois jours avant sa mort.

Madame la duchesse Ludmilla de Croy, née Duchesse et Princesse d'Arenberg de Meppen, d'Aerschot, Princesse de Recklinghausen et Dame de Terheyden, qui a bien voulu revoir ces feuilles et y ajouter des détails.

C'est le Duc de Croy-Dulmen, tuteur des enfants de la duchesse, qui vendit à Dulmen, en 1909, la propriété à M. Smedts.

En quoi consista cette restauration faite par le Duc ?

Nous avons pu interroger une survivante de cette époque lointaine. Mme Veuve Verpoylt, mère de M. le doyen d'Aerschot. Malgré ses 102 ans elle garde une mémoire étonnamment précise des faits qui se passèrent à Rotselaer où elle vécut une très grande partie de sa vie. Elle avait environ 10 ans lors des travaux faits à la Tour. « L'aspect général antérieur n'en fut pas changé. » Cela nous oblige à reculer (de combien ?) l'époque où elle cessa d'être « gedestroyeerd » comme disent nos archives de 1526 et 1594. « La face Nord qui regarde la maison de 1631 ne subit pas de changement; son aspect actuel est celui qu'avait toute la tour avant l'intervention du Duc. » Ce sont les trois autres faces et spécialement les avancées qui furent l'objet des soins architecturaux.

B. — 1619 à 1867. La propriété fut vendue au duc Englebert d'Arenberg par la marquise de Candolle (habitant Versailles), née baronne de Draecke (Gand), dont la mère, née baronne de Baudequin de Peuthy (décédée en 1850), était la petite-fille de Charles-Philippe de Baudequin de Peuthy, chef-mayeur de Vilvorde, lequel avait épousé à Louvain, le 25 mars 1735, Marie-Anne d'Eynatten (13 déc. 1704 — 24 janv. 1777), sœur de Thierry-Guillaume, dernier baron d'Eynatten-Schoonhoven, seigneur de Terheyden, etc. De ses trois mariages Thierry n'avait eu qu'une fille, Joséphine-Honorine-Caroline-Bernardine d'Eynatten, dernière elle aussi de ce nom à Terheyden et au Wayenberg de Tilemont où elle avait vécu avec son second mari Louis-Ange de Waha. A son décès Terheyden passa à sa tante Marie-Anne de Peuthy.

La famille d'Eynatten possédait Terheyden depuis 1619.

Elle était originaire d'Eynatten au duché de Limbourg, à côté d'Aix-la-Chapelle, et faisait partie de la noblesse du comté de Looz et principauté de Liège. Jean et son frère, Pierre, furent faits prisonniers à la bataille de Baesweiler (1371). Jean reçut

80 moutons d'or pour l'indemniser de ses pertes à cette bataille, car (en ce temps-là !) l'Etat payait des dommages de guerre...

Nous voyons ensuite Jean, chevalier, Thibaut, etc. L'arrière petit-fils (?). Herman est désigné comme joncker (écuyer) dans son épitaphe au tombeau d'Aerschot. Il semble que ce soit son mariage avec une héritière, Elisabeth d'Aerschot, dite de Schoonhoven (1485), qui le fixe dans le pays, à Schoonhoven. Il fut seigneur de Haukelom, Thys, Tenvoorde et Schoonhoven.

Arnould, l'un de ses fils, se maria deux fois. De la première épouse, Anne de Busleyden, dérive la tige des Schoonhoven. De la seconde, Marguerite Verhaecht, une bourgeoise, il eut un fils, Thibaut, époux en 1579 de Barbe van Berckel; le fils de ces derniers, Arnould, né en 1593, patricien de Louvain et échevin en 1662-1663 acheta le domaine de Terheyden en 1619. Il avait épousé Françoise de Borghgrave, fille de Thierry, mayeur de Louvain, et d'Elisabeth de Duffel; leurs armoiries décorent la poutre maîtresse du salon et le dessus de la porte d'entrée du petit manoir qu'ils ont construit en 1631.

Leur fils, Thierry-Arnould, fut lieutenant-mayeur de Louvain de 1659 à 1664. Un de ses fils, Charles-François, seigneur de Terheyden, fut secrétaire du Grand Conseil de Malines en 1607. Arnould-François lui succéda à Terheyden et fut bourgmestre de Louvain en 1700. Un troisième fils, Nicolas-Henri, capitaine au service des Alliés de 1669 à 1697, se distingua aux batailles de Fleurus et de Steenkerke; puis rentré dans ses foyers à Terheyden fut échevin de Louvain (1703-1705), premier conseiller-pensionnaire de la chef-ville de Louvain (comme le dit son épitaphe — en français — en l'église de Rotselaer); et pour récompenser ses mérites militaires et civils il fut créé baron par Charles VI, en 1712. Sa femme, Anne-Marie de Jonxis, était la sœur du bourgmestre de Liège en 1707-1708.

Leur fils, Thierry-Guillaume, licencié ès lois, fut conseiller, échevin, bourgmestre de Louvain, député aux Etats du Brabant. Comme les troupes françaises d'occupation causaient beaucoup de déprédations, il se rendit avec le bourgmestre Van Opstel et le mayeur De Vroey, à Laeken, au camp du Maréchal de Saxe, commandant supérieur des troupes de Louis XV. Au lieu de faire droit à leurs réclamations, le Maréchal les fit jeter en prison, et ils ne furent relâchés, après cinq jours, que moyennant une rançon de 600 guinées.

Grâce à ses démarches incessantes le canal de Louvain à Malines et au Rupel fut décidé; après divers retards dus à l'occupation française il fut entrepris en 1750. Lors de l'inauguration ce fut la fille de Thierry, Honorine, âgée alors de



Pierre tombale en marbre blanc de Nicolas-Henri, baron d'Eynatten de Schoonhoven, visible dans l'église de Rotselaer.

13 ans, qui présenta au Duc Charles de Lorraine (gouverneur général de nos provinces pour sa belle-sœur l'Impératrice Marie-Thérèse), la pelle d'argent avec laquelle le Duc maçonna le premier moellon des quais. Le Duc d'Arenberg mena la première

brouettée; cinq cents Ardennais creusèrent ce canal en un temps record.

Nommé bourgmestre le 23 septembre suivant, le baron d'Eynatten de même que Claes, l'autre bourgmestre, engagèrent dans cette affaire du canal une grande partie de leur fortune; lors du remboursement de ces sommes, la part revenant à Thierry atteignait 40.000 florins (25 août 1784). Encore avait-on, en 1755, accusé de malversation le trésorier de la Commission du Canal, et les deux bourgmestres avaient dû fuir à Tirlemont par suite du mécontentement du peuple, jusqu'à ce que, bientôt l'on reconnût l'innocence du trésorier.

Louvain marqua sa reconnaissance à Thierry d'Eynatten en faisant exécuter par le grand sculpteur Godecharle son buste en marbre qui fut placé dans la salle des séances. Il est regrettable qu'au 200^e anniversaire de cette grande œuvre du Canal, aussi profitable pour la ville que remarquable pour l'époque on n'ait pas songé à magnifier le souvenir de ce grand bienfaiteur.

Comme nous l'avons dit, Thierry Guillaume avait été marié trois fois, d'abord avec sa cousine germaine, Ursule-Véronique de Jonxis de Duffel, fille du bourgmestre de Liège, Louis de Jonxis, seigneur de Grâce-Berleur, Mons et Kersbeek, et de Anne-Isabelle, baronne Van der Heyden à Blisia (Bilsen). Il épousa ensuite (22 avril 1775), Marie-Josèphe de Vos de Steenwijck, et enfin (5 juin 1781), Louise-Caroline de Lardenois de Ville, fille du bourgmestre de Tirlemont, et de Wilhelmine de Waha (Wayenberg, Tirlemont).

De son premier mariage seulement il eut un enfant, une fille, née à Louvain le 28 oct. 1737, cette Honorine-Joséphine-Bernardine dont nous avons parlé; héritière des familles de Jonxis et d'Eynatten-Schoonhoven, elle en réunit les possessions; la Vouerie de Streel, les terres de Grâce-Berleur, Mons, Kersbeek, etc., et de Terheyden, celle-ci, relevée le 23 fév. 1790, après décès de son père. Elle avait épousé d'abord le comte d'Albon, seigneur de Zetrud-Lumay, gouverneur de S. Andiol en Provence, qui mourut à Tirlemont, le ... déc. 1777. Soixante jours après, elle se remaria (3 fév. 1778) avec son cousin Joseph-Ange-Louis de Waha, seigneur de Neerlinter, fils du baron Thierry-Jean-Ignace de Waha, seigneur de Melreux, Maboge et Rienne. C'est encore l'Ardenne qui vient à Terheyden, comme jadis elle était venue au fief principal, Rotselaer, avec le comte Simon de Salm. Il n'y

eut pas de descendant et le bien passa à la tante d'Honorine, la sœur de Thierry d'Eynatten, Marie-Anne d'Eynatten, et par elle à ses enfants, les de Baudequin de Peuthy. En résumé nous avons assisté à l'ascension d'une famille et à son déclin.

C. — *Avant 1619.* Remontons de quelques siècles et recherchons la famille qui précéda les Eynatten à Terheyden et s'y éteignit comme eux. Nous saisisons là les relations de modestes féodaux avec les dirigeants de nos pays.

Avant 1619 (oct.), date de la vente aux Eynatten, Terheyden était la propriété de Jeanne Van der Tomme, épouse de Joachim de Thenremonde. Celui-ci appartenait à une famille de la Flandre Wallonne et du Tournaisis, pays où son fils Henri finira ses jours.

C'est avant le 28 mars que Jeanne Van der Tomme avait épousé Joachim de Thenremonde, fils de Joachim, seigneur de Bomal et du Jardin au roman pays du Brabant, et de Marguerite de Han; il prêta le serment féodal pour Terheyden le 9 avril 1587 devant la Cour féodale de Rotselaer.

Jeanne mourut en 1619 et son époux en 1625; ils furent inhumés dans l'église de Walhain-sur-Nil avec épitaphe et ces huit quartiers : Thenremonde van Neez Mathys de Han l'Estantche Tommen Roelants Udeken Liefkenrode; ces deux derniers en place de Ellens et Keverstraeten qui probablement n'étaient pas nobles.

Il semble que Jeanne élue abbesse du Parc des Dames à Rotselaer en 1688 soit de la descendance de Joachim de Thenremonde et de Jeanne Van der Tommen tandis que Marguerite Van der Tomme, fille de Jean (2^e mariage) serait une sœur de la propriétaire de Terheyden. Elle fut religieuse à l'abbaye de Maegdendael à Oplinter en 1517, prieure le 10 ars 1554.

Au décès de sa femme, Joachim avait relevé Terheyden le 25 oct. 1619 et l'avait vendu le même jour à Arnould d'Eynatten en son nom et en celui de Henri, son unique fils survivant.

Si l'on s'en tient aux énoncés du dénombrement de 1596, Joachim « Dermonde » n'avait à Terheyden qu'un modeste train de campagne: une charrue, deux chevaux, quatre vaches, trois bonniers (bunderen) en culture, soit environ quatre hectares et demi; huit bonniers de « Weybemden » ou prairies et quatre bonniers et pâtures (Maybemden). C'est une déclaration pour les

contributions; et ceci ne vise qu'un faire-valoir direct. D'autres terres étaient peut-être données en location, en affouage, etc. Ils jouissaient d'autres biens, tels que la seigneurie de Bomal, en Brabant; ils y habitaient probablement une partie de l'année, puisqu'ils furent enterrés tous deux dans l'église de Walhain, voisine de Bomal. Une petite rue de Louvain, donnant dans la rue de Tirlemont, porte le nom de Thenremonde et fait croire qu'ils avaient de ce côté leur demeure urbaine. D'ailleurs rien ne nous signale quand Terheyden, « gedestroyeerd » encore en 1594, fut restauré...

* * *

Si le nom de Thenremonde ne correspond qu'à un bref passage chez nous il n'en est pas de même de celui de son épouse qui clôt un siècle d'appartenance aux Van der Tomme, et par eux (par descendance féminine) aux fondateurs du Donjon, à travers plusieurs siècles dont les débuts sont obscurs.

D. — *Avant 1587.* Les Van der Tomme (dont le nom rappelle un tumulus romain, voisin de leur demeure, à Grimberghe), étaient entrés à Terheyden par le mariage (3 mars 1469), de Goswin Van der Tomme, drossart du comte Jean de Nassau en sa baronnie de Diest, avec Marie Roelants, Dame de Linden et de Terheyden, nièce de Henri Roelants, chancelier du Brabant.

Elle-même était fille de Mathilde Van der Calsteren, Dame des mêmes lieux et dernière héritière d'une branche des Van der Calsteren, lesquels étaient le second des grands Lignages de Louvain.

Terheyden fut relevé le 7 novembre 1504; Linden l'avait été le 10 avril 1497. Goswin eut plusieurs enfants dont Pierre, Antoine, Louis (qui eut Linden), Jean, que nous retrouvons à Terheyden, et aussi un certain Laurent, qui nous occupera quelque peu.

Jean releva Terheyden le 7 mai 1537 d'après le Livre des Fiefs de Rotselaer. Chevalier, patricien de Louvain, il fut 13 fois conseiller, 10 fois échevin entre les années 1532 et 1564, bourgmestre en 1542, 1549, 1553, 1554. Il avait été armé chevalier par l'Empereur Charles-Quint lui-même. Le 2 août 1542 il fit partie, comme bourgmestre, de la députation chargée par la ville de traiter avec le condottière, Martin Van Rossum, campé devant la

ville, et en 1554, il fut député pour assister à l'abdication de Charles-Quint.

Ayant épousé, avant le 15 juillet 1521, Anne d'Udeken, puis devenu veuf, Marie Ellens, il mourut avant le 16 septembre 1564, ayant eu quatre enfants de sa première femme et quatre de la seconde, dont Jeanne qui lui succéda à Terheyden et en devint Dame par relief du 31 mars 1570.

Voici maintenant un contraste avec Jean et avec Louis.

Laurent Van der Tomme, né hors mariage, fut simplement barbier; mais comme tel il faisait les saignées, si fréquentes dans la médecine d'alors. Son fils, appelé aussi Laurent, se contenta d'être cabaretier; en 1564, il avait à Louvain l'auberge dite « Limborg »; en 1598, celle du « Paradis ». Ayant légué ses biens à sa filleule, Jeanne de Thenremonde, il fit, le 3 avril 1602, un codicille, révoquant son testament antérieur et léguant ses biens à sa femme Marguerite Craenen; il ne léguait plus à Jeanne qu'une rente de ...6 Florins, dont Joachim dut se contenter.

La branche de Linden nous retiendra pour signaler comment les alliances illustres, quoique singulières (pour nous, mais non pour l'époque), pouvaient transformer la vie de modestes seigneurs.

Louis Van der Tomme, un autre fils de Goswin, avait épousé Cornélie de Wilré (fille du Mayeur de Tirlemont). Le frère de celle-ci, Martin de Wilré, est le généreux donateur du célèbre Tabernacle de Léau. A sa mort il légua à ses neveux ses seigneuries d'Oplinter et de Champles, mais à sa sœur, leur mère, il ne léguait qu'une rente de ...6 chapons. Les testaments laissaient alors des surprises. Louis Van der Tomme fut plusieurs fois conseiller et échevin de Louvain, entre 1537 et 1556. Il décéda le 6 octobre 1556, Cornélie, le 11 novembre 1559. Ils furent inhumés en l'église des Dominicains de Louvain, dans le tombeau des Van der Calsteren.

Son fils, appelé aussi Louis, seigneur de Wilsele, Putte et Oplinter (après son oncle), de Champles (après son frère Pierre), et de Linden, avait épousé Marie Van der Dijcke, fille de Jean, seigneur de Santvliet, conseiller et maître extraordinaire à la Chambre des Comptes du Brabant (il était donc Brabançon), puis conseiller ordinaire le 14 février 1549; il achetait en 1559 la sei-

gnerie de Santvliet et était assez riche pour assurer une rente de 300 Florins d'or à sa fille de Linden. Celle-ci avait pour marraine sa demi-sœur, Marguerite de Parme, Gouvernante des Pays-Bas pour son demi-frère Philippe II (d'après Pirenne, Hist. de Belg., T. 3, Livre 3, ch. 2 — dont les indications ne cadrent pas avec celles de Gachard). (Corresp. de Marguerite de Parme avec Philippe II, 1^{er} vol., p. 6). L'épouse de Jean Van der Dijcke, mère de Marguerite V.D. Dijcke, était Jeanne-Marie Van der Ghenst, fille de Gilles V.D. Ghenst, ouvrier tapissier à Nukerke, près d'Audenarde. Aînée de sept enfants, elle avait été placée « en condition » chez Mme de Lalaing, baronne de Montigny, dont le mari, gouverneur de la ville et drossart du pays, habitait le château comtal d'Audenarde, appelé château « Bourgogne » du nom de la dynastie régnante. Quand les Etats de Flandre et de Hainaut décidèrent Charles-Quint à se saisir de Tournai (que Henri VIII d'Angleterre venait de laisser au Roi de France), il fallait faire le siège de cette ville. Charles élu peu avant Roi des Romains, c'est-à-dire Empereur élu avait la gloire de sa dignité suprême et le charme de ses 20 ans.

Il installa son quartier-général en son château d'Audenarde. Il y vit Jeanne-Marie et de leurs amitiés naquit une petite Marguerite. Dès l'âge de quatre ans celle-ci fut élevée sous la surveillance de Marguerite d'Autriche (peut-être sa marraine) ou même à la Cour de la Gouvernante de nos Pays, Tante de l'Empereur, puis de Marie de Hongrie, sœur de Charles et Gouvernante, elle aussi de nos Pays-Bas. Le destin de cette petite fut remarquable.

La prise et le sac de Rome (1527) par le connétable de Bourbon, Français, mais commandant des troupes impériales, avait causé une impression pénible. Le Pape Clément VII n'avait dû qu'au dévouement de ses gardes-suisse (dont 134 le payèrent de leur vie) de pouvoir se réfugier au Château S. Ange où il était quasi prisonnier. Il fallait réparer cette vilaine affaire. Cela se fit par le Traité de Barcelone (29 juin 1529) qui rendit Florence aux Médicis (Clément VII était de cette famille) en la personne d'Alexandre de Médicis (né en 1510); et pour affermir l'alliance on promit en mariage à Alexandre la petite Marguerite, alors âgée de huit ans, qui fut dès lors reconnue comme la fille de l'Empereur et sera Marguerite d'Autriche (deuxième du nom). On attendit des années pour célébrer la noce (29 févr. 1535),

jusqu'à ce qu'elle fût nubile. Mais dix mois après cette noce, un coup de poignard la délivrait de son mari, cruel et débauché (6 janv. 1537). Marguerite se réfugia à Prato, puis à Pise; Cosme de Médicis eût volontiers épousé la jeune veuve; mais son père, l'Empereur, sût désormais des Médicis, avait besoin d'elle ailleurs. Le Pape Médicis était mort et remplacé par le Cardinal Farnèse qui prit le nom de Paul III. D'une union antérieure à son entrée dans les Ordres celui-ci avait une fille, un fils Pierluigi et par celui-ci un petit-fils, Octave Farnèse, alors âgé de quatorze ans. On lui destinait Marguerite (à qui cela ne plaisait guère, dit le P. Famiano Strada dans son « *De bello Belgico* » : « Quand j'étais jeune on m'avait donné un vieux (26 ans), maintenant que je suis femme (16 ans) on me donne un gamin (14 ans) ». Cette robuste Flamande n'était pas bégueule, à ce qu'on voit; elle ne parla pas toujours aussi dédaigneusement; on célébra la noce à Rome quelques années plus tard, quand le jeune Octave revint de l'expédition de Tunis, où il s'était couvert de gloire aux côtés de l'Empereur. A Rome, en 1543, naquirent deux jumeaux, dont l'un survécut et fut Alexandre Farnèse, le plus grand général de son temps, et celui à qui la Belgique doit son statut définitif (1). Pour ce mariage le Pape avait mis dans la corbeille, le duché de Camérino; de la part de l'Empereur, les duchés de Parme et de Plaisance, lui viendront après des difficultés que raconte Pirenne (op. cit. III, p. 381). C'est sous ce nom de Marguerite de Parme qu'elle passe dans l'histoire de notre pays, dont elle reçut le gouvernement quand Philippe II partit pour l'Espagne; elle y succédait à Marie de Hongrie. C'est à elle que le comte de Berlaymont avait dit : « Ne craignez pas Madame, ce sont des gueux » (lors du compromis des Nobles). Quand Philippe lui adjoignit le duc d'Albe, Marguerite se retira du gouvernement, jusqu'au jour où, sept ans après, le Roi lui écrivit : Ma chère Sœur, c'est depuis que vous avez quitté le gouvernement que les choses sont allées de mal en pis. Reprenez le je vous prie. (Corresp. de Phil. II avec Marguerite de Parme, rassemblée par Gachard, 1^{er} vol., p. 6).

Marguerite hésita; puis quand elle revint — jusqu'à Namur — son fils déclara : ou ma mère ou moi, mais pas les deux. Et Marguerite retourna à Parme.

Revenons à Jeanne-Marie van der Ghent; la faible pension de 24 livres parisis que lui avait garantie Ferdinand, le frère de

(1) Distinct des pays hollandais. Occupé à d'autres luttes par Philippe II, Alexandre Farnèse mourut avant d'avoir reconquis les provinces du Nord.

l'Empereur, était bien dépassée par les suites de son mariage avec Jean van der Dijcke. Ne lui trouverons-nous pas même des armoiries (aux couleurs de Charles-Quint naturellement, trois burelles d'or sur fond de sable) parmi les 8 quartiers d'une de ses descendantes, Anne, fille de Louis, épouse de Jean Fourneau, bourgmestre de Bruxelles (sur la pierre tombale (2), en l'église St-Nicolas, à Bruxelles).

Louis eut de Marie van der Dijcke (leurs portraits étaient à la salle de Spoelberg à l'Université de Louvain), onze enfants.

Parmi ceux-ci, outre Marie (déjà citée) dont le deuxième mari, le bourgmestre Fourneau, était seigneur de Wambeke, Ternath et Lombeek, nous trouvons :

2) Marie, propriétaire de t'Hoff te Wilré à Neerijse, qui épousa Jacques de Cupere, conseiller au conseil de Gueldre.

3) Louise, dame de Champles, après son frère Jean (11 nov. 1600), qui épousa Thomas Spruyt, bailli et lieutenant des fiefs de Gaesbeek (qui fit bâtir le château du Bailli à Gaesbeek et fut enterré (1609) à St-Géry); puis en secondes noces, Pierre de Visscher, chevalier, Conseiller de robe courre du Duché de Luxembourg, Conseiller et ambassadeur des Empereurs Rodolphe II, Mathias Ferdinand II et des Rois d'Espagne, Philippe II, III et IV, et ses archiducs, Albert et Isabelle; il mourut à Gaesbeek, le 10 octobre 1649.

4) Catherine, épouse de Jean de Masson, seigneur de Raucourt, Alfère au service des Archiducs. On peut deviner dans tous ces beaux mariages l'influence bienfaisante des relations avec les Farnèse; elle apparaît plus nettement encore dans la carrière du cadet, Pierre, seigneur de Linden, Wilsle et Putte, conseiller de Louvain en 1587. Gentilhomme d'Alexandre Farnèse, il reçut le 30 août 1583, un traitement de 25 philippus d'or en récompense de services rendus au roi d'Espagne. En 1590 et 1597 il est drossart et surintendant des pays de Diest et de Sichein. De son épouse Elisabeth Van den Hert il eut un premier fils, Alexandre, dont Alexandre Farnèse fut le parrain (29 avil 1590), représenté par le sire de Waenrode, Philippe de Schoonhoven, apparenté à Jeanne de Terheyden. Le duc constitua une rente de 2.000 florins à son filleul mais celui-ci mourut jeune.

(2) Dessin reproduit dans les *Manuscrits Précieux*, à la Bibliothèque Royale.

Un second fils, Octavien, comme le père d'Alexandre Farnèse, baptisé à St-Jean, de Diest (10 juillet 1597), servit dans l'infanterie wallonne en 1616 et reçut de l'Archiduc Albert un supplément de solde de quatre écus.

Leur sœur, dame d'Oplinter puis, après son frère, de Linden, Wilsele et Putte, avait épousé Jean Van der Beeken, vicaire général des Etats du Brabant pour le Quartier de Bruxelles; elle est inhumée en l'église de la Chapelle. Il y avait au château de Linden, un coffre renfermant entre autres des lettres des Farnèse. Le comte de Beaufort ne put me donner des précisions qu'il n'avait pas cherchées. Des soldats allemands de la seconde guerre forcèrent le coffre et dispersèrent ces souvenirs.

E. — Quittons le XVI^e siècle et remontons aux origines des Van der Tomme à Terheyden, et plus haut encore si c'est possible. Du XV^e siècle nous savons peu; des siècles précédents moins encore; mais quelques points permettent de deviner le reste. (Les archives de Louvain ont très peu avant 1580.)

Comme nous l'avons dit déjà, le mariage de Goswin Van der Tomme avec Marie Roelants, Dame de Terheyden et de Linden, se situe le 3 mars 1469. Si Marie avait alors 19 ans, ce qui paraît un minimum, elle naquit vers 1450. Sa mère était Mathilde Van der Calsteren, Dame des mêmes lieux. Le même raisonnement concernant son âge nous amène aux environs de 1425.

Le fait que Terheyden et Linden passent à des filles, laisse entendre que la descendance mâle s'est éteinte dans cette branche des Van der Calsteren. De même pour les Roelants.

Boonen-Van Even ne nous donne plus de Van der Calsteren, au XV^e siècle, après Jean, chevalier, maire de Louvain, en 1368, prisonnier à la bataille de Baesweiler (1371) — 439 moutons d'or de rançon — mort en 1399, inhumé aux Dominicains.

Le même auteur cite une trentaine de Van der Calsteren dans les charges durant les trois siècles précédents. Il ne cite plus de bourgmestre de ce nom après Goossen (1392, 1396, 1398), mais bien Louis Roelants (1429, 1431, 1433). Les derniers de ce nom, membres du Conseil, sont Wouter, qui figure neuf fois de 1341 (?) à 1409, et le second, Hendrick, conseiller, échevin ou doyen, de 1414 à 1436. Ce nom figure sur les listes des bourgmestres depuis 1233 avec Aert, sur celle des maires, depuis 1179,

avec Aert aussi (le même?). On peut donc conjecturer que l'élément mâle ne manqua pas dans cette famille durant ces deux siècles (le XIII^e et le XIV^e) et que Terheyden, qui était dans cette famille, avant 1425, y était depuis longtemps, et déjà à la fin du XII^e siècle?

Peut-on pousser plus loin la conjecture?

L'étude de l'architecture du donjon nous a fait rechercher son origine à l'époque où se créaient les donjons de pierre et spécialement les machicolis; vu le plan cruciforme nous nous sommes même demandé si ce n'était pas un « retour de Croisade »; et notre interrogation s'est renforcée à la vue du plan et des origines du « Burght » d'un chevalier de Réthel à S. Ricquier. Voici maintenant que de très vieux documents nous citent les noms de plusieurs pèlerins de Terre-Sainte appartenant à cette famille :

Aert, maire de Louvain en 1179 alla en Palestine en 1183, et y mourut en 1185, avant lui, Goossens en 1174 et le chevalier Otto en 1152, et le premier de tous, le chevalier Meinaert, parti en 1130, revenu quatre plus tard avec le Sire Reynier d'Héverlé (d'après Boon-Van Even, le grand incendie de Louvain date de 1130). Il alla mourir en 1143 à la bataille de Grimberghe, celle où les Brabançons, pour s'encourager, placèrent leur petit duc âgé de deux ans avec son berceau d'argent dans un arbre qui dominait la bataille. D'où la légende de Manneken-Pis.

Ce Meinaert, pèlerin de Terre-Sainte, ne serait-il pas le constructeur du Donjon en pierre de Terheyden?

Louis RONKARD.

BIBLIOGRAPHIE

REVUES BELGES

Nous avons reçu :

LE THYRSE.

Revue d'Art et de Littérature.

N° 12 — décembre 1960.

N° 1 — janvier 1961.

N° 2 — février 1961.

« Moniteur » dans lequel poètes belges et critiques de renom commentent l'actualité artistique et littéraire. Œuvres choisies de nos « hommes de plume ».

LES CAHIERS.

Revue littéraire illustrée dirigée par Jean-Paul Bonnami.

N° janvier-février-mars 1961.

Nouvelles des lettres françaises et belges; prix; œuvres récentes de poètes belges; contes.

Pierre Nothomb ou la poésie faite de chair, par Jean-Louis Vanham. Poète, romancier, essayiste et homme politique qui se révéla dès 1909 avec *L'arc-en-ciel*. Personne avant lui n'a mêlé aussi intimement, et avec une telle puissance, les problèmes religieux aux réalités quotidiennes découlant de nos apparences physiques. Nothomb n'a pas les mêmes accents mystiques qu'un Claudel ni les intonations pieuses de Péguy.

Hommage à Auguste Marin, par MM. Moureau, ministre de l'Instruction publique, et Struye, président du Sénat.

Pol Stiévenart (1877-1960), par Joseph Houziaux.

Adrien Jans, par J. Delmelle et Marcel Thiry, par Berthe Bolsée.

LES DIALECTES BELGO-ROMANS.

Revue publiée par « Les Amis de nos dialectes ».

N° 2 — avril-juin 1960.

Vademecum de la dialectologie wallonne.

Les lapidaires attribués à Mandeville, par A. Goose. Il est reconnu aujourd'hui que la version primitive des *Voyages*, de Jean de Mandeville, qui existent aussi en latin, anglais, allemand, néerlandais, danois, italien, tchèque, espagnol et irlandais, est de version française. Il n'y a cependant pas d'accord unanime sur l'identité de l'auteur. S'il est de nationalité anglaise, il a toutefois des attaches liégeoises.

Les prénoms à Walcourt de 1597 à 1796, par A. Froment et J. Herbillon. Etude résultant d'un dépouillement des registres paroissiaux de baptêmes antérieurs à la Révolution.

L'ancien wallon « Arfes », par L. Remacle. Terme figurant dans une série de textes de caractère juridique qui s'échelonnent du XIV^e au XVI^e siècle et qui proviennent tous de la région liégeoise et plus particulièrement de Visé et de Stravelot.

L'ancien wallon « Hok », par J. Herbillon et E. Legras.

LA REVUE NATIONALE.

Mensuel littéraire et historique dirigé par Robert Merget.

N° 327 — janvier 1961.

Les belles demeures des comtes d'Outremont, par Emile Poupon.

Daniel Gilles ou la vérité romanesque, par Ernest Gorbits.

Un Belge participe à la retraite de Russie, par Robert Merget. Dans ses mémoires François Dumouceau, jeune officier belge de l'armée de Napoléon, ne se borne pas à considérer le froid et la famine comme les seules causes du désastre, mais attribue aussi au manque de discipline l'étendue de la catastrophe qui frappa la grande armée.

Le général Sir William Ponsonby, par E.-M. Brackman. Chef d'une brigade de cavalerie lourde tombée à Waterloo.

LA REVUE NATIONALE.

N° 328 — février 1961.

« *Maurice Carême, poète de l'antour* », par Jacques Belmans.

« *Correspondance inédite de Félicien Rops et d'Octave Maus* », par Maurice Kunel.

« *A propos de trois essais sur Julien Green, Georges Bernanos et J.-K. Huysmans* », par Georges Rouzet.

« *Un arbitre des élégances bruxelloises au XVIII^e siècle* », par Albert de Burhure. La Reine d'Espagne de passage à Bruxelles ayant eu la fantaisie de se promener pendant une belle soirée d'été dans les jardins du palais, en compagnie de dames

de sa suite, tout en étant en « grand négligé » et de se baigner ensuite dans une pièce d'eau du parc, avait provoqué un scandale parmi la bourgeoisie. Seul le comte de Bonneval prit la défense de la Reine et ne ménagea pas ses mots à l'adresse des calomnieux.

LE VIEUX LIEGE

N° 131 — octobre-décembre 1960.

Le général comte Fr. Dumouceau au pays de Liège, par J. Puraye.

Les fortifications de Liège et les lieux dits la Batterie, par E. Hélin.

Le tunnel de la Chartreuse, par D. Monard.

L'affaire Henri Fisen (1628-1629), par G. Hansotte.

Un type populaire liégeois : Facile-Alaye, par Ch. Bury.

MENS EN TAAK.

Revue socialiste de la vie intellectuelle.

Léon Tolstoï, par Karel Devocht.

INVENTAIRE DES ARCHIVES DE LA PAROISSE DE LEDE.

Edité par les Archives de l'Etat à Gand.

Documents divers de la période de 1500-1775.

INVENTAIRE DES ARCHIVES D'EKSAARDE ET D'OUDEGEM.

Edité par les Archives de l'Etat à Gand.

Documents divers datant de l'époque 1589-1789 et 1600-1794.

INVENTAIRE DES ARCHIVES DE LA SEIGNEURIE DE POLDER VAN SINT ALBERT.

Edité par les Archives de l'Etat à Gand.

Seigneurie créée en 1614 avec autorisation d'Albert et Isabelle.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELGE DE GÉOLOGIE.

Fascicule 1, 1961.

Observation sur la faille « Gileppe Sud ». Découverte de l'horizon marin d'Eisden.

Observation sur la faille du Demer.

CLAIR-LIEU.

Revue consacrée à l'histoire du couvent de Clair-Lieu à Huy.

Nos 1-2, 1960.

Clair-Lieu de 1210 à 1796.

INVENTAIRE DES ARCHIVES DE L'ABBAYE DE NEUFMOUSTIER.

Edité par les Archives de l'Etat à Liège.

Tome II.

Actes, registres, sceaux, lettres, procès-verbaux de la période 1531 à 1788.

LE VIEUX LIEGE.

Janvier-février 1961.

Activités de la Société royale

LE VIEUX LIEGE et le 125^e anniversaire de la fondation de la Commission Royale des Monuments et des Sites.

CAHIERS BRUXELLOIS.

Revue trimestrielle d'histoire urbaine.

Juillet-septembre 1960.

A propos de l'époque de fixation des noms des sept lignages

bruxellois, par H.-C. Van Parys.

C'est entre 1235 et 1306 que les sept lignages ont dû se former. Avant 1235 les listes sont très lacunaires car pour une période de 62 ans on ne connaît que quelques noms d'échevins pour 16 années seulement.

Production de deux imprimeries bruxelloises au début des XV^e et XVI^e siècles, par Mlle E. Indestege.

Témoignage précieux sur l'imprimerie qui a été introduite à Bruxelles en 1475 ou peu de temps auparavant. Les « Frères de la vie commune », les seuls qui au XV^e siècle aient imprimé à Bruxelles. Au début, cette imprimerie se trouvait à la Putterie et dès 1480 dans l'île St-Géry. De Thomas van der Noot (début du XVI^e siècle) plus de 30 éditions sont connues. Il fit ses études à Anvers, puis à Lyon et à Paris. Ce dernier travailla même pour le compte de maisons françaises.

La plus ancienne complainte de Manneken-Pis, par M. Paul Levy.

Un poème de 127 alexandrins flamands « T Mantien-Pis » précède d'un siècle la complainte de 1793. Ecrit par un auteur inconnu mais connaissant fort bien l'histoire et le folklore de la cité. Document d'un intérêt exceptionnel.

La Marquise du Châtelet, pré-vote d'une confrérie bruxelloise, par Jérôme Verduytsse.

WAVRIENSIA.

Bulletin historique et archéologique de Wavre et sa région.

N° 5, 1960.

La société Sainte-Reine, par Ch. Scops. Société fondée en

1838 en vue de créer un hôpital.

« La lutte contre l'incendie à Waire sous l'ancien Régime », par J. Martin.

VOLKSKUNDE.

Revue trimestrielle de la vie populaire.

N° 4, 1960.

La Charette de l'artisan et de l'agriculteur dans le nord de la Campine limbourgeoise. Recettes du XVI^e siècle. Découvertes récentes. Croyances populaires.

OOSTVLAAMSCHE ZANTEN.

Revue de l'association des folkloristes de la Flandre Orientale.

Communications historiques et folkloriques par des vieux flamandais.

LEUVENSE BIJDRAGEN.

Revue de philologie moderne.

N° 3-4, 1960.

Critiques d'œuvres récentes.

NATUUR EN STEDENSCHOON.

N° 10 — octobre 1960.

La protection des bruyères de Kalmthout et ses problèmes.

RAIL ET TRACTION.

Revue de documentation ferroviaire.

13^e année — n° 68, 1960.

Le premier directeur-général des Chemins de Fer belges, Jean-Baptiste Masui, a consacré près d'un quart de siècle à l'organisation et au parachèvement du chemin de fer, dont la 1^{re} ligne Bruxelles-Malines fut inaugurée le 5 mai 1835 par les locomotives « Le Stephenson », « L'Éléphant » et « La Flèche ». L'article que Clovis Piéard consacre

à celui qui est à la base de l'épanouissement de notre réseau de chemin de fer, et qui, à partir de 1850, donnait en même temps ses soins à l'administration des postes, contient une ample moisson de renseignements concernant l'établissement des premières lignes de chemin de fer Bruxelles-Malines, Malines-Anvers (7 mai 1836), Malines-Termonde (2 janvier 1837), Malines-Louvain et Louvain-Tirlemont (10 septembre 1837).

CHANSONS POPULAIRES DE L'ANCIEN HAINAUT.

Volume II A et II B, compilées par Roger Pinon. Commission royale de folklore.

Dans cette nouvelle série, l'auteur a rassemblé d'après des notes d'Albert Libiez et de Valentin Van Hassel, des chansons de marche et de conscrits, sur des airs connus, comme « J'aime l'oignon », « As-tu vu la casquette », « Un éléphant se balançait », « Malbrough s'en va-t-en guerre ». Plusieurs chansons rappellent le tirage au sort et les pratiques superstitieuses pour tirer un bon numéro.

CAHIERS DU FOLKLORE WALLON.

Bulletin trimestriel de la Fédération des groupes folkloriques wallons.

N° 2 — printemps 1961.

Compte rendu du congrès de Namur.

Carnavals Wallons, par G.F.

Le mois de février est traditionnellement le mois du carnaval qui autrefois se terminait le Mardi-Gras avec des résurgences en plein carême, au dimanche du Grand Feu ou de la Laetare

Rarissimes sont encore les localités belges où ces fêtes ont conservé leur vrai caractère. C'est pour cette raison que les carnavaux de Malmédy, Binche, Eben-Emael, Spa, Fosse et Stavelot méritent l'attention particulière.

Au sommaire encore : communications diverses; la protection des traditions populaires, et le « guide du visiteur » pour le Musée de la Vie Wallonne.

LA VIE WALLONNE.

Revue trimestrielle illustrée dirigée par Jean Servais.

Procès de sorcellerie au pays de Stavelot-Malmédy (1679-1680), par Edgard Renard.

C'est sur plainte du baron de Rahier qu'eut lieu devant la Cour de Waimies le procès de Jehenne Lallemand, dite Jean le maire, âgée de 57 ans, mariée à Rasquin de Robertville depuis 25 ans, accusée de sorcellerie pour avoir causé des maladies aux gens et aux bêtes. Cette affaire fut suivie de cinq autres cas de sorcellerie dont celui de Marie Samray. Celle-ci est la seule à empirer son cas par ses changements d'attitude et ses déclarations contradictoires, et la seule aussi en conséquence à subir la torture. Il s'agit ici d'un document rare sur le vent de folie qui s'abattit sur nos campagnes durant les XVI^e et XVII^e siècles.

Les premières années du « Journal général de l'Europe », par Bernadette Vanderschueren. Son auteur, un certain Pierre Lebrun, faisait partie des familiers de Robespierre. Admirateur des philosophes, humaniste, mathématicien, ex-abbé et ex-soldat il ne se sentait pas fait pour pei-

ner et végéter comme un petit employé. Il voulait travailler à son compte, écrire autre chose que « ces pages remplies de platitudes dignes à peine à amuser les botresses ». Il s'installa ainsi imprimeur rue Sur Meuse à Liège afin de propager dans son *Journal Général de l'Europe* le règne des lumières et de répandre dans le public les sages principes de la philosophie et de la raison. Il fut cependant conduit à l'échafaud le 27 décembre 1793.

REVUES ÉTRANGÈRES

DE MAASGOUW.

N° 5 — 1960.

Revue historique et archéologique du Limbourg (Holl.).

Le château de Horn à Horn. Vieilles Sociétés d'Emulation à la fin du XVIII^e siècle.

DE MAASGOUW.

N° 6 — 1960.

S. M. la Reine Juliana, Dame de Montfort. Bibliothèques des Jésuites à Maastricht.

DE MAASGOUW.

N° 1 — 1961.

Venlo et les comtes de Gelre. Un buste de Napoléon à Maastricht.

BULLETIN FOLKLORIQUE DE L'ILE DE FRANCE.

N° 11 — 1960.

De Gargantua et de Pantagruel. Cultes populaires en pays Meldois. La flore populaire de l'île de France. Musées du terroir. Glossaire du parler Rave-ton.

**BOLETIN DEL INSTITUTO
DE FOLKLORE.**

N° 8 — novembre 1960.

Etudes sur le folklore de
l'Amérique du Sud. Musique in-
digène du Venezuela.

**BERNER ZEITSCHRIFT FÜR
GESCHICHTE UND HEIMAT-
KUNDE.**

Revue historique du canton de
Berne.

N° 3-4 — 1960.

Berne en 1796. — Médecine
populaire au XVIII^e siècle.

CESKY LID.

Revue de folklore tchèque.

**SCHWEIZERISCHES ARCHIV
FÜR VOLKSKUNDE.**

56^e année — n° 3 et 4.

BEALOIDEAS.

The Journal of the Folklore of
Ireland Society.

**OSTERREICHISCHE ZEIT-
SCHRIFT FÜR VOLKSKUN-
DE.**

Revue de folklore autrichien.

**PRACE I MATERIALY —
MUZEUM ARCHEOLOGICZ-
NEGO I — ETNOGRAFICZ-
NEGO W. LODZI.**

Revue du Musée Archéologi-
que et Ethnographique de Lodz
(Pologne).

LUD.

Organe de la Société Polo-
naise d'Ethnologie.

Le Service des Recherches Historiques et Folkloriques de
la Province de Brabant (nouvelle adresse : 4, rue Saint-Jean,
Bruxelles) est à votre entière disposition.

Vous pourrez l'aider dans son action en renouvelant aussi-
rôt votre abonnement du bulletin « Le Folklore Brabançon »
et en nous procurant de nouveaux lecteurs.